



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 01/04/10

**Séance du jeudi 25 mars 2010
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
Adjoint des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 25 mars 2010 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Daniel HUOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 11 février 2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

R 0.2 - Modification de délégués

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- élit M. LOUISON, comme membre titulaire, et M. SERVETTE, comme membre suppléant, de la Commission n°6 « Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets »,
- élit M. LOUISON comme membre suppléant de M. JOSSO pour représenter la CAGB au SYBERT,
- élit M. LOUISON comme membre suppléant de M. REYLE au sein de l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

R 1.1.1 - Budget primitif 2010 - Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2010-2014

A la majorité, 2 Abstentions, 9 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le Budget Primitif 2010, budget principal et budgets annexes,
- le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2010-2014.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 112 Contre : 9 Abstention : 2

R 1.1.2 - Création et révision des AP-AE/CP 2010

I. Opération « RN 83 - Aménagement de l'Entrée Est »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « RN 83 - Aménagement de l'Entrée Est » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2010/2011.

II. Opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué » - (Budget annexe Transports en HT)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2010/2011 et suivants.

III. Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise » - (Budget annexe Transports en HT)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise » et sur son crédit de paiement 2010.

IV. Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2010/2012.

V. Opération « Aménagement de la Malate »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de la Malate » et sur son crédit de paiement 2010.

VI. Opération « Equipements Fluviaux »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Equipements Fluviaux » et sur son crédit de paiement 2010.

VII. Opération « Subventions PLH »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Subventions PLH » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2010/2014.

VIII. Opération « Aides à la pierre déléguées 2006-2009 »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aides à la pierre déléguées 2006-2009 » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2010/2014.

IX. Opération « Aires d'accueil des gens du voyage »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aires des gens du voyage » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2010/2011.

X. Opération « Financement des casernes »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Financement des casernes » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2010/2011.

XI. Création de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°10.1 - Opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2010/2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.3 - Vote du taux relais de la cotisation foncière des entreprises

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le « taux relais » de la cotisation foncière des entreprises à hauteur de 16,13 %, en application de la majoration spéciale.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.4 - Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (janvier 2010)

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles demandes de garantie d'emprunts, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.5 - Renouvellement du bail relatif à la location des niveaux 4 et 5 du 2 rue Plançon entre le Grand Besançon et la société City Clairia

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les modalités de location des plateaux 4 et 5 de l'immeuble situé au 2 rue Plançon à Besançon, propriété de la SCI City Clairia représentée par M. Jean-Paul ROBINET,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat de bail à intervenir entre le Grand Besançon et la SCI City Clairia.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.6 - Convention d'échanges de données graphiques entre la CAGB et l'IGN

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les échanges de données graphiques entre la CAGB et l'IGN,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'échanges de données géographiques numériques, telle que définie.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.7 - Groupement de commandes « Achat de prestations de matériels, logiciels, prestations informatiques, télécommunications, reproductions » - Avenant n°1 à la convention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la modification de l'objet de la convention de groupement de commandes,
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président à signer l'avenant n°1 à la convention et toutes les pièces nécessaires à sa mise en place.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Reconduction d'un contrat à durée déterminée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Mise en place d'astreintes pour des agents en charge du traitement des déchets (SYBERT)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la mise en place du dispositif d'astreintes pour les agents mis à disposition du SYBERT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.3 - Commission intercommunale d'accessibilité - Convention avec la Mission Handicap du CCAS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les nouvelles modalités de contractualisation relatives à l'intervention de la Mission Handicap du CCAS dans le cadre de la Commission intercommunale d'accessibilité,
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président à signer la convention à intervenir pour l'intervention de la Mission Handicap du CCAS.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R 9.1 - Financement de la gestion des déchets - Cadre d'élaboration de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RI)

A la majorité, 8 Abstentions, 1 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'instauration d'une Redevance Incitative à la pesée sur l'ensemble du territoire communautaire pour l'année 2012, la levée étant utilisée comme levier secondaire,
- se prononce favorablement sur l'engagement, conjoint avec le Sybert et ses adhérents, d'une démarche ambitieuse de prévention,

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'ADEME en complément des aides déjà octroyées,
- se prononce favorablement sur les modalités de reprise de bacs avec indemnisations appliquées pour l'opération de mise en place de conteneurs,
- se prononce favorablement sur les engagements à prendre issus de la décision du choix de la RI à la pesée comme mode de financement :
 - résiliation du marché d'acquisition d'une benne à ordures ménagères (BOM) - lot 2 « équipement d'une BOM »,
 - acquisition de matériels de collecte neufs et adaptation du parc existant,
 - dialogue compétitif pour l'acquisition et le montage de matériels embarqués sur les bennes à ordures ménagères et l'adaptation du système d'information à la nouvelle facturation et au pilotage de la collecte des déchets,
 - avenant au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec Girus,
 - adhésion au réseau ACR +.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 113 Contre : 1 Abstention : 8

↳ R 9.2 - Mise en place de la Redevance Incitative (RI) - Résiliation du marché d'acquisition d'une benne à ordures ménagères - lot n°2 « équipement d'une BOM »

A la majorité, 8 Abstentions, 1 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la résiliation de ce marché pour motif d'intérêt général,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette résiliation.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 113 Contre : 1 Abstention : 8

↳ R 9.3 - Mise en place de la Redevance Incitative (RI) - Acquisition de matériels de collecte neufs et adaptation du parc existant

A la majorité, 8 Abstentions, 1 Contre, le Conseil de Communauté :

- approuve le lancement de cette consultation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 113 Contre : 1 Abstention : 8

↳ R 9.4 - Mise en place de la Redevance Incitative (RI) - Acquisition et montage de matériels embarqués sur les bennes à ordures ménagères - Adaptation du système d'information à la nouvelle facturation et au pilotage de la collecte des déchets

A la majorité, 8 Abstentions, 1 Contre, le Conseil de Communauté :

- approuve le lancement de cette consultation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 113 Contre : 1 Abstention : 8

↳ R 9.5 - Mise en place de la Redevance Incitative (RI) - Avenant au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec Girus

A la majorité, 8 Abstentions, 1 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications apportées au marché,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 et tous les actes y afférents.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 113 Contre : 1 Abstention : 8

↳ R 9.6 - Mise en place de la Redevance Incitative (RI) - Adhésion au réseau ACR+

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'adhésion à l'association ACR+,
- le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 1 800 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 9.7 - Point relais Déchets verts - Convention

A la majorité, 1 Abstention, 1 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prolongation de la période d'expérimentation Points relais Déchets verts,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention tripartite avec chacune des 3 communes participant à la prolongation de l'expérimentation Points relais Déchets verts.

Rapport adopté la majorité : Pour : 119 Contre : 1 Abstention : 1

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) - Bilan des actions 2009

M. COTTINY ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le versement d'une participation financière de 12 000 € à l'ADIE au titre des actions réalisées en 2009, conformément à la convention cadre signée en 2008.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - ZAC des Marnières - Avenant n°2 au traité de concession

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide cette prolongation de délais pour la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 22 du Traité, telle qu'énoncée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant relatif à cette prolongation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Institut Pierre Vernier - Demande de financement

M. BODIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un co-financement de ce projet par la CAGB à hauteur de 75 000 € s'inscrivant dans le cadre du C.P.E.R. 2007-2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association de gouvernance de l'Institut Pierre Vernier, bénéficiaire de cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle Véhicule du Futur - Soutien au fonctionnement pour l'année 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au fonctionnement de l'Association du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 15 000 € pour l'année 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

↳ R 4.1 - Cité des Plantes 2010 - Demande d'aide financière de la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques pour l'organisation de la manifestation

Mme TISSIER et MM. CARTERON et CONTOZ ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet Cité des Plantes 2010,
- approuve l'attribution d'une subvention de 1 500 € à la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques pour la réalisation de cette opération,
- approuve la participation technique du Grand Besançon à l'organisation de cette manifestation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Opération Fleurissement 2010

Mmes PRESSE et TISSIER et MM. CARTERON et CONTOZ ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan de l'opération 2009,
- approuve le contenu de l'opération 2010 et notamment son règlement (joint en annexe),
- accorde une subvention de 4 500 € à la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques, dans le cadre du partenariat à établir,
- accorde une subvention de 1 800 € à l'Etablissement Public Local de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Châteaufarine, dans le cadre du partenariat à établir,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toute démarche administrative et financière nécessaire à la réalisation de cette opération, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

↳ R 5.1 - Schéma de développement touristique pour Besançon et son agglomération et plan d'actions 2010-2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le schéma de développement touristique 2010-2016 de la Destination Besançon, conjoint entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon, ainsi que le plan d'actions lié.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.2 - Contribution 2010 au Syndicat Mixte du Musée de Nancray

MM. CONTOZ, GIRARD, MARTIN, MONNEUR, PRALON et PREIONI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de ces éléments de bilan 2009 et des perspectives 2010,
- se prononce favorablement sur l'attribution de la contribution au Syndicat Mixte du Musée de Nancray pour l'année 2010, à hauteur de 371 000 € (340 000 € en fonctionnement et 31 000 € en investissement), sous réserve d'un montant similaire voté en 2010 par le Conseil Général du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.3 - Subvention 2010 à la SEM Citadelle

Mmes FELLMANN et TISSIER et MM. GIRARD, GOVIGNAUX, LIME, MONNEUR, PREIONI et ROSSELOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 50 000 € à la SEM Citadelle en 2010, assortie du partenariat proposé,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la SEM Citadelle.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.4 - Fonds d'aide « manifestations » - Demandes de subvention 2010

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions pour un montant total de 67 350 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir pour l'attribution :
 - d'une subvention de 20 000 € à l'association Musiques en perspectives, pour l'organisation du Festival des Musiques Anciennes de Montfaucon/Besançon,
 - d'une subvention de 10 000 € à l'association Interférences pour l'organisation du Festival Herbe en Zik 2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.5 - Port d'agglomération - Convention d'occupation du Domaine Public Fluvial entre Voies Navigables de France et le Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les modalités de l'occupation du Domaine Public Fluvial par le Grand Besançon dans le cadre de l'exploitation des haltes fluviales de Besançon Moulin St Paul, Besançon Port Fluvial et Deluz.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'occupation du Domaine Public Fluvial pour les équipements fluviaux du port d'agglomération aménagés et exploités par le Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.6 - Cité des Arts et de la Culture - Passation des marchés d'assurance construction

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, à signer les marchés d'assurances « Tous Risques Chantier » et « Dommages Ouvrage et Garantie décennale complémentaire de groupe ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳ R 6.1 - Programme partenarial 2010 de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) - Participation financière du Grand Besançon

Mmes PRESSE et RONZI et MM. ALLEMANN, ASTRIC, BAVEREL, BODIN, CYPRIANI, DILLSCHNEIDER, DUMONT, GOVIGNAUX, GUILLEMET, LETHIER, LOYAT, MOYSE, OYTANA, RUTKOWSKI et VIENNET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les axes du programme partenarial 2010 de l'AudaB,
- se prononce favorablement sur le versement d'une participation financière du Grand Besançon à l'AudaB, à hauteur de 400 000 €, pour la réalisation du programme partenarial,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention permettant le versement de la participation financière du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes de subvention pour un montant total de 114 966 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.2 - Demandes de subvention pour la réalisation de logements publics - Opérations ANRU

Mmes MENETRIER et POISSENOT et MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de ces subventions d'un montant total de 222 262,92 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R 10.1 - Festival Sonorama - Résiliation du marché pour faute du groupement titulaire

Dans ces conditions, compte tenu de l'insuffisance notoire des éléments de réponse apportés par le groupement titulaire au courrier de mise en demeure du 8 février 2010 et conformément :

- aux dispositions de l'article 2 du CCAP du marché conclu entre le groupement de commandes et le groupement titulaire,
- à l'article 37 des clauses administratives générales applicable au marché de prestations intellectuelles (décret n° 78.1306 du 26 décembre 1978 modifié),

à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la résiliation, pour faute du titulaire, du marché intervenu entre le groupement de commandes et le groupement titulaire Troisième Pôle et Orphaz,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer tout document dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 10.2 - Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère

Le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications apportées à la convention constitutive du groupement de commandes,
- autorise Monsieur le premier Vice-Président à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du jeudi 25 mars 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 139

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 0.2), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.1), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 9.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.2.3) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 1.2.3) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.6) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY (à partir du rapport 1.1.1), Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN (représenté par Patricia RELANGE jusqu'au rapport 1.2.3) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 5.6).

Étaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Joëlle SCHIRRER **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** Jacques CURTY **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE.

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.1), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, V. HINCELIN, M. JEANNIN, C. MICHEL, J. PANIER, E. PEQUIGNOT, F. PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.3), J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.2), P. CHANEY, Y. GUYEN (à partir du rapport 9.1), J. CURTY, C. LINDECKER, M. COTTINY (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE, J. MENIGOZ.

Mandataires : J.F. GIRARD, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), J.C. ROY, B. FALCINELLA, M. OMOURI, B. RONZI, L. HAKKAR, B. CYPRIANI, E. SASSARD, S. WANLIN, F. FELLMANN, P. BONNET, C. THIEBAUT (jusqu'au rapport 1.2.3), N. BODIN, J.L. FOUSSERET (jusqu'au rapport 0.2), A. AVIS, M. FELT (à partir du rapport 9.1), J.P. DILLSCHNEIDER, D. HUOT, S. MONLLOR (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS, M.O. CRABBE-DIAWARA.

**Grand
Besançon**



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du 25 mars 2010
à la CCI du Doubs

Ordre du jour

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	16
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté	16
Rapport n°0.2 – Modification de délégués	16
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC	17
<u>Finances</u>	
Rapport n°1.1.1 : Budget primitif 2010 – Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2010-2014	17
Rapport n°1.1.2 : Création et révision des AP-AE/CP 2010	33
Rapport n°1.1.3 : Vote du taux relais de la cotisation foncière des entreprises	34
Rapport n°1.1.4 : Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (janvier 2010)	34
Rapport n°1.1.5 : Renouvellement du bail relatif à la location des niveaux 4 et 5 du 2 rue Plançon entre le Grand Besançon et la société City Clairia	35
Rapport n°1.1.6 : Convention d'échanges de données graphiques entre la CAGB et l'IGN	35
Rapport n°1.1.7 : Groupement de commandes « Achat de prestations de matériels, logiciels, prestations informatiques, télécommunications, reproductions » - Avenant n°1 à la convention	35
<u>Ressources Humaines</u>	
Rapport n°1.2.1 : Reconduction d'un contrat à durée déterminée	36
Rapport n°1.2.2 : Mise en place d'astreintes pour des agents en charge du traitement des déchets (SYBERT)	36
Rapport n°1.2.3 : Commission intercommunale d'accessibilité – Convention avec la Mission Handicap du CCAS	36
Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés	39
Rapport n°9.1 : Financement de la gestion des déchets – Cadre d'élaboration de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RI)	39
Rapport n°9.2 : Mise en place de la Redevance Incitative (RI) – Résiliation d'un marché d'acquisition d'une benne à ordures ménagères – lot n°2 « équipement d'une BOM »	54
Rapport n°9.3 : Mise en place de la Redevance Incitative (RI) – Acquisition de matériels de collecte neufs et adaptation du parc existant	55
Rapport n°9.4 : Mise en place de la Redevance Incitative (RI) – Acquisition et montage de matériels embarqués sur les bennes à ordures ménagères – Adaptation du système d'information à la nouvelle facturation et au pilotage de la collecte des déchets	56

Rapport n°9.5 : Mise en place de la Redevance Incitative (RI) – Avenant au marché d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage avec Girus _____	56
Rapport n°9.6 : Mise en place de la Redevance Incitative (RI) – Adhésion au réseau ACR+ _____	57
Rapport n°9.7 : Point relais Déchets verts - Convention _____	57
Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion _____	59
Rapport n°3.1 : ADIE (Association pour le Droit à l’Initiative Economique) - Bilan des actions 2009 _____	59
Rapport n°3.2 : ZAC des Marnières – Avenant n°2 au traité de concession _____	59
Rapport n°3.3 : Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d’excellence – Institut Pierre Vernier – Demande de financement _____	60
Rapport n°3.4 : Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d’excellence - Pôle Véhicule du Futur – Soutien au fonctionnement pour l’année 2010 _____	60
Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie _____	60
Rapport n°4.1 : Cité des Plantes 2010 – Demande d’aide financière de la Société d’Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques pour l’organisation de la manifestation _____	60
Rapport n°4.2 : Opération Fleurissement 2010 _____	61
Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports _____	62
Rapport n°5.1 : Schéma de développement touristique pour Besançon et son agglomération et plan d’actions 2010-2016 _____	62
Rapport n°5.2 : Contribution 2010 au Syndicat Mixte du Musée de Nancray _____	68
Rapport n°5.3 : Subvention 2010 à la SEM Citadelle _____	69
Rapport n°5.4 : Fonds d’aide « manifestations » - Demandes de subvention 2010 _____	70
Rapport n°5.5 : Port d’agglomération – Convention d’occupation du Domaine Public Fluvial entre Voies Navigables de France et le Grand Besançon _____	71
Rapport n°5.6 : Cité des Arts et de la Culture – Passation des marchés d’assurance construction _____	72
Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets _____	72
Rapport n°6.1 : Programme partenarial 2010 de l’Agence d’urbanisme de l’agglomération de Besançon (AudaB) – Participation financière du Grand Besançon _____	72
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville _____	73
Rapport n°7.1 : Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l’OPAH _____	73
Rapport n°7.2 : Demandes de subvention pour la réalisation de logements publics Opérations ANRU _____	74

Questions diverses _____	74
Rapport n° 10.1 : Festival Sonorama – Résiliation du marché pour faute du groupement titulaire _____	74
Rapport n° 10.2 : Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère _____	74

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du 25 mars 2010

*(La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : -

M. LE PRESIDENT.- Comme vous le savez nous avons quand même une soirée importante. Donc, est-ce que j'ai les pouvoirs ? Je ne les ai pas, je les annoncerai tout à l'heure. Sur le budget je peux vous faire un discours préliminaire de ¼ h, 20 mn qui ressemblerait beaucoup à celui que je vous avais fait pour les orientations budgétaires. Je crois que dans un souci d'efficacité, je sais que vous allez être déçus de ne pas m'entendre pendant ¼ h ou ½ h, mais tant pis. Et je vais passer la parole à Gabriel pour qu'il présente ce budget en lui demandant d'être lui aussi, comme il sait très bien le faire d'ailleurs, le plus concis possible, afin que nous puissions débattre calmement et sereinement. Mon cher Gaby... ah, bon, ils me l'on rajouté avant, celui-là, je ne l'ai pas, celui-là, le 02, bon d'accord, vas-y, je le passerai, ah oui, c'en est un que vous m'avez rajouté, alors il y a un tout petit rapport avant, puisqu'avant le 1, il y a le 0.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance
du Conseil de Communauté

M. LE PRESIDENT.- 01 : Désignation d'un secrétaire de séance. Je propose que ce soit un des plus jeunes, par exemple Daniel HUOT, qui soit secrétaire de séance.

M. BAULIEU.- Tu ne peux pas refuser là.

M. LE PRESIDENT.- Tu es le plus jeune. Tu es surtout en face de moi. Faut jamais se mettre devant. Vous êtes d'accord ? Nous avons le quorum. J'annoncerai les pouvoirs dans un instant. Certains arrivent encore.

Rapport n°0.2 – Modification de délégués

Concernant les modifications de délégués : M. LOUISON sera délégué suppléant à la place de M. JOSSO pour représenter la CAGB au SYBERT et il faut désigner aussi M. LOUISON, c'est le maire de Chaufontaine, je le rappelle, comme délégué suppléant de M. REYLE au sein de l'AG de l'Etablissement Public Foncier du Doubs. Il n'y a pas de remarques ? Tout le monde est d'accord là-dessus ? Membre suppléant du SYBERT, membre suppléant de M. REYLE au sein de l'Assemblée Générale de l'EPF, élire M. LOUISON comme membre titulaire, M. SERVETTE comme membre suppléant de la Commission 6 « Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets ». Tout le monde est d'accord ? Gaby, c'est à toi.

Finances

Rapport n°1.1.1 : Budget primitif 2010 – Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2010-2014

M. BAULIEU.- Merci. Donc nous allons parcourir ce projet de budget 2010. On va le faire, pousse le sonotone Jean-Marie, et nous allons le faire à partir donc d'une projection puisqu'on ne va pas reprendre ligne à ligne le rapport que vous avez tous lu avec attention. Et vous aurez remarqué, en étudiant ce rapport, que nous sommes comme on dit « pile poil » sur le cadre des orientations budgétaires et donc en dehors des précisions que nous devons donner sur certains chiffres ce soir, notamment en matière de compensation taxe professionnelle, puisque nous avons des informations complémentaires, vous retrouvez très précisément le sens de ce que nous avons présenté en orientations budgétaires. Et si on veut dire, on va utiliser encore une fois le diaporama qui vous apparaît sous les yeux avec le plan de présentation, bien évidemment, donc la stratégie, le BP, l'équilibre du BP, le budget par Commission, l'équilibre pluriannuel. Le budget par Commission, d'ailleurs on passera assez vite, c'est simplement pour rappeler que dans tel et tel domaine de compétences il y a des éléments importants de cet exercice 2010, mais vous n'aurez pas manqué d'en prendre connaissance dans le rapport.

Donc s'agissant de la stratégie du Grand Besançon, bien évidemment nous sommes dans un contexte d'incertitudes que vous connaissez, mais avec une volonté renforcée de maîtrise budgétaire afin de maintenir le cap, à la fois quant aux services aux habitants et l'effort d'investissement. Sur le contexte national, qui est difficile, ce n'est pas un scoop, donc il y a bien évidemment des incertitudes et des risques pour élaborer les budgets, celui-ci et puis les suivants et bien évidemment, sans qu'on s'y arrête plus particulièrement, on a débattu à plusieurs reprises, mais c'est un fait désormais, 2010 est marquée par bien évidemment la rupture résultant de la réforme de la taxe professionnelle. Donc il vous est rappelé rapidement ce qui est supprimé et ce qui doit la remplacer :

- la « contribution économique territoriale »,
- les impôts de substitution,
- et avec, si je passe les écrans suivants, le dispositif en deux temps, l'année 2010 étant une année de transition avec une part importante laissée à la compensation Etat et l'année 2011 étant celle de l'entrée pleine et entière en vigueur de la réforme.

S'agissant du contexte national, d'autres contraintes, donc les incertitudes qui pèsent sur les recettes, sur la rigueur sur les dotations de l'Etat, notamment sur la DGF. On verra que là les choses sont un peu moins importantes qu'attendu. L'impact de la crise économique sur recettes de VT, les recettes du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle, donc quelques indications que nous avons désormais.

S'agissant de, toujours la stratégie du Grand Besançon dans ce contexte d'incertitudes et de risques, un cadrage plus strict des dépenses à maîtriser dans la durée, donc il nous faudra avoir du souffle pour tenir. Sachant que nous avons, et c'est résumé en quelques pavés sur cet écran, une maîtrise absolue de l'évolution des charges de fonctionnement, donc un glissement, c'est le cadrage que nous nous sommes fixé, et maximum de 3 % par an donc de glissement des charges de personnels, 0 % par an pour les charges hors personnels. Et on est sur des notions courantes, ce qui veut dire qu'en termes réel on est sur du négatif, ce n'est pas facile à faire. S'agissant de la maîtrise capitale que nous devons réussir dans notre établissement, c'est ce que nous appelons le « pacte de soutenabilité financière » de nos budgets annexes Transports et CRR.

Donc il faut que nous nous dotions de garanties en quelque sorte antidérapage puisqu'il faut ramener cette subvention et cela n'a rien à voir avec la décision au fond. On sait très bien comment nous gérons le dossier, le projet « Tramway » mais, indépendamment du TCSP, nous devons absolument maîtriser cette subvention d'équilibre Transport, à défaut de quoi, oui, nous connaîtrions des difficultés.

Et par avance nous devons savoir qu'il devrait en être de même concernant le budget annexe du Conservatoire à Rayonnement Régional. A partir de ce cadrage nous maintenons donc le cap en matière d'investissements sur la base du PPIF que nous avons adopté l'an dernier. Et puis s'agissant du TCSP, nous sommes dans le cadre, sur toutes nos projections raisonnablement, de ce que nous avons acté. Nous savons que des études complémentaires sont en cours et donc il eut été impossible mais tout simplement inapproprié d'envisager donc inscrire autre chose actuellement que ce que nous connaissons. Nous y reviendrons en temps utile. Et s'agissant de la Cité des Arts nous avons retenu le cadre du PPIF, ce qui est maintenant confirmé par les marchés.

Sur le budget primitif 2010, un budget d'anticipation des risques pour préserver nos marges de manœuvre. Donc on peut en faire une présentation rapide, avec l'évolution en masse tout d'abord, donc en fonctionnement et en investissement. Donc une évolution de près de 8 % à 170 M€, donc en dehors des opérations d'ordre, etc. Quand on met l'ensemble des flux, on peut être, vous allez dans les dernières pages de votre rapport, à 203 M je crois, mais donc en termes réel 170 M€. Donc en hausse par rapport à l'an dernier, mais lisez bien le cadre qui est en bas de l'écran, il s'agit là essentiellement de l'effet de la provision Versement Transport. En dehors de cela, notre budget en Euros courants est tout simplement stable, ce qui est la traduction de ce que nous avons dit précédemment sur la maîtrise et dépenses d'investissement pour garder le cap en matière d'investissement. Donc maîtriser le fonctionnement pour garder le cap en investissement.

Sur le budget consolidé vous avez ensuite une présentation graphique des choses et avec là une petite indication concernant le budget principal mais alors qu'on le présente de manière distincte, il faut bien y intégrer les subventions d'équilibre, donc vous avez 13,4 M donc qu'il faut avoir à l'esprit et vous avez la part relative de chacun de ces budgets dans notre budget total.

Sur les recettes du budget 2010, donc taxes professionnelles, nous avons inscrit, et c'est, nous travaillons depuis plus d'un mois sur ce budget, en Commission, dès le lendemain de la séance d'orientations budgétaires, nous avons inscrit la somme dont nous avons parlée en orientations budgétaires, c'est-à-dire le 44,9 donc de l'an dernier, moins le montant des rôles complémentaires, c'est la raison pour laquelle nous inscrivons 44,2. Nous avons donc la satisfaction de vous dire ce soir, à partir des informations reçues que nous devrions être aux environs de 45,5. Donc ça ne sera pas dans le budget là donc nous le passerons en DM, mais voilà une indication reçue. Mais je donne, parce que, apparemment, tout le monde n'a pas tout compris, donc j'aurai tout dit des informations que je vous réservais pour ce soir. Donc vous notez que ce n'est pas 44,2 que c'est 45,5 mais vous n'oubliez pas également d'enregistrer que nous avons l'énorme satisfaction de relever que dans l'Agglomération nos bases de taxe professionnelle, situation inchangée, mais ce n'est plus le cas, augmentent cette année de 4,16. Donc nous avons une Agglomération qui est dynamique en matière de développement économique et nous proposerons tout à l'heure d'être sur notre « pente » que nous avons actée l'an dernier en termes d'orientations en évolution du taux de taxe professionnelle, ce que nous proposerons sur la base résiduelle de la valeur locative à 16,13. Donc je vous donne le résultat de la multiplication, base actualisée, taux 16,13 = 46,8. Donc je vous invite à prendre des notes. Nous étions 44,9, nous percevrons 45,5, nous aurions été à 46,8. J'ai tout dit ce que j'avais à dire, voilà, sur le sujet.

M. LE PRESIDENT.- Et entre 46,8 et 45,5 vous faites la soustraction et vous voyez quand même combien on perd.

M. BAULIEU.- Voilà, donc sans esprit polémique sur les chiffres tout simplement. Donc sur les recettes 2010, encore des incertitudes bien évidemment. Nous ne disons rien de plus, rien de moins sur les Versements Transports, donc on inscrit 28,8 et nous suivrons au mois le mois. A ce jour nous connaissons janvier, nous connaissons février, janvier était exceptionnellement bon, mais on n'arrive toujours pas à bien décortiquer ce que cela comprend éventuellement en rattrapage ou en solde de l'exercice précédent. Et puis donc février l'est moins, mais meilleur que celui de l'année dernière, nous sommes plutôt sur la pente des 28,8, nous verrons bien au fil des mois sur quoi nous allons, sachant encore une fois que nous fonctionnons en 2010, compte-tenu de l'avancement de notre dossier, sans être le dos au mur, puisque vous l'aurez remarqué également dans le dossier, pour 2010 nous provisionnerons sensiblement plus de VT que nous allons en libérer. En gros nous en provisionnons 12, nous en libérons un peu moins de 8. Voilà, donc nous fonctionnons dans un système sous contrôle.

Sur les dotations de...

M. LE PRESIDENT.- J'ai l'impression que vous n'êtes pas très attentifs...

M. BAULIEU.- C'est parce qu'ils connaissent tout. Il faut que j'accélère la manœuvre.

M. LE PRESIDENT.- Beaucoup de bourdonnements, donc si vous pouviez... non peut-être qu'on t'écoute plus quand même.

M. BAULIEU.- Sur les dotations, dotations de fonctionnement, on y reviendra, ultérieurement en DM, ce sera un peu moins que ce que nous avons inscrit, et sur les allocations compensatrices en matière de taxe professionnelle, un peu plus. Et sur le Fonds Départemental de Péréquation Taxe Professionnelle légèrement moins que ce que nous inscrivons. Voilà donc sur ces éléments-là. Le total donc des recettes consolidées à 170 M€ bien évidemment, mais hors provisions, reprise des provisions, donc les 8 M et participation des partenaires à la Cité des Arts, puisque nous sommes Groupement, et 153 M, et vous avez donc sous les yeux la répartition dans les différentes recettes, y compris bien évidemment le Versement Transport, 28,8. Mais ce que nous avons voté en décembre sur la REOM, tout près de 15 M€, la fiscalité, je viens de l'indiquer et qui devra être actualisée ultérieurement. Et sur l'emprunt, un recours à l'emprunt prévisionnel à pas tout à fait 17 M€ pour les différents budgets.

Sur les dépenses du budget 2010, on vient de le dire dans le cadrage général, donc une maîtrise des charges de fonctionnement et poursuite des investissements. Vous avez cette traduction dans les chiffres que vous avez sous les yeux. Nous sommes à un peu moins de 3 % en matière d'évolution des charges de personnels.

Sur les crédits de fonctionnement, nous sommes sur une base de gel, en termes réel.

Et puis la poursuite des investissements dans le respect du PPIF, encore budget « Déchets » 51,6 quand on intègre tout donc un peu plus de 55. Vous retrouvez donc les chiffres évoqués tout à l'heure.

Sur le total de ces dépenses consolidées on retrouve bien évidemment les 170 M dont 146 pour les interventions d'investissement et de fonctionnement hors annuités d'emprunts, frais financiers, etc., et vous avez donc là sous les yeux un fromage qui éclate les dépenses selon les différentes compétences. Donc vous pouvez en prendre connaissance à souhait.

Sur les subventions d'équilibre, donc vous en avez pris connaissance également, on avait le montant global tout à l'heure à 13,4 M, avec la répartition 9,3 budget transport avec la précision en bas, en bas d'écran sur le montant réel, puisque tout cela est à ajuster en fonction des mouvements de provisions, libération et constitution de provisions. Donc on sera sur une subvention d'équilibre réelle Transports à 13,4 donc un peu moins élevée que ce qu'elle était au BP l'an dernier.

Et sur le budget annexe CRR, un peu plus de 4 M, le budget annexe Noret (0,02), mais on sait que là on compense au fur et à mesure des ventes le prix du m² qui est vendu un peu moins cher qu'il nous revient.

L'équilibre général du budget, du projet de budget 2010, donc vous l'avez là en 2 colonnes sur les dépenses consolidées et les recettes consolidées. Vous avez les parts respectives, on voit la part importante consacrée bien évidemment à l'investissement. Et puis vous voyez les mouvements de constitution, de provision ou de libération et puis le recours à l'emprunt, donc à 17,4 M, 16,6 hors budget « Déchets » et avec remboursement.

Donc voilà les éléments généraux. L'écran suivant, je ne vais pas m'y arrêter, on l'a présenté déjà à la séance précédente, simplement il faut toujours que nous ayons à l'esprit cette nécessité d'équilibrer notre section de fonctionnement, amortissements compris, et tout cela évidemment nous conduit à des exercices qui sont difficiles et qui le seront peut-être de plus en plus. Au fur et à mesure que nos investissements auront augmenté, nous aurons des dotations aux amortissements qui auront tendance à aller dans le même sens, bien évidemment.

Sur l'écran suivant vous avez une ventilation par budget, donc de la constitution de la capacité à investir entre l'épargne nette, les subventions à recevoir, la TVA, le recours à l'emprunt, pour donc assurer le financement de l'ensemble des investissements.

Sur la dette consolidée du Grand Besançon, donc sur l'annuité 2010, donc 3 M€, 1,8 en capital et 1,2 en intérêts de la dette, sachant que nous passerons, si ce budget est totalement exécuté, à un encours de dette à pas tout à fait 40 M au 31 décembre 2009, à près de 54 M au 31 décembre 2010. Et on vous rappelle que de 2001 à 2010 le Grand Besançon aura investi 215 M€.

Donc le budget 2010 par Commission, je vous suggère là que nous passions vite, sans nous arrêter particulièrement aux chiffres de chacune. Mais seulement pour se remémorer que par compétence il y a un certain nombre d'opérations importantes ou phares.

Donc sur les Transports, vous savez qu'il y a des éléments « budget principal », des éléments « budget annexe ». Donc au budget principal on se rappelle bien évidemment l'aménagement des voies cyclables. Et le partenariat avec l'APRR, donc le financement du Pass « Liberty » entre les entrées et sorties sur l'Agglomération de l'autoroute A 36. Sur les infrastructures, toujours au budget principal, le financement de la Voie des Mercureaux, donc notez-le quand même, pour près de 5 M€, et avec l'espoir, bien évidemment, que cette opération se termine en 2011, avec les crédits d'études pour le bas, c'est une bonne nouvelle, mais on risque de connaître un certain nombre d'années avec des difficultés au carrefour, mais pour les Mercureaux nous sommes en passe d'en sortir.

Sur le financement de la LGV, donc 1,8 M. L'entrée Est, donc presque pour achèvement, à 2,5 M.

En Transports, Infrastructures, Déplacements, sur le « budget annexe Transports » donc sur les dépenses un peu plus de 42 M.

Et nous avons bien évidemment les dépenses essentielles de fonctionnement du réseau, que ce soit sur la DSP ou sur l'acquisition de bus et matériels embarqués et les affréteurs périurbains. Les études et les travaux Tramway gérés en AP-CP donc un peu plus de 5 M€ sont prévus dans ce projet de budget.

Et les autres investissements se rattachant à l'opération TCSP, l'infrastructure ferroviaire Nord, pour près de 2,5 M en 2010 et le dépôt de Planoise pour un peu plus de 600 000 €.

Sur Economie, Emploi, Insertion, donc avec des dépenses de près de 5,4 M :

- la contribution au SMAIBO, donc zone de l'Échange, pour près de 700 000 €,
- la Maison des Microtechniques et Pépinière de Palente pour près de 800 000,
- la poursuite des investissements sur le Parc d'activités Pôle Santé, 126 000 €,
- la zone de la gare d'Auxon, 410 000,
- la reconduction de l'avance de trésorerie au PLIE, donc 400 000 €,
- soutien à la compétitivité, 300 000 €.

Economie, Emploi, Insertion, toujours, donc le budget annexe de la zone du Noret, donc on l'a évoqué tout à l'heure avec le principe, encore une fois, de la compensation, enfin de la subvention d'équilibre.

Sur Développement durable, Environnement, Cadre de vie :

- l'achèvement de la Passerelle de la Malate, pour 1,2 M,
- Fonds « Centres de village », avec de nouveaux critères, donc à 135 000 €,
- le Contrat de Projet Etat-Région,
- l'installation de panneaux solaires sur le patrimoine du Grand Besançon : 135 000 €,
- Subvention ATMO Franche-Comté : 170 000.

Culture, Tourisme et Sports, donc dépenses réelles sur le budget principal : 1,4 M et un peu plus :

- les derniers paiements sur les équipements fluviaux,
- la contribution au Syndicat Mixte des Maisons Comtoises : 340 000,
- le fonds de concours au plan de gestion UNESCO, pas tout à fait 200 000,
- la subvention « Scènes de la Citadelle » et à l'Office du Tourisme pour 100 000 €,
- les fonds de concours pour les équipements culturels, sportifs et touristiques : 84 000,
- soutien et animation du réseau des écoles de musique : 90 000.

Toujours Culture, Tourisme et Sports, sur le budget annexe du CRR, donc là nous sommes bien évidemment sur des sommes importantes, compte-tenu de l'opération « Cité des Arts » donc près de 25 M€ : Opération « Cité des Arts » un peu plus de 20 M€, dont à notre charge définitive un peu plus de 11,5 M, et frais de personnels pour plus de 4 M, c'est l'essentiel bien évidemment des dépenses de fonctionnement de cet établissement.

Sur la prospective « Préparation et accompagnement des grands projets » :

- la contribution à l'AudaB et au SCoT : 400 000 et 350 000,
- la préparation de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône, l'animation des clubs, etc., etc., plus de 300 000 €,
- le fonctionnement et développement du Conseil de Développement Participatif.

Habitat et Politique de la Ville, donc pour l'habitat, plus de 2,3 M, avec les différentes opérations : subventions PLH, les « aides à la pierre déléguées », le soutien à la réalisation dans le parc public et les subventions propriétaires privés, soutien à l'accession sociale. Je souligne ces éléments-là puisque on s'aperçoit quand même qu'il y a de nombreuses politiques et de nombreuses actions. Et sur la politique de la Ville en direction des gens du voyage, construction de terrains familiaux.

Sur les relations avec les partenaires, les autres collectivités et les secteurs, dépenses réelles près de 10,5 M, avec :

- un élément important, notre contribution au financement des nouvelles casernes de pompiers sur l'Agglomération pour près de 2,4 M,
- notre contribution au SDIS pour près de 7,5 M,
- participation à l'aérodrome de la Vèze pour 175 000 €,

- l'aide aux communes, c'est bien évidemment la dématérialisation des marchés, pour 100 000 €, donc de nombreuses communes l'on utilisée, je pense que cela va croître sans cesse. C'est l'accompagnement des communes pour la réalisation de leur projet donc avec la mutualisation de services, et là il faut que nous ayons le souci d'équilibrer ce service pour pouvoir le développer autant que nécessaire pour répondre à toutes les demandes qui vont croissantes. Dans l'aide aux communes ce sont également les études sur l'accessibilité dans les communes, pour toutes les communes qui ont voulu adhérer à la démarche mutualisée, avec une répartition financière intéressante.

Et sur la gestion des déchets, ménagers et non ménagers, c'est un rappel de budget qui a été voté fin décembre sur les dépenses et les recettes, un peu plus de 18 M€ et avec le rappel du montant de la REOM, je le disais tout à l'heure pour un peu moins de 15 M.

Sur les moyens généraux, les compétences et l'administration générale, donc les ressources humaines, tous budgets, donc un peu moins de 17 M€ pour 409 agents, équivalents à 375 équivalents temps plein au 1^{er} janvier 2010. Vous avez sous les yeux la répartition par budget sur les moyens généraux, les compétences et l'Administration Générale.

Gestion administrative des services, donc uniquement le budget principal : 2,2 M.

Donc les recettes sont constituées principalement de prestations liées aux services mutualisés, on vient d'en parler, sur le plan géographique notamment, les syndicats, les budgets annexes, donc les flux que vous connaissez, donc les conventions on les a adoptées les unes après les autres.

Donc la situation financière prospective qui résulte de tout cela, de cet exercice 2010 et de la suite, donc bien évidemment nous devons la porter ensemble et la construire ensemble.

Sur les hypothèses, donc nous avons travaillé sur les hypothèses arrêtées antérieurement sur la taxe professionnelle, donc le chiffre qui est là c'est celui sur lequel nous avons travaillé, donc il est amélioré. Sur la prospective au-delà de 2010 nous restons sur la pente envisagée que nous avons bâtie et validée dans le PPIF précédent, avec une augmentation du taux de 10 % entre 2008 et 2018 et une évolution prévisionnelle des bases de 2 %. Ce qui veut dire tout simplement que, ou les impôts dont nous disposerons seront suffisamment dynamiques, ou c'est l'autre élément, donc que nous soulignons souvent, nous devons bien évidemment donc actionner les impôts sur lesquels nous aurons un prise et vous savez qu'il s'agira à partir de 2011 de l'impôt sur l'habitant à travers la taxe d'habitation transférée du Département.

Les autres hypothèses de prospectives c'est le taux du Versement Transports à 1,80 % pour financer le TCSP et donc on vous rappelle les chiffres de 2010 tel que nous les envisageons à suivre et à corriger s'il en est besoin dans le courant de l'exercice et avec la pente également évoquée lors d'orientations budgétaires, de reprise donc de 4 %, qui était la pente d'évolution des années précédentes, pour rejoindre ensuite une tendance à 2,5 %.

Sur les autres hypothèses, sur les dotations DGF, une progression limitée à 1 %, c'est peut-être trop optimiste. Sur les allocations compensatoires en matière de taxe professionnelle, donc il y a une diminution en 2010 moins importante que celle que nous avons envisagée initialement. Et sur le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle, un peu moins que ce que nous inscrivons là.

Rappelons nous, donc s'agissant de cette prospective, que sur la période du mandat en cours, 2010-2014, c'est ce que vous avez dans le dossier si vous additionnez les colonnes, donc nous sommes sur une prévision d'investissement de 360 M€ bien évidemment, TCSP et Cité des Arts inclus. Donc je l'avais souligné lors du débat d'orientations budgétaires, donc perspectives intéressantes, fortes, élevées et qui montrent tout simplement notre détermination à la fois à poursuivre donc l'équipement de notre territoire au service des habitants. Et également, c'est une conséquence, le soutien à l'économie. Je rappelais en d'autres lieux il y a peu de jours que nous recevions il y a quelques jours encore, les collectivités, des courriers des fédérations professionnelles du Bâtiment et Travaux Publics, demandant donc aux collectivités de maintenir leurs niveaux d'engagements, tout à fait déterminant dans ce secteur d'activités, donc avec ce que nous indiquons là, nous sommes, nous serons bien évidemment largement au rendez-vous.

Et puis les deux derniers graphiques, si je puis dire, donc de ce budget avant d'aborder d'autres questions touchant aux AP-CP. C'est une reproduction de ce que nous avons déjà présenté en orientations budgétaires sur la maîtrise de nos marges sur la durée jusqu'à 2018, les pics étant expliqués par, d'une part, les libérations de provisions VT et puis le pic bas par un remboursement anticipé d'emprunt. Donc sur le point haut il n'y a jamais de soucis à se faire, sur le pic bas il y a éventuellement des décisions de gestion à prendre à ce moment-là pour différer, s'il en était besoin, quelque peu le remboursement de l'emprunt en question. Et pour ensuite souligner que tout ce programme et toute cette perspective, cette prospective débouche ou conduit à une situation financière et d'endettement maîtrisée de notre Etablissement, avec un pic d'encours d'endettement à 172 M€ pour refluer donc en 2018 à 141 et avec un ratio de désendettement qui culminerait à 9,2 années pour revenir assez rapidement à 6,6 années. Tout cela restant encore une fois, là aussi, dans un cadre maîtrisé.

Donc voilà sur la présentation budgétaire, je ne sais plus si c'est dans le même temps, non je crois que c'est après que nous statuons sur les AP-CP et nous pouvons donc avoir, Président, donc cette présentation faite, le débat budgétaire stricto sensu sachant que les AP-CP qui suivent, s'agissant donc des crédits de paiement que ces AP-CP contiennent, sont inscrits dans le budget. Donc il n'y a pas de contradictions à statuer sur le budget avant de statuer sur les AP-CP et encore une fois il y aura conformité.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Ecoute merci Gaby, merci pour le gros travail que tu as fait avec Marie-Odile pour préparer tout cela ainsi qu'avec les services, que j'associe bien sûr à ces remerciements. Merci aussi à notre Payeur qui est là, qui bien sûr, nous conseille toujours utilement. Bien, alors, j'ouvre le débat. Quels sont ceux qui veulent intervenir ? Monsieur LIME.

M. LIME.- Oui, je crois qu'on passe un petit peu, cela a été dit, mais un petit peu sous silence la page 19, je vais la lire pour que, je pense que tout le monde a bien compris mais ça cela faisait un moment qu'on le disait : *« à compter de 2011 des nouveaux impôts seront affectés aux collectivités territoriales pour compenser la suppression de la TP. Outre la création d'impôts économiques, la loi modifie également la répartition de la fiscalité ménages entre les collectivités. Le Grand Besançon se voit attribuer des impôts prélevés sur les ménages, principalement la taxe d'habitation »*. Donc j'ai un peu l'impression que ce soir nous mettons le doigt dans l'engrenage et cet engrenage, nous ne savons pas jusqu'où nous allons être mangés, en fonction de l'évolution qu'il va pouvoir y avoir, avec toutes les craintes à terme des désengagements de l'Etat dans le cadre des versements compensatoires qui ont pu être annoncés pour 2011 et qui restent très, très aléatoires sur les années suivantes. C'est-à-dire qu'on sait très bien, et l'Histoire nous amène à beaucoup de prudence par rapport à cela, c'est que chaque fois qu'il y a eu la suppression d'un impôt avec compensation de l'Etat, cela se passe bien la 1^{ère} année, voire la 2^{ème} année, cela se dégrade d'une façon assez rapide.

Et quand on voit les comptes de l'Etat et les différentes déclarations qui sont amenés par les dirigeants de l'Etat aujourd'hui on a quand même quelques inquiétudes à avoir, y compris de faire porter à terme sur les collectivités le déficit de l'Etat et on voit très bien sur qui vont porter ces déficits à terme.

Donc aujourd'hui on met le doigt dans l'engrenage, moi je pense qu'il faut vraiment le souligner avec tout ce que cela peut comporter, parce que je pense que demain notre Communauté d'Agglomération, et on l'a vu dans les différentes propositions qui sont faites, une des seules possibilités d'augmentation de nos recettes, cela passera par l'augmentation de la fiscalité. Elle est déjà annoncée à l'intérieur des différents documents qui sont donnés ce soir et donc l'augmentation de la fiscalité cela passera par l'augmentation sur la taxe d'habitation sur l'ensemble de nos citoyens au niveau de notre Agglomération.

Je tiens à signaler aussi que, et là on l'a déjà dit plusieurs fois, que à partir de maintenant la part qui sera payée par les entreprises qui était de 50 % par les entreprises, 50 % par les citoyens va s'inverser et va devenir 75 % payés par les citoyens, 25 % payés par les entreprises. Parce que la suppression de la taxe professionnelle il va bien falloir que quelqu'un la paye, elle va se répartir d'une façon importante sur l'ensemble des usagers et donc là on a quand même un certain nombre d'inquiétudes très, très fortes à avoir, parce que la seule possibilité d'augmentation, y compris sur des besoins nouveaux qui seront amenés sur notre Agglomération. On voit bien qu'on est une agglomération aussi naissante, et qu'il y a un grand nombre de besoins que cela soit de la ville ou de l'ensemble des villages qui sont autour. On ne pourra pas y répondre si ce n'est par une augmentation de la fiscalité, donc je tenais à le souligner ce soir.

M. LE PRESIDENT.- Mais tu as totalement raison parce que je vais redire ce que j'ai dit l'autre jour à la conférence de presse, mais tu as raison, il faut que je le redise fortement ce soir. On est en train de, ce n'est pas nous qui mettons le doigt dans l'engrenage, on nous met le doigt dans l'engrenage. Puisque vous savez que depuis 2001 que nous sommes ici entre nous, d'autres y étaient déjà d'avant, nous avons toujours, nous tous, refusé cette colonne supplémentaire. Nous avons pris l'engagement de ne pas le faire entre 2000 et 2008, de 2001 à 2008, nous ne l'avons pas fait. Nous avons pris l'engagement de ne pas le faire, nous ne voulions pas le faire, et là, effectivement, vous le savez, la réforme qui supprime la taxe professionnelle, qui va quand même, je crois qu'au niveau de l'Etat, je dis ça de tête, c'est à peu près 20 Md€. Nous allons avoir effectivement un transfert, nous allons avoir une taxe qui était auparavant prélevée par le Département, qui va nous être transférée. Il est vrai de dire qu'aujourd'hui, pour l'année 2010, cela sera neutre. Les habitants du Grand Besançon, à peu près, ne paieront pas plus.

M. BAULIEU.- Oui, les habitants.

M. LE PRESIDENT.- Les habitants, pas plus. Et on aura un petit peu moins, on l'a vu...

M. BAULIEU.- On perd 1,5 M.

M. LE PRESIDENT.- On perd quand même 1,5 M au passage. Donc ce n'est pas totalement neutre pour nous, puisqu'on perd 1,5 M. Et Gaby vous a expliqué, ce que, s'il n'y avait pas eu ces modifications, nous aurions dû avoir en plus. Mais, et ça Christophe LIME a totalement raison et je l'ai dénoncé très fortement l'autre jour à la conférence de presse, nous savons bien que demain, demain les marges de manœuvre que nous aurons, elles seront là-dessus. Et qu'il y a effectivement, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune et je le redis aujourd'hui, il y a effectivement un transfert de charges envisagé des entreprises, très bien pour les entreprises, mais vers les ménages. Je crois qu'il faut le dire aujourd'hui et que c'est quelque chose qui nous est imposé, ce n'est pas nous qui l'avons souhaité, puisque je crois que les uns les autres, nous avons toujours été très clairs là-dessus.

Nous avons dit qu'il fallait, nous n'étions, nous ne sommes pas contre les réformes, qu'il fallait effectivement réformer la taxe professionnelle, que telle qu'elle était ce n'était pas le bon système, qu'il fallait le réformer. Mais pas forcément de cette façon là. Puisqu'il y a quand même un lien important qui va être coupé avec les territoires. Il y a, c'est vrai, dans la taxe sur la valeur ajoutée, il y a des choses intéressantes, mais le transfert sur les communautés d'agglomération d'impôts ménages, fait que nous allons percevoir les impôts ménages. Ce qui aura d'ailleurs un énorme avantage, c'est que l'on pourra dire qu'effectivement les collectivités, toutes les collectivités gèrent mal puisqu'elles vont être amenées à augmenter les impôts. Tu as raison, Christophe, tu as raison de le souligner. Je crois que ce soir c'est l'occasion de le dire solennellement, que ce que l'on nous impose, nous l'avions toujours refusé jusqu'à ce jour, mais là, on ne va pas avoir le choix, cela va être comme ça. Alors c'est vrai aussi, j'ai entendu ici dans cette enceinte dire : « *Cela ne changera rien, c'est à l'Euro près* ». Oui, cette année pour les ménages c'est à l'Euro près, mais après ce ne sera plus à l'Euro près. Donc j'espère que ces allègements importants en direction des entreprises, ils vont permettre de créer des nombreux emplois dont nous avons besoin. Maintenant il faut attendre pour voir. Alors au passage quand même, on dit beaucoup que l'Agglomération, que les entreprises, il y a des difficultés, il y a beaucoup de difficultés dans les entreprises. Je l'évoquais encore ce matin dans une réunion à laquelle je participais. Cela dit les chiffres que vous a annoncés Gabriel BAULIEU, + 4, cela montre que globalement quand même l'action économique de l'Agglomération pendant ces dernières années, avait été pertinente. Et puis ce chiffre-là est un bon chiffre. On connaît bien Gaby et il a raison, avec Marie-Odile on avait plutôt mis un niveau plutôt bas, et nous préférons dire que nous allons avoir 1,2 M, 1,3 M en plus que 1,2 M, 1,3 M en moins. Donc c'est quand même aussi là un démenti par rapport à toutes celles et ceux qui voulaient dire que, effectivement, nous aurions mal géré ce développement économique.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous dire que nous avons depuis quelques jours une nouvelle directrice des Affaires Economiques et de l'Emploi, qui est Dominique BUCCELLATO, voilà, qui veut bien se lever, voilà, jeune femme dynamique qui était auparavant, qui est franc-comtoise puisqu'elle habite quasiment dans le Grand Besançon, je ne dirai pas où, mais plutôt du côté de Saint-Vit, par là-bas.

M. BAULIEU.- Oui, ce coup-ci vous avez...

M. LE PRESIDENT.- Non, je n'ai pas dit où. J'ai dit par là-bas, sur l'Ouest. Voilà. Et qui était auparavant Directrice du Développement Economique dans le département de l'Ain et qui effectivement, s'est beaucoup investie là-bas, et qui désormais vient de rejoindre notre équipe. Et le peu que j'ai pu voir avec Jean-Pierre MARTIN depuis quelque jours, c'est qu'elle a beaucoup de dynamisme, beaucoup d'idées et que les choses avancent bien et vite. Donc je lui souhaite la bienvenue ici à Besançon. Voilà ce que je voulais dire. Ensuite, Pascal BONNET.

M. BONNET.- Oui, je serai rapide. Je voudrais réagir à vos propos parce que c'est vrai que la réforme territoriale et la réforme fiscale c'est complexe, il y a des incertitudes. On savait que sur le plan fiscal de toute façon il fallait que les choses évoluent. J'ai suffisamment entendu dire qu'on avait une inquiétude sur les ressources et qu'on avait une inquiétude sur l'autonomie fiscale avec ce transfert d'impôts ménages. On a là le maintien d'une autonomie fiscale et on a des garanties de ressources. Vous ne pouvez pas à la fois à un certain moment...

M. LE PRESIDENT.- Quel prix pour les ménages aussi.

M. BONNET.- Non, à priori c'est du transfert. Ce sera après à nous à être vigilants justement sur les taux.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Gabriel répondra globalement. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur ROSSELOT vous ne dites rien ?

M. ROSSELOT.- Si, justement.

M. LE PRESIDENT.- Ah bon. Je me disais : « *est-il malade ?* ».

M. ROSSELOT.- Je demande la parole depuis un moment.

M. LE PRESIDENT.- Alors, Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Oh écoutez, cela m'amuse et puis cela me désespère en même temps, parce que l'Etat, l'Etat, l'Etat, est le premier bailleur de fonds, je l'ai déjà dit, le grand bailleur de fonds, le premier bailleur de fonds des communes et des intercommunalités. Vous n'arrêtez pas de taper dessus. C'est quand même assez étonnant. Je crois que, vous serez peut-être dans... ce n'est pas impossible d'ailleurs, c'est la grandeur de la démocratie, l'alternance. Vous serez peut-être, vous redeviendrez peut-être un jour à l'Etat et vous sentirez, vous sentirez la nécessité...

M. LE PRESIDENT.- Je suis en cours.

M. ROSSELOT.- Non, mais c'est la démocratie, et vous sentirez, non mais ce que je veux dire est très sérieux, et vous sentirez la nécessité, plutôt que de vous exprimer en termes d'hostilité permanente, d'antagonismes, de faire se souder, s'additionner les actions, les politiques publiques des collectivités dans leur ensemble, l'Etat et les collectivités territoriales. Parce que je ne vois pas comment faire autrement pour que dans les 10 ans qui viennent, que ce soit à Besançon ou dans le restant de la France, relever ce défi majeur qui est celui de la compétitivité de nos entreprises qui sont prises dans le fameux effet de ciseaux que l'on peut invoquer partout, la concurrence internationale et puis aussi les charges à la française.

Je vous dirai, Monsieur le Président, Monsieur le Maire et Cher Ami, que le courage qu'a eu le gouvernement ne fait qu'achever ce que vous avez commencé, vous, avec Lionel JOSPIN il y a 10 ans. Vous avez commencé il y a 10 ans à transformer cet impôt anti économique, cet impôt imbécile comme on le disait à l'époque, vous avez avec courage avec DSK commencé à le transformer, on ne fait qu'achever, on ne fait qu'achever. Je pense qu'il est injuste et ça je le dis à Christophe LIME, de ne pas, 3^{ème} considération, de ne pas faire remarquer qu'un effort de justice fiscale est quand même fait. Quand on appelle, quand on mobilise la matière d'impôts de grandes entités qui en était exclues, comme je l'ai déjà dit, la grande distribution, même si l'impact est relativement neutre, et les entreprises de réseaux qui sont des sources de richesses récentes et qui n'étaient pas mobilisées, je pense que ce courage il a fallu l'avoir aussi.

Maintenant, quatrième, la 4^{ème} colonne, etc. Mais personne ne souhaite effectivement appeler à la rescousse nos concitoyens à travers la taxe d'habitation. Il n'est pas illogique aujourd'hui dans ce qu'on appelle aujourd'hui le couple « commune et intercommunalité » avec le couple « département-région » qu'on ait une fiscalité qui souligne ce lien entre communes, intercommunalité et nos concitoyens. Cela ne veut pas dire qu'il faille en abuser et je dirais même en user, et je dirais même en user. Les taux qui sont transférés, on peut les garder tels quels. Je crois qu'il faut, il faut dater d'aujourd'hui un tournant, mais qui, à mon avis, a pour sens principal celui de la sauvegarde de notre industrie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Justement, on ne tape pas systématiquement, puisque on a dit, j'ai dit qu'il y avait l'essai d'une réforme. Tout le monde l'a dit, mais pas comme ça. Et je vous rappelle qu'en 98 effectivement, quand comme Député, j'ai voté cette réforme à laquelle vous faites allusion, on n'avait pas transféré les charges nouvelles sur les ménages. Ce qui est quand même quelque chose de fondamentalement différent. Gaby répondra sur le reste par la suite. Bon, s'il n'y a plus d'intervention, donc... Monsieur GONON, pardon, excusez-moi.

M. GONON.- Oui, je m'adresse surtout au Vice-président Gabriel BAULIEU en tant que capitaine du vaisseau CAGB pour la partie financière. Moi j'aimerais lui rappeler que dans une tempête et pour résister aux vents et aux vagues le capitaine réduit la voilure et par contre n'augmente pas la vitesse.

Et en lisant votre introduction, les deux premières pages de votre introduction, je n'ai pas du tout l'impression que ce soit ce souci qui vous anime, j'ai l'impression que le souci qui vous anime, c'est comment surtout faire rentrer l'argent dans les caisses.

Il me semble, il me semble que le contexte, je reviens à ce contexte général dans lequel nous évoluons, ne peut plus être qualifié d'ailleurs d'aire de développement durable mais par contre de crise durable. Et il me semble que dans une telle perspective et je ne vous rappellerai pas tous les chiffres, tous les nuages qui s'amoncellent encore pour l'année 2010, que ce soit en termes d'augmentation de chômage, que ce soit en termes de défaillances d'entreprises. Et puis maintenant il nous faut parler aussi des citoyens, des habitants de la CAGB puisque la taxe foncière va faire partie de nos recettes. Il ne me semble pas que leur pouvoir d'achat ait augmenté notamment depuis l'année 2009 et il ne me semble pas qu'en 2010 il ait tendance également à augmenter. Alors dans ce cadre-là vous allez entre 2009 et 2010 augmenter le budget de la CAGB de plus de 15 %, alors que par exemple, alors que par exemple, le pouvoir d'achat a augmenté de moins de 1 % et sans doute pour l'année 2009 et pour l'année 2010, ce qui me semble particulièrement faible à mettre en rapport.

J'ai lu avec beaucoup d'attention « L'Est Républicain » du mardi 23 mars qui titre : « *L'agonie financière des départements* » et je ne voudrais pas que nous ayons nous à notre tour à connaître ce sort. Mais j'ai peur, j'ai peur que nous soyons nous encore, la CAGB, dans un contexte d'euphorie dépensière et non plus de réduction de la voilure comme je le souhaitais tout à l'heure.

Je voudrais vous proposer deux séries de mesures : une première série qui a trait à une certaine réduction de dépenses et une seconde série de mesures qui a trait à une nouvelle ventilation des dépenses :

- réduction des dépenses, je pense essentiellement à un poste que vous connaissez bien, dont on a déjà longtemps parlé, qui est celui du TCSP. Nous avons proposé une offre alternative aux alentours de 150 M€, alors que vous avez chiffré une dépense totale de 236 M€. Il me semble, il me semble que ces 86 M€ seraient les bienvenus pour, deuxième série de mesures :
- ventiler différemment les recettes et les dépenses de la CAGB dans 3 directions :
 - 1^{ère} direction : l'habitat. Compte-tenu de la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages, compte-tenu de la cherté du foncier, compte-tenu de la prochaine hausse des taux, il me semble que le budget de la CAGB devrait consacrer plus d'argent à la politique de l'habitat,
 - 2^{ème} série de redéploiement : c'est les économies d'énergies, toujours dans l'habitat, avec le lancement d'un grand plan d'isolation de l'immobilier privé et de l'immobilier public,
 - et 3^{ème} et dernière catégorie de dépenses, qu'il faudrait muscler et booster, c'est celles qui ont trait au développement économique et à l'emploi. Moi j'ai été extrêmement choqué et déçu que nous consacrons seulement 20 M€ sur la période 2010-2014, c'est-à-dire à peu près 4 M€ par an, ce qui me semble particulièrement faible. Et il me semble qu'aujourd'hui nous devons faire un effort considérable, considérable, pour une accélération de notre effort en direction des entreprises qui, je le rappelle quand même, contribuent beaucoup à notre budget.

Je rappelle simplement, que le surplus du Versement Transport cette année, me semble t-il, est de 12 M€ et je pense qu'un effort en leur direction serait un juste retour. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Gaby répondra. Je ne vais pas relancer le débat sur le TCSP, nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement et en détails. Je vous redonnerai un ensemble d'arguments. Je ne vais pas relancer pour une raison très simple, c'est qu'à l'heure où je vous parle un certain nombre d'études ne sont pas encore terminées par rapport à des possibilités de nouveaux tracés, nous en reparlerons le moment venu. C'est d'ailleurs pour cette raison que je ne souhaite pas, moi, m'exprimer publiquement dans des grands médias régionaux ou nationaux par rapport à cela. Puisque je pense qu'il y a un minimum de respect à avoir, entre autres pour les élus de cette Assemblée, pour faire en sorte que, quand on s'exprimera, on puisse avoir, que lorsque nous en débattrons, avoir tous les éléments d'information pour pouvoir trancher. Alors après, vous savez les coûts de TCSP, de BHNS, il faut, on va remettre les choses à plat, on en discutera, parce que, annoncer des chiffres comme ça, ça ne veut rien dire. En plus, quand même je vous rappelle que le BHNS, dans toutes les, la quasi, pas dans toutes, la quasi-totalité des villes qui en ont fait, le taux, cela ne change rien, il est à 1,8 et que ce n'est pas le même système de transport. Mais si nous partons là-dessus ce soir nous allons refaire un débat TCSP. Je pense qu'il faut qu'il y ait un grand débat TCSP. Ensuite je vous le dis moi, c'est l'Assemblée qui choisira. Si l'Assemblée, si l'Agglomération ne veut pas de Transport en Commun en Site Propre, moi je ne veux pas le faire seul contre tous, hein. Je vous mets tout de suite tous à l'aise. Je ne veux pas le faire seul contre tous. Ce n'est pas mon affaire à moi. Il faut que je fasse œuvre de persuasion pour que vous en soyez tous persuadés. Si ce n'est pas le cas, on verra. Mais nous en discuterons calmement, parce qu'après on donne des arguments comme ça, bon. Ah j'ai dit l'autre jour qu'à Nîmes, la 2^{ème} ligne c'était une ligne de tramway on me répond dans la presse que ce n'est pas vrai, on s'est renseigné. Si, la 1^{ère} ligne qui est en cours de réalisation c'est effectivement le BHNS, on le savait, mais la 2^{ème} ligne dont on discute c'est bien effectivement un tramway. Dès que je dis quelque chose on va vérifier et puis on essaie de trouver... alors on va se calmer, on parlera de ça calmement. Tout le monde aura tous les éléments d'information, le coût, le tracé, comment la périphérie sera desservie ? Combien il restera de bus dans le centre-ville ? Quel sera l'intérêt économique ? Bon, on verra tout cela mais calmement. Parce que aujourd'hui, là. Vous comprenez Monsieur GONON, vous avez toujours des bonnes propositions, elles sont toujours sympathiques, un peu démagogiques, j'ai remarqué d'ailleurs que cela ne vous profitait pas beaucoup de faire de la démagogie, mais enfin bon, c'est comme ça.

Ben oui, c'est une constatation. Oui, cela veut dire que quand même aussi, les gens sont sérieux, ils regardent les choses, ils regardent les choses. Mais il ne faut pas penser que les habitants du Grand Besançon aient une vision comme ça, rapide, et qu'ils ne réfléchissent pas. Je crois qu'il faut dire les choses.

Alors, quant aux, comment on peut dire, aux fonctions de « capitaine » j'assume, je revendique quand même, même pour les opérations financières le rôle du capitaine. Donc si ça ne va pas vous pourrez vous adresser à moi, je porterai ça sur mes épaules, mais c'est vrai que dans le détail, c'est Gaby qui le fait mais nous partageons largement cela. Voilà. Gaby, puisque plus personne ne demande la parole, donc je clos la discussion et je te la passe.

M. BAULIEU.- Ça porte sur 2, 3 éléments, donc des nuances sur ce qui vient d'être dit. nous sommes tous Vice-Présidents par délégation, mais cela ça n'avait échappé à personne. Sur les observations de Philippe GONON, c'est vrai que, plusieurs choses que je ne comprends pas. L'augmentation du budget de 15 % c'est dans le rapport, l'évolution elle est de 7,9, cela fait 12 M, les 12 M€ c'est la provision VT, c'est tout, point. Le budget courant, hors cet effet provision VT, il est inchangé. Alors là je suis étonné donc de la remarque et puis du qualificatif qui en suit « euphorie dépensière » je n'ai pas envie de faire de commentaire là-dessus, chacun pense ce qu'il souhaite.

On vient de rappeler tant en orientations budgétaires que dans cette présentation, à quel point nous multiplions les efforts et que nos services multiplient les efforts pour maîtriser la dépense. Trouvons beaucoup de collectivités et autres instances qui maîtrisent la dépense autant que ce budget l'exprime et puis, et puis nous verrons : 2,5 % de glissement en matière de dépenses de personnels, 0 % en matière d'autres frais de fonctionnement, en courant, c'est-à-dire qu'on est sur du 0, du négatif en constant. A un moment donné on ne saura pas faire, il faut se le dire. Donc je souhaite bien évidemment que nous parlions entre gens sérieux sur des questions de cette nature.

Et puis après sur les propositions j'avoue ne rien avoir compris, ou trop bien. Mais il faut que je précise une chose sur les propositions. Donc le TCSP, le projet de TCSP est le projet tel que nous l'avons acté ensemble et il a une autonomie de financement sur le Versement Transport. Et le Versement Transport, cela ne se redéploie pas en habitat, en économie et aux économies d'énergies. Voilà, donc, sur le plan du mécanisme, de la mécanique budgétaire, je ne comprends pas comment nous pourrions donc, ne serait-ce qu'avoir l'intention de procéder ainsi. Donc voilà quelques 2 ou 3 observations sur le sujet. Donc sur les autres points il n'y avait rien d'extraordinairement nouveau sur les points qui ont été évoqués.

Sur la réforme de la taxe professionnelle, sans passion aucune, cela a été dit, je rappelle que, il me semble, il nous semble qu'une réforme plus ciblée eut été plus heureuse et même avec l'intervenant de tout à l'heure il m'est arrivé de le lui dire en direct qu'il y a de beaux exemples dans notre Agglomération d'entreprises qui fonctionnent très bien et nous nous en réjouissons, à l'égard desquelles il n'y aurait rien eu de scandaleux, bien au contraire, de les voir contribuer davantage au développement de notre territoire, puisque c'est tout simplement notre ambition avec ce que nous développons et sur ce registre d'ailleurs je ne pense pas que la réforme de la taxe professionnelle, mais c'est à chacun, je crois que le Président l'a dit tout à l'heure, chacun verra, se fera son opinion, donc les effets attendus et annoncés. Après, les impacts sur la répartition fiscale, ils ont été rappelés, j'en ai donné une première indication pour 2010 et nous verrons les suivantes sur les années qui suivent et sur les années à venir. Sachant que nous avons un tableau de marge de recettes, donc dans notre PPIF, d'ailleurs dans nos orientations nous le reconduisons à l'identique. Il est très clair de ce point de vue qu'il n'y aura qu'un impôt sur lequel nous aurons la possibilité d'agir. Et bien évidemment si nous avons des besoins de financement, c'est vers ce contribuable-là que les choses auront un impact tout simplement.

Mais voilà, on ne va pas, on s'est déjà dit et répété donc tout simplement, sur les glissements des charges de personnels, on est effectivement à 2,5, je vous assure qu'il faut serrer les boulons.

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui, moi je trouve, c'est quand même, très honnêtement Monsieur GONON, et cordialement, mais c'est très grave quand même que de dire dans une Assemblée comme la nôtre, en plus en présence des médias qui vont faire leur travail, qui vont relater vos propos, de dire que nous sommes dans une euphorie financière.

M. BAULIEU.- Dépensière, dépensière.

M. LE PRESIDENT.- Oui dépensière. Bon. C'est très, très grave. Je crois que l'ensemble des présidents et des coprésidents qui viennent avec leur budget plancher devant Gabriel BAULIEU et Marie-Odile, savent bien que l'on n'est pas dans une euphorie dépensière.

Quand en matière de charges du personnel, GVT compris (Glissement Vieillesse Technicité compris) on est à 2,5, c'est-à-dire cela comprend les augmentations dues à l'ancienneté, les avancements de grade, les augmentations, on est à 2,5. C'est quand même, cela montre qu'il y a une très, très grande rigueur. Quand en matière de fonctionnement, on nous accuse toujours de ne pas être assez rigoureux en fonctionnement. On fait 0 %. En fait on ne fait pas 0, on fait moins quelque chose puisqu'il y a inflation. On n'est quand même, on n'est quand même pas dans l'euphorie dépensière.

Très amicalement, mais très fermement je vous le dis, ce n'est pas juste de dire ça, ce n'est pas juste. Tout le monde ici, tous les vice-présidents, tous coprésidents, les présidents de commissions, tout le monde est très bien, les services aussi. Quand vous parlez du logement, oui c'est une demande et c'est vrai, et Robert STEPOURJINE nous l'a déjà dit à plusieurs reprises et nous avons mis des moyens supplémentaires, vous avez raison, le logement, c'est vrai. Il faut faire les choses mais nous le faisons. Et puis après de dire, excusez-moi, mais vous êtes quand même suffisamment averti pour savoir que ce qu'on ne mettrait pas dans le Tramway, on ne pourrait pas le remettre, comme il l'a dit, dans le fonctionnement de l'Agglo.

Quand je lis dans la presse que des personnes moins bien informées que nous disent : « *Y'a qu'à pas faire le TCSP, on finira plus vite les Mercureaux* ». Eux, on peut penser qu'ils disent ça parce qu'ils ne savent pas, parce que, les crédits du TCSP, encore même qu'il n'y aurait plus rien, ça n'avancera pas plus vite, qu'on avancera plus les Mercureaux. Donc il ne faut pas non plus marteler des idées comme ça qui sont fausses. Parce que ce n'est pas juste, je ne dirai pas que c'est malhonnête, je dirai que ce n'est pas juste de faire croire aux gens qu'en mettant moins d'argent là on pourrait le mettre ailleurs. Ce n'est pas vrai, cela ne sert pas à ça. Donc ça moi je le dis très fermement, on ne peut pas laisser croire ça. Et je ne peux pas laisser dire que la façon dont le budget est géré, dont les dépenses sont gérées ici, sont faits dans l'euphorie. Je pense que, au contraire, enfin les vice-présidents ici peuvent le dire. On discute en réunion de Bureau, des fois sur des subventions, on discute quasiment à la centaine d'Euros près. Je n'ai pas l'impression, moi je n'ai pas l'impression qu'on balance comme ça. Bon, voilà, bon je m'arrête là, je mets ça au vote.

M. ROSSELOT.- Je veux dire quelque chose.

M. LE PRESIDENT.- Ben on avait clos la discussion.

M. ROSSELOT.- D'accord.

M. LE PRESIDENT.- Bon, je vais vous repasser, parce que vous allez dire que je suis un antidémocrate, alors je vous redonne la parole, mais on avait dit que la discussion était close.

M. ROSSELOT.- Je ne veux pas rouvrir en effet...

M. LE PRESIDENT.- Bon, je vous redonne la parole.

M. ROSSELOT.- Je vous en sais un très grand gré. Bon. Je vous revaudrai ça. D'accord. Mais simplement quand même, simplement. Je suis assez d'accord, on ne peut pas parler d'euphorie dépensière, mais quand même, mais quand même. Vous dites : « *Regardons Nîmes, regardons Douai* » disent les amis de Christophe LIME, etc. Moi je ne vais même pas jusque-là. Je regarde en Franche-Comté, je vous l'ai déjà dit.

Il y a 2 communautés d'agglomération, il y en a 4, il y en a une à l'Ouest, et puis les 2 autres au Nord-Est. Moi ça m'interpelle quand même un peu que la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard engage les travaux de mise en site dédié...

M. LE PRESIDENT.- On a dit qu'on ne parlait pas de TCSP ce soir...

M. ROSSELOT.- De ses bus, de ses bus, de ses bus... attendez, non mais c'est là qu'il y a peut-être...

M. LE PRESIDENT.- Je vous ai déjà donné la réponse au Conseil municipal l'autre soir, je vais vous la redonner ce soir....

M. ROSSELOT.- Oui, mais il n'y avait pas, je ne crois pas que ce soit le Conseil municipal qui soit réuni ici, mais ça m'interpelle quand même que la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard mette ses bus et sa grande opération. Elle pourra desservir nombre de sites rapidement sans que ça coûte aussi cher que chez nous. La Communauté d'Agglomération Belfortaine se lance dans le BHNS. Oui, il ne faut pas avoir l'euphorie de la grandeur quand on n'a que 180 000 habitants. D'autant plus que je n'aurai jamais vu un ensemble qui ne desservira pas, il y a l'hôpital, il y a la gare, il y a surtout l'Université. 10 000 étudiants à la Bouloie ne seront pas desservis pour un coût de 220 M€. Alors que si on choisissait un moyen plus souple comme celui, ceux que je viens d'indiquer, peut-être qu'on rendrait le service à nos concitoyens, notamment aux jeunes, pour un coût moins élevé. C'est ça qu'a voulu peut-être dire...

M. LE PRESIDENT.- Non mais, Monsieur ROSSELOT....

M. ROSSELOT.- C'est ça qu'a voulu peut-être dire Philippe GONON.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais il est assez grand pour savoir ce qu'il a à dire. Moi je vais vous dire, Monsieur ROSSELOT, j'ai clos la discussion, je vous redonne la parole sur le budget. Vous repartez dans une énième, dixième, cinquantième redite de ce que vous avez déjà dit ici. Je vous ai dit, je vous ai dit, cher Jean ROSSELOT, nous rediscuterons de tout cela le moment venu. On ne va pas à chaque fois refaire les mêmes discours. Parce que Montbéliard par-ci, la caserne Vauban par-là, vous dites toujours les mêmes choses. Bon. Oui...

M. ROSSELOT.- Mais répondez-moi, il faut me répondre !

M. LE PRESIDENT.- Je vous ai déjà répondu sur le fond !

M. ROY.- Lundi soir.

M. LE PRESIDENT.- Vous reposez les mêmes questions ! Je répondrai sur le fond lorsque le débat reviendra ici, lorsque nous aurons tous les éléments en main pour répondre complètement. Je ne veux pas d'un débat tronqué là-dessus. Je vous l'ai dit. Philippe GONON.

M. GONON.- Oui, juste une précision de chiffres. Les 15 % dont je parlais sont le résultat de l'augmentation de 7,8 en 2009 du budget par rapport à 2008 et de 7,9 % de 2010 par rapport à 2009. 7,8 +, donc sur 2 ans, sur 2 ans, je disais 15 %. Ce qui me semble être dans la période 2009-2010 une inflation si vous n'aimez pas le mot « euphorie » j'appellerai ça une inflation de dépenses quand même par rapport à un contexte économique que vous-même qualifiez aujourd'hui d'extrêmement difficile.

M. BAULIEU.- Alors sur ce point précis, prenons acte au moins donc de l'évolution entre 2009-2010 qu'il y a dans vos dossiers, nous l'avons écrit dans le rapport, nous l'avons rappelé tout à l'heure sur la projection à l'écran, que les 12 M€, puisque on passe en gros de, on passe de 158 à 170 M, dépenses totales, investissement et fonctionnement et vous l'aurez remarqué c'est en fonctionnement que les 12 M apparaissent, et ils correspondent à la provision de VT.

Alors, si on nous oppose que d'épargner, que d'épargner, c'est de l'euphorie dépensière, il y a un truc que là, qui dépasse l'entendement. Mais c'est ça la réalité, c'est ça la réalité de ce budget de 2010 par rapport à 2009. Donc on l'avait, on est d'une précision extrême, on dit que, on rappelle dans ce rapport, hors provision, notre évolution de budget, il est de 0,3, voilà, pour être précis, mais vous avez tout cela dans le rapport.

Alors ce n'est pas la peine de le répéter, une contre-vérité ne devient pas vérité parce qu'on la répète. Voilà. Donc le budget 2009 par rapport à 2010, 2010 par rapport à 2009, il est stable. En Euro courant, donc il est en régression en Euro constant, et on ne touche pas à l'investissement pour équiper notre territoire. Et j'ai envie de dire que nous faisons déjà une belle performance. On va se les envoyer un peu les fleurs s'il le faut.

M. LE PRESIDENT.- Marie-Odile.

MME CRABBE-DIAWARA.- Oui, moi je voulais dire que je n'avais pas tout à fait la même conception de l'impôt que Monsieur GONON. Parce que, tout à l'heure, il semblait dire que les versements faits par les entreprises devaient leur revenir au moins en partie au travers la compétence Economie, c'est ce que j'ai cru comprendre. Il me semble que l'ensemble des actions menées par la CAGB se fait au bénéfice de ses habitants, mais aussi de ses entreprises dans l'ensemble des compétences.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Bien. Ecoutez, je vais mettre au vote. Donc quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Alors, attendez, vous avez... alors je n'ai pas lu les pouvoirs, je vais les lire quand même. Je dois le faire.

Martine JEANNIN à Edouard SASSARD
Catherine GELIN à Michel OMOURI
Joëlle SCHIRRER à Nicolas BODIN
Jacqueline PANIER à Françoise FELLMANN
Carine MICHEL à Sylvie WANLIN
Philippe CHANEY à André AVIS
Jacques CURTY à Jean-Paul DILLSCHNEIDER
Cédric LINDECKER à Daniel HUOT
Marcel COTTINY à Séverine MONLLOR
Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS
Jacques MENIGOZ à Marie-Odile CRABBE-DIAWARA
Elisabeth PEQUIGNOT à Pascal BONNET
Teddy BENETEAU à Jean-François GIRARD
Didier GENDRAUD à Béatrice RONZI
Marie-Noëlle SCHOELLER à moi-même, elle est arrivée depuis
Jean-Jacques DEMONET à Beatrice FALCINELLA
Yves-Michel DAHOUI à Jean-Claude ROY
Françoise PRESSE à Catherine THIEBAUT
Hayatte AKODAD à Emmanuel DUMONT

Monsieur ROSSELOT, je ne vois pas, qui est-ce ? Vous levez deux mains, non mais, qui est-ce ? Vous avez la procuration de qui ?

M. ROSSELOT.- Je n'ai pas de procuration.

M. LE PRESIDENT.- Parce que vous levez deux mains, c'est pour ça.

M. ROSSELOT.- Je pensais des deux mains.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, vous pensiez des 2 mains. Vous pensiez mais moi je vérifiais.

M. ROSSELOT.- Je ne voulais pas de voix supplémentaire.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, non, non, mais d'accord. Mais je ne dis pas que vous vouliez une voix supplémentaire mais je ne vois pas que des procurations vous aient été accordées. Bon, je sais bien, il y a la multiplication des pains mais là, bon, il me semblait bien que là vous n'aviez pas de voix. Mais c'est pour montrer que je suis vigilant. Alors, quels sont ceux qui sont contre ? Monsieur ROSSELOT vous avez le droit de lever une main cette fois-ci. Alors levez la main ! Une main, 2, 3... Monsieur OMOURI vous avez la procuration, d'accord, O.K. et puis Monsieur SASSARD aussi, alors 2, 4, cela fait 5, 6, 7, 8, 9. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Deux. Et le reste est adopté, je vous remercie. On passe donc au point suivant. Gaby à toi.

Rapport n° 1.1.2 : Création et révision des AP-AE/CP 2010

M. BAULIEU.- Donc nous sommes dans le, on peut reprendre la projection puisque c'est création et révision des AP-CP. Je vous propose de les, j'ai envie de dire de les examiner très rapidement. Ce sont donc des démarches que nous devons, lorsqu'elles doivent être amendées, votées en même temps qu'une démarche budgétaire, ce qui est le cas ce soir. Parmi les différentes révisions que nous survolons donc ce soir l'essentiel porte sur des modifications de crédits de paiement, compte-tenu le plus souvent du calendrier des opérations. Donc dans la présentation qui en est faite à l'écran, on va d'abord évoquer les AP/CP avec modification du montant global de l'Autorisation de Programme :

- sur « les Acquisitions de bus et matériel embarqué », donc dans la perspective TCSP, donc réduction du volume,
- sur « Aides à la pierre déléguées » donc majoration, prolongation d'un an de la convention triennale 2006-2008 avec l'Etat + régularisation comptable,
- et nous avons ensuite « Equipements fluviaux » donc une petite modification, régularisation comptable entre 2008-2009,
- « Aires des gens du voyage » diminution pour réajuster les possibilités de financement. Les recettes sont d'ailleurs à due concurrence, compte-tenu de l'évolution de notre programme en direction des terrains familiaux dont l'AP de financement n'est pas la même.

Ensuite, donc, sur les autres AP/CP il s'agira de modification de l'échéancier, donc de crédits de paiement uniquement :

- « Aménagement de l'entrée Est » donc c'est une actualisation en fonction des réalisations 2009. Et vous avez donc à l'écran les propositions, peut-être que vous avez dans votre rapport, sur les dépenses et les recettes. Il y a eu quelques contrariétés suite à des investigations géotechniques et problèmes géologiques,
- ensuite « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise » et même chose, actualisation en fonction des réalisations 2009, fin des travaux prévus pour 2010,
- « Requalification de l'Entrée de l'Agglomération à Morre » donc avancement d'une année du calendrier, sur 2010 au lieu de 2011,
- « Aménagement de la Malate » actualisation en fonction des réalisations 2009 et fin des travaux en ce printemps 2009 sur la passerelle, oui, début 2010, pardon,
- « Subventions PLH » actualisation en fonction des réalisations 2009. Donc là vous savez que c'est une question récurrente en matière de suivi de l'habitat sur l'étalement dans le temps des opérations,
- « Financement des casernes » même chose donc actualisation en fonction des réalisations 2009.

Et création d'une AP-CP nouvelle au Budget annexe Transports pour « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire », donc le Nord de l'agglomération bisontine, donc sur la liaison Viotte-Auxon, avec un montant total de 11 864 538 M. Vous avez ça à la page 96 dans votre rapport, sachant que 1 238 638 M ont été réalisés avant 2010. Et donc les crédits de paiement 2010, évoqués d'ailleurs tout à l'heure à 2 425 900 M. Et vous avez le rappel également dans le rapport du projet de calendrier sur la réalisation des haltes ferroviaires sur 2011, 2012 voire 2013 et Portes de Vesoul ultérieurement, en phasage avec l'aménagement de la zone sur 2016.

Et voilà et s'agissant d'un point que l'on a évoqué également à plusieurs reprises dans cette réunion sur l'AP-CP réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway et Cité des Arts et de la Culture. Donc nous y reviendrons ultérieurement en fonction de l'avancée des projets sur la partie études et prospectives pour le Tramway et le bouclage définitif des marchés pour la Cité des Arts et de la Culture. Voilà, Président, sur ce rapport suivant : « Création et révision des AP-CP ».

M. LE PRESIDENT.- Bien. Je vous remercie. Je ne vois pas de prise de parole. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Qu'ils lèvent la main. Pas. Des abstentions peut-être. Je n'en vois pas. On passe au rapport suivant.

Rapport n° I.1.3 : Vote du taux relais de la cotisation foncière des entreprises

M. BAULIEU.- Sur le rapport suivant, donc c'est une suite logique au vote de notre rapport budgétaire sur le vote du taux relais de la cotisation foncière des entreprises. Donc c'est un des volets de la contribution économique territoriale sur laquelle nous avons un pouvoir du taux encadré. Enfin c'est une gestion de taux très comparable à celle qui existait en matière de taux de taxe professionnelle, puisque c'est la part résiduelle de la taxe professionnelle sur le pilier valeur locative foncière, valeur locative cadastrale. Et nous proposons sur cette petite partie qu'il reste d'actualiser notre taux en fonction de nos possibilités donc dans le prolongement de notre orientation, 10 % sur la période 2008-2018 donc de passer le taux de 15,87 à 16,13 puisque la réalité fiscale de l'Agglomération et des taux pondérés des collectivités membres et des niveaux atteints de certains impôts et nous avons la possibilité de réaliser cette légère évolution.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Le point I.1.4.

Rapport n° I.1.4 : Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (janvier 2010)

M. BAULIEU. - Le point I.1.4 : Donc « Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat », donc opération classique pour apporter une garantie d'emprunts, 2 demandes nouvellement déposées pour un total de 2 622 978 M à garantir :

- une opération HABITAT 25,
- et une opération MUTUALITE FRANCAISE DU DOUBS, une opération importante, 2 548 000 €, il s'agit de la construction de l'Établissement pour l'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes « La Retraite » rue du Chasnot à Besançon. J'attire simplement votre attention sur cette deuxième garantie sur le fait que nous aurons sans doute à revenir ultérieurement sur un mécanisme de provisions puisque nous le faisons généralement lorsqu'il s'agit d'instances privées.

Voilà, cette indication étant donnée sur une disposition ultérieure on peut soumettre donc ce rapport aux voix.

M. LE PRESIDENT.- Comme vous le savez, création d'un EHPAD dans l'ancienne Ecole Paul Bert ». Il n'y a pas de remarque. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Ah pardon. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Rapport suivant « Renouvellement du bail à la City ». Gaby.

Rapport n° I.1.5 : Renouvellement du bail relatif à la location des niveaux 4 et 5 du 2 rue Plançon entre le Grand Besançon et la société City Clairia

M. BAULIEU. - Donc à la City. Donc sur l'ancien bâtiment « Caisse d'Épargne » sur lequel nous utilisons les plateaux 4 et 5. Donc il est proposé de contracter un nouveau bail locatif d'un montant de 236 213 € TTC et avec un objet, un usage inchangés et un loyer HT identique avec des charges également locatives, donc maîtrisées par rapport à ce qu'elles étaient antérieurement. Sachant que nous nous sommes rapportés au marché sur la base notariale mars 2010 « location de bureaux sur la place de Besançon » entre 143 et 172 € TTC, alors que nous sommes sur cette opération-là à 135 € le m² TTC. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté. Rapport suivant.

Rapport n° I.1.6 : Convention d'échanges de données graphiques entre la CAGB et l'IGN

M. BAULIEU. - Le rapport suivant, passons rapidement, c'est une convention d'échanges de données graphiques entre la CAGB et l'Institut Géographique National, c'est un, allez, j'ai envie de faire simple, c'est un échange de bons procédés avec des échanges d'informations et échange financier de 1 650 € de part et d'autre.

M. LE PRESIDENT.- Bon. C'est très bien. Pas de remarque. Abstention ? Opposition ? Adopté. I.1.7.

Rapport n° I.1.7 : Groupement de commandes « Achat de prestations de matériels, logiciels, prestations informatiques, télécommunications, reproductions » - Avenant n° I à la convention

M. BAULIEU. - I.1.7 : « Groupement de commandes « Achat de prestations de matériels, logiciels, prestations informatiques, télécommunications, reproductions » - avenant à la convention », il s'agit d'élargir ce groupement de commandes à la fourniture de services de téléphonie fixe et mobile, prestations en matière de télécommunications. Donc donnant une portée plus large à ce groupement de commandes que nous conduisons entre Ville, CCAS et Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Rapport I.1.7

M. BAULIEU. - I.1.7 donc, reconduction, I.2.1, puisqu'on passe...

M. LE PRESIDENT.- Oui, excuse-moi.

Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 : Reconduction d'un contrat à durée déterminée

M. BAULIEU. - 1.2.1, rapport Ressources Humaines : « Reconduction d'un contrat à durée déterminée » sur une personne chargée d'études transports et déplacements à la Direction des transports. Et donc une personne sous contrat qui n'a pas pu passer le concours, et pour cause, il est tenu et prévu pour l'automne 2010 et l'appel à candidatures n'a pas permis de dégager de candidat offrant un meilleur profil que la personne en place, donc nous proposons de reconduire ce contrat.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition ? D'abstention ? Rapport suivant : Mise en place d'astreintes.

Rapport n°1.2.2 : Mise en place d'astreintes pour des agents en charge du traitement des déchets (SYBERT)

M. BAULIEU. - « Mise en place d'astreintes pour les agents en charge du traitement des déchets (SYBERT) », il faut être à même de faire face aux incidents susceptibles de se produire en dehors du temps de travail dans le cadre de l'activité du traitement des déchets, et parce qu'on a une exigence de déclaration presque instantanée des incidents. Et pour ce faire il est proposé de mettre en place un dispositif d'astreintes pour les agents intervenants dans ce secteur, mis à disposition du SYBERT. Vous avez le cadre général qui est rappelé, donc d'application de ce dispositif qui nous est indispensable sur le plan de la gestion sécurité, non pas pour, je dirais, manœuvrer l'extincteur, mais pour assurer le suivi administratif indispensable qui règlementairement nous est imposé, enfin imposé au SYBERT en l'occurrence. Où est le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Le Président, il est là.

M. BAULIEU. - Oui, je le cherchais, juste.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas. On passe donc au point suivant.

Rapport n°1.2.3 : Commission intercommunale d'accessibilité – Convention avec la Mission Handicap du CCAS

M. BAULIEU. - 1.2.3 : « Commission intercommunale d'accessibilité », donc nous l'évoquons là, puisqu'il s'agit d'une question de Ressources Humaines et donc en 2008, pour assurer le suivi de la Commission intercommunale d'accessibilité, un dispositif a été mis en place avec le CCAS en mutualisant le poste de responsable de la Mission. Donc le responsable ayant, je crois, terminé sa carrière, donc il s'agit de valider un nouveau dispositif sur 2 têtes dorénavant. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Il s'agissait en l'occurrence de Bernard TARDY. Oui, Monsieur OMOURI ?

M. OMOURI.- Je suis en train de faire une intervention. Je voudrais au niveau de ce rapport vous alerter sur une enquête réalisée par l'Association des Paralysés de France et l'Express, datant du 11 février 2010, pour l'accessibilité sur 96 communes. Cette enquête comporte 3 grands sujets : le cadre de vie, le transport accessible et équipements communaux, sans oublier le volontarisme local. Besançon se situe à la 20^{ème} place. Les actions tant sur le cadre de vie et le volontarisme local est plutôt positif. Mais en ce qui concerne le transport accessible, Besançon a une note de 7 sur 22.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai.

M. OMOURI.- Au vu de ce classement médiocre de transports accessibles, comment l'Agglomération, qui a la compétence des transports, compte-t-elle rattraper ce retard énorme ?

M. LE PRESIDENT.- Monsieur OMOURI, je devrais presque vous remercier d'avoir posé la question. Mais vous avez raison. Besançon est une ville qui, en matière, et l'Agglomération, c'était surtout sur Besançon, mais je rappelle quand même qu'ici nous sommes au niveau de l'Agglomération et on évitera de faire toujours des débats entre élus de l'opposition de Besançon, qu'on essaie de voir plutôt large mais je vais, non, non, mais je vais répondre à votre question, vous avez parlé des communes de l'Agglomération, mais je dis au passage, évitons de refaire, parce que je sais que ça énerve un peu un certain nombre de collègues, on peut les comprendre, on ne refait pas un Conseil bis ici. Cela dure 5-6 heures, mais ici on parle des problèmes de l'Agglo. Cela dit, vous avez raison de poser la question, nous avons une place qui est moins bonne, enfin nous devrions être mieux classés que cela. Parce qu'il y a dans cette Agglomération beaucoup de choses qui sont faites. Et si nous sommes mal classés et vous avez raison, vous l'avez dit, c'est les transports. Et la solution pour ça, c'est effectivement de pouvoir faire en sorte que l'on puisse accéder aux transports par des quais et la solution idéale pour ça, vous la connaissez, entre autres, c'est un tramway.

(Brouhaha dans l'Assemblée).

Si. C'est un tramway, associé avec des bus, avec des plates-formes, des bus qui basculent, si, Pierre, le tramway est un élément fort pour régler, parmi d'autres, ce n'est pas le seul, mais c'est un élément fort parmi d'autres...

M. BAULIEU.- Exactement.

M. LE PRESIDENT.- ... pour régler le problème d'accessibilité sur environ 50 000 voyageurs par jour. Pas la totalité, parce que l'accessibilité par le tramway ne règlera pas, effectivement, à Montfaucon par exemple, mais c'est un élément fort sur 50 000. C'est vrai. S'il y a 45 000 voyageurs qui sont accessibles cela fait plus de la moitié qui ont une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les mamans avec les poussettes. C'est la vérité. Je n'ai pas dit que cela réglait tous les problèmes, mais cela règle une partie des problèmes à peu près. Mais vous avez raison, on est mal classé à cause de cela. C'est vrai. Vous avez raison.

M. OMOURI.- Est-ce que je peux ? Simplement, juste pour vous dire que si je suis intervenu c'est d'abord parce que la CAGB a la compétence des transports.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez raison. Tout à fait.

M. OMOURI.- Secondo, c'est vrai que, 20^{ème}, les villes qui sont devant nous, elles n'ont pas toutes le tramway. Et pour terminer, parce que l'enquête elle est là, l'enquête elle est là, elle dit quoi...

M. LE PRESIDENT.- Mais je la connais cette enquête.

M. OMOURI.- Non mais attendez, mais que les gens comprennent bien. Soit ligne de bus ou tramway, c'est 10 points. Simplement je vous parle de bus, vous, vous venez sur le tramway. Simplement je vous dis : « comment vous comptez, je dirais, par rapport à ça...

M. LE PRESIDENT.- Eh bien je vais vous répondre, je vais vous répondre...

M. OMOURI.- ... résorber ce problème.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons, je vais vous répondre, ou Jean-Claude peut dire, il y a plusieurs choses. Il y a d'une part, effectivement, les transports accessibles avec des planchers à niveau, ce sont par exemple les Transports en Commun en Site Propre. Il y a aussi tout le travail qui est fait avec EVOLIS. Il y a aussi tous les dispositifs avec les bus qui s'agenouillent, vous savez, pour permettre, des choses qui sortent. Et je vous signale quand même que ce que nous sommes en train de voter là, c'est un plan, justement, pour améliorer tout ça.

M. BAULIEU.- On a voté. Il est voté. Il a été voté.

M. LE PRESIDENT.- C'est ça. En fait nous ne sommes pas parfaitement bons, par rapport à ça. Vous avez raison, je l'ai vu ce... on me l'a montré, on m'a communiqué cela, on m'a communiqué ça. Et il y a un plan au niveau des communes de la CAGB pour aller dans ce sens-là. Et la CAGB va effectivement donc travailler dessus. Il y a même, vous avez pu le voir, qu'il y avait un rapport pour la mise à disposition d'une personne pour travailler là-dessus.

M. OMOURI.- *(Inaudible)*

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais vous avez bien fait d'en parler là, il n'y a pas de problème. Jean-Claude, dis un mot.

M. ROY.- Cette Assemblée, cette Assemblée a délibéré et a validé un schéma d'accessibilité jusqu'à 2015. C'est un engagement pluriannuel, y compris en investissement et en fonctionnement. Donc nous avons validé ce schéma qui dans le cadre de la loi de février 2005 nous conduit vers une amélioration sensible. Vous savez qu'on a plus de 900 points d'arrêt sur le réseau Ginko. Donc il y a la mise en conformité de tout cela, il y a les véhicules. Mais nous avons quelque chose qui n'est pas pris en compte dans l'analyse que vous avez faite, c'est que nous avons la chance sur l'Agglomération...

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas lui, c'est l'étude.

M. ROY.- ... d'avoir, non mais je le dis, et vous le savez, donc je vous le rappelle, nous avons un service à la demande qui va chercher dans les 59 communes la personne à la porte et qui la ramène à la porte. Et ça c'est sans équivalent aujourd'hui en France, et nous allons dans le cadre du schéma d'accessibilité étendre à l'accueil à la gare Viotte notamment, pour les personnes à mobilité réduite qui viendront de l'extérieur de l'Agglomération et que nous prendrons en charge rapidement à la gare Viotte et à la gare de Besançon-Mouillère dès 2011. Donc vous voyez il y a une évolution sensible qui va nous permettre d'être mieux classés prochainement.

M. LE PRESIDENT.- Non mais tu as raison de le signaler, le système EVOLIS, le transport à la demande, chez l'utilisateur, à la personne, c'est à ma connaissance unique en France et cela n'a pas été pris là. Mais cela dit, vous savez ces enquêtes-là elles servent aussi quand on n'est pas bon, il ne faut pas... il ne faut pas se le cacher, là-dessus il y a des progrès à faire, il y a des progrès à faire et on doit être vigilant par rapport à cela. Bon, alors, on l'avait du coup, voté, ce rapport là ?

M. ROY.- Non, non.

M. LE PRESIDENT.- Non, il faut le voter. Alors quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. C'est adopté. Rapport suivant.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 : Financement de la gestion des déchets – Cadre d'élaboration de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RI)

M. LE PRESIDENT.- Alors là c'est aussi un rapport qui est très, très important. Je crois que là, ce qui est fait là, on peut le dire, c'est quasiment une 1^{ère} au niveau national et je remercie la Commission qui a beaucoup travaillé là-dessus. Les liens avec le SYBERT et le travail qu'à fait Jean-Pierre et les membres de sa Commission. Car il y a un travail important et capital pour préparer effectivement l'avenir de notre Agglomération, qui a été fait. Jean-Pierre je te passe la parole.

M. TAILLARD.- Voilà, donc, on va évoquer ce dossier complexe des déchets ménagers. Alors, pour mémoire, on garde en tête que, en mars 2005, la Communauté d'Agglomération a décidé de prendre la compétence Déchets et qu'en mars 2007 elle a décidé de ne pas engager la reconstruction de l'ancien four d'incinération, celui qui est le plus ancien et le plus petit. Donc il fallait bien entendu imaginer une solution pour qu'on puisse faire abstraction de ce four à échéance de quelques années. C'est donc la procédure qui vous est proposée aujourd'hui, autour de la Redevance Incitative. Alors, bien entendu, cette démarche elle comporte un certain nombre de préalables que vous connaissez tous pour la plupart. Mais il faut quand même les rappeler parce qu'on a besoin de les faire connaître autour de nous.

Au 1^{er} juillet de cette année, on sait que tout d'abord tous les bacs vont être identifiés, ceux qui n'étaient pas dotés de bacs le seront. Et il y a une renégociation des contrats de collecte sur les marchés, sur certains marchés de la périphérie, donc ce qui n'est pas fait en régie, et c'est donc des nouveaux prestataires qui prendront le service sur ces secteurs, à partir du 1^{er} juillet.

On sait qu'aussi, en collaboration avec le SYBERT et les autres EPCI du SYBERT, on a harmonisé le geste de tri. Donc à partir du 1^{er} juillet le métal ira, entre autres, dans le bac jaune, dans le bac du recyclage.

Et puis, il a été décidé d'optimiser les circuits de collecte, pas pour le plaisir de modifier les choses, mais simplement pour faire des économies. Cela a permis de récupérer en particulier l'équivalent d'une demi-tournée d'agents. Donc cela a nécessité une nouvelle sectorisation et une nouvelle organisation des journées de collecte. Alors voyons la sectorisation. Dans le passé la sectorisation héritait de la construction d'avant 2006, avec des disparités, des secteurs très mités, ce qui ne permettait pas d'optimiser les tournées.

L'organisation qui se prépare au 1^{er} juillet est une organisation très structurée, où chaque couleur va représenter un jour de collecte. Et vous voyez que ces grands espaces qui sont au nombre de 5 correspondent comme par hasard aux 5 jours de la semaine, aux 5 secteurs de la CAGB et à 5 populations à peu près identiques. Ce qui va donc dire qu'on va pouvoir optimiser les tournées dans ces secteurs.

Et puis autre élément majeur pour tous les habitants de la périphérie, c'est qu'à partir du 1^{er} juillet le bac jaune et le bac gris seront collectés le même jour. Et ceci pour toutes les communes, ce qui n'était pas le cas précédemment. Donc ça c'est vraiment les préalables de la procédure que je vais maintenant essayer de vous présenter.

Alors cette Redevance Incitative, telle qu'elle est définie dans le Grenelle de l'Environnement, c'est une préconisation du législateur, mais elle va plus loin qu'une préconisation, tout le monde connaît ces textes. Ce sont des préconisations fortes, avec des contraintes de délais et de mise en application. Mais on sait que c'est aussi une volonté politique de la CAGB qui s'est engagée en ce sens. Et restait, j'allais dire, tout simplement à choisir l'essentiel, à savoir par quels moyens faire l'incitation, donc quels leviers d'incitation. C'est l'élément sur lequel le choix est décisif, avec une particularité, aucune agglomération ou entité équivalente de plus de 50 000 habitants en France n'a réalisé ce type de démarche, et donc c'est quelque chose d'un petit peu particulier. Alors on va voir aussi, bien sûr, la mise en œuvre de ce projet.

Alors, quelques données qu'il est vraiment important de garder en tête. La production de déchets, alors, là, je vais faire une différenciation ville-périphérie, tout à l'heure je ferai une différenciation habitat collectif-habitat individuel. Aujourd'hui, pour un habitant de la ville en moyenne, c'est 240 kg/hab/an de déchets résiduels, c'est-à-dire dans le bac gris. Pour la périphérie c'est 180 kg/hab/an. Vous voyez qu'il y a une différence qui est un constat particulier. Le coût des déchets, on oublie parfois que dans la redevance, aujourd'hui 60 % de la redevance concerne le traitement. Cela veut donc dire que si les tonnages augmentent, si les tonnages ne se réduisent pas, c'est le coût du traitement qui va faire exploser le coût de la redevance. Avec des projections sur 2012 qui ne sont pas du tout rassurantes. Donc il fallait absolument mettre un terme à ces éléments-là et s'engager dans un progrès. Alors, quels sont les objectifs qui sont inclus dans ce Grenelle de l'Environnement, je ne vais pas vous faire un développement très long. Les objectifs à court terme, c'est-à-dire ceux que l'on considère pouvoir atteindre facilement avec un effort individuel sans moyen exceptionnel, c'est responsabiliser l'utilisateur pour qu'il produise moins de déchets résiduels, c'est-à-dire pour que sa poubelle grise soit toujours moins complète.

A long terme, donc il faut lui associer une incitation financière puisque finalement c'est très souvent le seul moyen d'être pédagogue. L'objectif à long terme c'est bien sûr de responsabiliser l'utilisateur dans ses achats mais cela tout le monde en a conscience. On sait qu'il y a des progrès qui ont été faits chez certains fournisseurs de produits que l'on peut acheter, on parle du tube de dentifrice, du pack de yaourts, etc., je ne vais pas vous les décliner ce soir, tout le monde les connaît. Donc on va s'attaquer aux objectifs à court terme, ceux qui sont, on va dire, les plus accessibles. Donc réduire la collecte en porte à porte des déchets résiduels collectés chez l'habitant. Que peut faire un usager pour aller dans le sens du progrès. Des achats mieux ciblés, on l'a vu tout à l'heure, il faut lui donner des perspectives. Un tri plus performant, vous allez voir tout à l'heure qu'il y a des marges de progrès dans le domaine du tri qui ne sont pas des inventions de technocrates mais des constats observés sur l'Agglomération. Donc vous allez voir qu'il y a des marges phénoménales en triant mieux, en particulier en évacuant le verre des bacs gris et ceci dans certains cas de figure.

Et puis des études très claires et des observations très claires faites sous l'égide du SYBERT ont montré qu'en moyenne dans les bacs gris des habitants, il y a 40 % en tonnage de matières organiques susceptibles d'être compostées. Donc vous voyez qu'il y a un potentiel de progrès qui est là, qui est clair.

Alors quels sont les différents leviers d'action sur lesquels la redevance peut intervenir pour que l'usager soit convaincu et persuadé. Alors ces leviers d'action on les connaît tous, c'est soit une indexation sur le volume du bac, du bac gris bien sûr, soit sur la fréquence de levée, combien de fois votre bac a été levé au cours de l'année ou le poids du bac gris. A partir de là ce que je vous propose c'est de prendre, de passer en revue ces différents facteurs et de voir leur influence sur le résultat. Donc il faut absolument un levier qui soit dominant, fort, et je dirais qui crée quasiment un réflexe, conditionné éventuellement à un autre, qui a un effet beaucoup plus discret. Et il faut que pour chaque habitant le levier d'incitation soit directement lié à sa redevance.

Premier levier dominant auquel naturellement beaucoup d'entre-vous pensent, en particulier si vous êtes citoyens de Besançon. On sait que c'est une application qui se fait en ville depuis un certain nombre d'années, c'est une redevance calée entre autres sur le volume du bac. Qu'elle est la problématique ? La problématique est simple, il y a un effet palier sur les déchets résiduels qui sont collectés, l'expérience le montre sur la ville. En effet si vous avez un bac de 500 L en pied d'immeuble, qu'il soit $\frac{3}{4}$ plein ou moitié plein, très clairement on ne va pas faire changer le volume du bac toutes les semaines pour l'échantillonner de 10 L en 10 L jusqu'à imaginer quelque chose qui évolue continuellement. Donc première chose, il n'y a pas de sensibilité continue à l'effort, vous dites pendant un mois j'ai fait un effort, vous n'en verrez pas le résultat puisque le volume de votre bac n'aura pas changé notablement.

Donc en collectif on a vu, et c'est observé sur la Ville, il y a eu un progrès dans la phase de démarrage et aujourd'hui on a une forme de stabilisation, c'est-à-dire que l'incitation, le vecteur d'incitation, n'agit plus. Cette sensibilisation donc, cette faible sensibilité dans les milieux urbains conduit à penser que ce n'est pas un bon argument. Alors l'autre paramètre c'est bien sûr la fréquence, combien de fois le bac aura été levé ? Si on se place en milieu urbain il est clair qu'un concierge d'immeuble qui aura 2 bacs de 500 L à moitié pleins dans le casier à ordures ne va pas transvaser un bac dans l'autre pour faire une petite économie en ne sortant que l'un des 2 bacs. On sait qu'en milieu urbain systématiquement tous les bacs disponibles sont mis en bord de route pour être levés. Donc la levée du bac en milieu urbain n'est pas un paramètre qui est directement corrélé avec la quantité de déchets produits.

Si on s'intéresse cette fois-ci à l'habitat pavillonnaire que l'on peut retrouver en ville ou que l'on peut retrouver ailleurs, il est clair que la fréquence de levée permet de réduire faiblement les temps de parcours des véhicules. Mais tout le monde a compris que quand une équipe a un circuit à faire, même si elle ne lève pas 20 % des bacs elle va rentrer un peu plus tôt de sa tournée, on aura mobilisé les mêmes moyens, le même véhicule, la même équipe et on ne pourra pas l'engager sur une autre tournée. Donc en conséquence la fréquence de levée n'est pas un élément à incitation majeure pour faire progresser le citoyen dans son geste en ce qui concerne le tonnage du bac gris.

Donc il ne reste plus que la pesée. Peser un bac cela veut dire que cet effet sera important sur les déchets résiduels qui sont collectés. Pourquoi ? Parce que vous faites un effort, immédiatement il est apprécié et il va apparaître dans la redevance. C'est quelque chose qui fonctionne en pavillonnaire comme en collectif. J'entends par là que la réduction observée au travers du tonnage a un effet immédiat sur la redevance. Les effets induits, c'est bien sûr une réduction forte et instantanée des déchets résiduels. Toutes les expériences menées en d'autres lieux sur le territoire national montrent qu'en pavillonnaire la réduction est quasi immédiate d'au moins 30 %. Quand cela se réalise en collectif la réduction immédiate est toujours de 12 à 15 % minimum. On va voir tout à l'heure que c'est une version très, je dirais pessimiste, cela peut être bien davantage. Donc à partir de là le paramètre dominant naturel c'est bien sûr la pesée du bac.

Alors on peut s'intéresser à la mise en place d'un levier secondaire, donc d'un 2^{ème} paramètre qui rentrerait dans le circuit. C'est-à-dire finalement, paramètre principal, la pesée, paramètre annexe, la levée du bac. Qu'est-ce que ça peut apporter de plus ici ? Tout le monde comprendra que ça peut permettre de, cela va conduire à diminuer la fréquence de présentation des bacs gris, essentiellement en milieu pavillonnaire. Cela va aussi inciter l'habitant à composter parce que s'il oublie son bac pendant 2 semaines dans son sous-sol il risque d'avoir des petites odeurs qui lui rappelleront qu'il y a des matières compostables.

Et donc à ce titre c'est un facteur de progrès, c'est très pédagogique. Et puis cela résout le problème qui inquiète certains, si vous sortez votre bac plein, personne ne mettra des déchets, votre voisin mal élevé ne mettra pas de déchets dans votre bac et donc s'il n'est pas plein vous ne le sortez pas. Donc la prise en compte de la levée comme un paramètre annexe est un élément qui, finalement, apporte un petit plus et qui donne une première réponse aux questions de mauvais comportement du cher voisin que vous connaissez si bien.

Alors, en résumé, la proposition qui a été construite est la suivante : c'est d'imaginer que cette Redevance Incitative à mettre en application en 2012 comporterait une part fixe qui recouvre la notion d'abonnement, c'est-à-dire les services auxquels chacun d'entre nous, dont chacun d'entre nous bénéficie. Vous bénéficiez, nous bénéficions tous d'une déchetterie, 20 € par habitant, nous bénéficions tous du service du verre, nous bénéficions tous du service du tri des déchets recyclables. Ces services rentrent dans une comptabilité qui est l'équivalent d'un abonnement pour ce qui n'est pas incitatif. Une part dominante qui est une part dominante établie sur la pesée du bac, c'est un élément dominant dans le coût de la facture, dans la partie incitative bien sûr, établi sur la pesée du bac et assis sur le cumul des pesées au cours d'une période prédéfinie. C'est donc le levier principal pour responsabiliser le citoyen. Et puis la part mineure, c'est celle qui serait construite sur le paramètre de levée du bac, qui est assis sur le cumul des levées et qui permettrait donc d'intégrer une valeur de plancher forfaitaire. Tout le monde a compris qu'un bac qui ne serait présenté qu'une fois par an serait probablement indicateur d'une situation qui mériterait quelques explications. Voilà. Alors pour ceux qui verraient un début d'inquiétude avant que je continue, rappelons-nous que dans les immeubles, lorsqu'on avait des compteurs d'eau collectifs et que l'on est passé aux compteurs d'eau individuels, on a diminué de moitié instantanément la consommation d'eau et ce n'a pas perturbé notamment le brossage des dents, le dosage du Pastis et les toilettes. Donc il faut admettre qu'il y a quelque part un progrès qui peut être fait. Ce qu'on vous propose ici c'est un instrument pour gérer ce progrès.

Alors, d'une certaine façon, si on s'engage dans cette voie, que devrait faire chacun ? L'usager d'une part et l'Agglomération d'autre part ? Pour les usagers il faut rentrer dans ce contexte d'identification des bacs gris mais tout le monde sait que c'est en cours. Le perfectionnement du tri, extraire davantage de verre en particulier de ces bacs qui viennent, permettent de réduire les tonnages. Intensifier donc le compostage en pavillon, puisqu'on a dit qu'il y a un potentiel de 40 % du poids observé, constaté sur nos bacs à déchets. Et puis, bien sûr, instaurer du compostage en pied d'immeuble dans les secteurs où cela est possible. Voilà.

Alors je vous rappelle que si cette notion paraît surprenante ou nouvelle pour beaucoup d'entre nous, sachant que la ville de Rennes a fait une expérimentation en ce domaine qui donne d'excellents résultats et pour lesquels on vous fera une communication prochainement puisqu'il y a des observations qui sont en cours de mise en place. Et bien sûr en collectif une des évolutions c'est de passer d'une responsabilisation à l'immeuble à une responsabilisation à la cage d'escalier. Il faut que ce soit fait, bien sûr, avec les bailleurs et les gérants d'immeubles. Mais tout le monde a compris que, quand on est dans un grand immeuble, les déchets on les paye en fonction des millièmes des surfaces de l'immeuble. Alors qu'ici on peut imaginer qu'une responsabilisation à la cage d'escalier va rendre plus sensible l'effort individuel, les effets d'entraînement au niveau d'une cage.

Alors, si on met en place ce système, qu'est-ce que cela sous-entend pour les services de l'Agglo d'une part et du SYBERT d'autre part ? Cela veut dire l'opération « bacs à puces » 2010 sur la périphérie, 2011 sur la Ville. Cela veut dire une association, un bac, une puce, un contrat, une facture, un paiement, toutes les flèches étant des liens solides entre les différentes entités. Cela veut dire qu'il va falloir informer et former les usagers qui ne seraient pas convaincus d'avoir des moyens de progresser. Il faut bien sûr mettre en place un système d'accompagnement précis pour le compostage en pied d'immeuble, ça ne s'improvise pas, avec des méthodes, des procédures et probablement des moyens adaptés. Il va falloir choisir, acquérir des équipements et des logiciels pour gérer toutes ces procédures et il va falloir les valider et les mettre en service, tous ces équipements. Et puis bien sûr former les personnels.

Alors le projet qui vous est présenté aujourd'hui a été établi dans la perspective d'une mise en route début 2012, et c'est pour ça aujourd'hui qu'on vous sollicite. En effet, tout le monde a compris que, à partir d'une décision quelle qu'elle soit, il faut le temps d'approvisionner, de mettre en place, de prototyper et il faut donc un temps certain pour que tout ceci soit opérationnel et soit, je dirais, très efficace et performant dès le 1^{er} jour.

Alors, l'échéancier des décisions tout le monde l'a compris, il y a des acquis, le travail de la Commission, ça c'est banal, Comité de Pilotage, Comité Technique, tout ça a été validé dans ces instances, validation budgétaire, on pourra y revenir tout à l'heure. Une chose tout à fait nouvelle qui vous aura peut-être échappée, c'est que l'initiative prise par la CAGB a fait tache d'huile. Et aujourd'hui les 8 EPCI du SYBERT, donc 220 000 habitants, ont pris la décision de passer à la Redevance Incitative au 1^{er} janvier 2012. C'est-à-dire que l'initiative CAGB a diffusé. Ce qui veut donc dire que l'ensemble des réductions de tonnages bacs gris sur tout le périmètre du SYBERT va permettre de programmer ou d'imaginer un fonctionnement en absence du four 3 ou en cas de panne du four 3. Donc pour ceux qui n'auraient plus en tête cette cartographie du SYBERT. Donc 6 EPCI s'orientent vers une redevance à la pesée, 2 autres s'orientent vers une redevance au volume dans les secteurs exclusivement pavillonnaires. C'est quelque chose qui est plus accessible.

Donc pour arriver à ce contexte le Bureau a donné un avis favorable lors de sa réunion du 4 mars. Aujourd'hui on est au point de décision pour l'Agglomération. Donc voilà résumé très brièvement l'ensemble des tenants et des aboutissants de ce projet.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Je te remercie, le PowerPoint était particulièrement clair, le débat est ouvert.

M. COURBET.- Oui, bonjour. J'ai plusieurs petites questions. Là c'est très, très beau ce que vous avez dit. Mais le souci que moi j'ai, c'est qu'à la dernière réunion qu'on a eue à Thise, vous avez parlé, on vous a bien posé la question : « Est-ce qu'il va y avoir de la pesée ? » vous nous avez dit : « Absolument pas, ce n'est pas la piste qui est suivie aux jours d'aujourd'hui ». On vous a laissé poser vos puces et on s'aperçoit qu'aujourd'hui on part sur la pesée. Donc on dit à nos usagers, à nos citoyens qu'il n'y aura pas forcément de pesée et aux jours d'aujourd'hui on va sur quoi, sur une pesée. Ça c'est la première chose.

La deuxième chose, est-ce que vous avez prévu de faire une équipe pour verbaliser ou vérifier les poubelles. Car aux jours d'aujourd'hui j'en suis déjà à une plainte par semaine pour des dépôts sauvages. Donc les gens donnent les plaques d'immatriculation, cela rappelle quelques souvenirs depuis bien longtemps. Mais ça commence déjà l'effet des déchets. En plus vous savez très bien qu'à Baume-les-Dames on a beaucoup de déchets parasites. Alors sur Baume-les-Dames non, mais sur les extérieurs tous les maires se plaignent parce que justement on arrive à des déchets parasites comme ça. C'est bien beau de faire ça mais je pense que vous auriez dû avoir une franchise vis-à-vis des maires. Enfin moi, pour moi, vous n'avez pas eu la franchise, puisque quand je vous ai demandé s'il y allait avoir une pesée vous m'avez dit : « Non, ce serait plutôt la levée ».

Donc j'estime que les maires, la moindre des choses, si vous aviez dans la tête, de toute façon vous n'avez pas mis des puces par hasard, si vous aviez dans l'idée de faire de la pesée, c'est de nous dire : « *Effectivement on va surement faire de la pesée* ».

La troisième chose, vous parlez de faire un bac tous les 15 jours ou le moins souvent possible, est-ce que l'été il n'y aura pas des problèmes d'hygiène ? Parce que, effectivement, vous savez très bien qu'une poubelle quand ça fait 15 jours en plein été qu'elle moisit, je vous assure que derrière il va y avoir un fumet et je pense que ce n'est pas forcément bien. Donc ça c'est ce que moi j'en pense, maintenant il y a des collègues, je ne suis pas tout seul pour cette chose-là. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Jean-Pierre, réponds à cela.

M. TAILLARD.- Je vais essayer de répondre très simplement. Le souvenir que j'ai, c'est d'une réunion qui s'est organisée en septembre, vous confirmez ?

M. COURBET.- C'était à Thise, alors je ne sais pas, il y avait tous les maires du coin.

M. TAILLARD.- A quelques jours près c'était courant septembre. Alors je prends à témoin tous les membres de la Commission. Nous avons abordé le dossier du critère d'incitation, dans notre réflexion, au cours du mois de novembre. C'est-à-dire à l'époque où nous nous sommes rencontrés, ni moi, ni le Directeur des services, ni les membres de la Commission n'avions d'idées quelconques, hormis des a priori, ce qu'il faut toujours oublier en ce domaine, sur le critère. Donc ce que je vous avais dit très clairement à l'époque, c'est que personne ne pouvait vous dire quels seraient le ou les critères, la réflexion n'était pas commencée.

Par contre, pourquoi est-ce qu'on a mis des puces ? Est-ce qu'il y a eu une tricherie ou autre ? Que ce soit de la levée, que ce soit de la pesée, il faut pouvoir identifier le bac. Donc pour pouvoir identifier un bac il faut qu'il soit doté d'un élément d'identification, donc la puce. Donc l'opération puce a été lancée bien avant, d'ailleurs vous avez voté les budgets, etc., il y a fort longtemps, ici dans l'Assemblée, parce que, de toute façon, l'identification c'était un préalable. C'est d'ailleurs dans cette rubrique que je l'ai présentée tout à l'heure.

En ce qui concerne le secteur de Baume-les-Dames qui a souvent été cité comme un secteur où certains ont eu des soucis. On a rencontré, rassurez-vous, tous les acteurs de Baume-les-Dames, avec tous les services : SYBERT, CAGB, directeurs des services, agents, etc. Baume-les-Dames a voulu démarrer très tôt avec des équipements qui étaient un patchwork d'équipements achetés avec différents prestataires de maintenance. Ce qui a conduit à avoir des véhicules de pesée collecte qui étaient systématiquement et très souvent en panne. Donc les 2-3 premières années de leur expérience n'ont pas été très bonnes. Ce qu'on peut dire c'est qu'on a vu l'évolution. Aujourd'hui ils travaillent avec des équipements qui ont des systèmes redondants, donc ils ne sont jamais victimes de pannes. Et la rançon du succès de l'opération de la Communauté de Communes sur Baume-les-Dames, c'est qu'ils l'ont étendu aux 2 Communautés de communes voisines. Donc cela veut dire que les choses fonctionnent bien après 5 années. Maintenant, le problème des comportements et des incivilités, tout le monde les connaît, c'est propre à toutes nos communes, on n'en a déjà pas mal. Ce qu'on a parfaitement compris et observé à l'occasion du Congrès organisé par l'ASCOMADE en décembre, c'est que dans toutes les collectivités où ces procédures ont été mises en place il y a eu quelques mois, on va dire, de délires ou de comportements délirants de quelques citoyens et puis, assez rapidement, les choses se sont stabilisées en termes de comportements déviants.

Donc il faut accepter qu'il puisse y avoir au départ quelques petits incidents mais il faut aussi croire, je dirais, au futur. Est-ce que j'ai répondu à toutes vos questions ?

M. LE PRESIDENT.- Alors il y avait une autre question. Il y avait Christophe LIME et ensuite voilà, Pierre, Christophe et Eric. Pierre, dans l'ordre.

M. CONTOZ.- Sur l'évolution de la redevance, tu nous as expliqué qu'il y a une part fixe, effectivement, avec les déchetteries, dont les déchetteries...

M. TAILLARD.- Déchetteries, verre, tri des déchets recyclables, un tri des recyclables et collecte du verre.

M. CONTOZ.- Ne perdez jamais de vue à la Commission que dans la part « Déchetteries » j'estime et je le dis depuis de nombreuses années qu'il y a une part qui ne relève pas de l'habitant, qui relève de l'économie, ne l'oubliez pas, je crois que c'est important.

M. TAILLARD.- Ça fait partie des raffinements qui sont en cours de discussion au niveau du SYBERT en particulier.

M. CONTOZ.- Une information sur le compostage. Jusqu'à présent, d'année en année dans ma commune quelques composteurs étaient livrés par le SYBERT. Brutalement, là, dans quelques jours, 58 ménages vont prendre possession de leur composteur. C'est incroyable qu'il y ait une accélération aussi forte.

M. TAILLARD.- On a effectivement une explosion de demandes de composteurs au SYBERT.

M. LE PRESIDENT.- Un composteur, ça vaut 15 €, je ne sais pas combien, c'est quasiment rien.

M. CONTOZ.- Et ça représente...

M. TAILLARD.- Et c'est corrélé avec les informations qui ont filtré concernant le projet de l'Agglomération. C'est directement corrélé.

M. CONTOZ.- Ça représente près de 10 % de l'habitat, d'un seul coup. Voilà, voilà c'est important. Et puis une question. Est-ce que tu as retour sur l'opération conteneurs ? Parce que nous n'avons pas dans les communes, sinon des gens qui, encore, ne comprennent pas, disent : « *Qu'est-ce qui se passe ? C'est quand ? C'est pour quoi ?* ». Est-ce que vous avez un retour sur ce qui se passe ? Sur la sortie des bacs, sur...

M. TAILLARD.- Je parle sous le contrôle du Directeur qui connaît tous les détails des opérations. Mais il se trouve que ce matin l'opération « conteneurisation » était sur un village que je connais bien, c'était Avanne-Aveney. Donc j'ai suivi ça d'un peu près. Les choses se passent bien. Parfois il y a quelques citoyens qui n'ont pas compris les dossiers qui ont été transmis. Mais globalement cela se passe extrêmement bien. La seule question qu'on nous pose dans la périphérie c'est : « *vous mettez des puces aujourd'hui, vous dites que peut-être on aura de la Redevance Incitative en 2012, mais confirmez-nous qu'on ne va pas nous peser les poubelles la semaine prochaine sans nous le dire* ». Donc ils peuvent être rassurés, on ne pourra peser les poubelles que quand vous aurez validé le projet, autorisé les marchés, acquis les équipements et mis en service. Donc c'est la seule inquiétude des habitants de la périphérie que j'ai pu entendre, dans des réunions organisées à Mamirolle et récemment à Ecole-Valentin, si je ne m'abuse.

M. LE PRESIDENT.- Il y a une chose qu'il faut revoir effectivement, moi je t'en ai déjà parlée aussi, c'est effectivement la première partie de la question de Pierre. A savoir, l'usager paie quand même quelque part dans les déchetteries des déchets qui sont des déchets industriels et autres, d'économie, oui, qui n'ont pas à être pris en charge par le, à mon avis, qui n'ont pas à être pris en charge effectivement par l'usager. C'est juste. Christophe et Eric.

M. LIME.- Oui, Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs années nous avons à réfléchir sur l'évolution de notre politique autour des déchets, avec de nombreuses discussions qui démontrent la complexité de ce débat. A chaque fois il nous faut bien mesurer l'ensemble des changements avec leurs conséquences environnementales, économiques et sociales. Déjà lors d'un dernier débat sur la position du SYBERT sur l'évolution de ces modes d'élimination et de valorisation des déchets, nous avons proposé de moderniser le four n°3 pour passer l'échéance de la mise aux normes de janvier 2010. Il existe toujours et je ne suis pas sûr qu'il va s'arrêter demain. Cette position prudente sur l'évolution de la quantité des déchets produits nous avait amenés à beaucoup de prudence et à envisager une possibilité de réduction de 2 ou 3 % par an, ce qui s'est mis en termes de réalité.

D'autres schémas prévoient un changement radical des mentalités et que nous pouvions envisager de nous passer d'un four n°3 dès janvier 2010 avec de nouvelles modalités, dont on mesure aujourd'hui les difficultés de mise en œuvre malgré la bonne volonté des élus. Notre appel à la prudence a bien fait d'être écouté car nous sommes aujourd'hui encore environ à 50 000 tonnes à incinérer. L'autre constat c'est que la quantité globale de déchets collectés n'a cessé d'augmenter tout particulièrement dans nos déchetteries. Ce qui nous amène à penser que trop peu d'actions ont été entreprises pour réduire à la source cette production de déchets, élément déterminant pour l'avenir. Ce n'est pas pour nous étonner, c'est sûrement les mêmes industriels qui nous vendent les emballages et ceux qui nous forcent à assumer le prix de leur élimination.

Aujourd'hui nous allons décider de la mise en œuvre de la redevance incitative avec paiement au poids. Lors de tous les débats en Commission j'ai, nous avons émis des réserves, des doutes sur les conséquences de cette évolution. Pour la première fois en France une collectivité, avec un fort pourcentage d'habitat collectif, va mettre en œuvre cette facturation. Nous rappelons que cela représente 60 % de la population de notre Communauté d'Agglomération et plus de 100 000 habitants.

Premier point, cela va amener immédiatement une augmentation des coûts, achats de matériels suivis, chiffrés entre autres dans les rapports suivants et que, confirmés par des experts au niveau national, environ 5 € par habitant dont 2,30 € de fonctionnement. Augmentation des frais fixes qui resteront. Seule la part du traitement sera diminuée en cas de réussite du projet.

Deuxième point, l'ensemble de la facturation ne repose que sur les Ordures Ménagères Résiduelles et donc sur le bac gris. Son poids va diminuer avec l'espoir pour chaque usager de voir diminuer sa facture et ce que j'entends à Montfaucon est très significatif. Cela est clairement exprimé dans le rapport : réduction des déchets = réduction de la facture. Et cela est confirmé page 130 par ce commentaire : « *Chaque kilo que j'enlève permet de réduire la facture déchets même si mes voisins ne produisent pas d'efforts* ». Nous pensons que là aussi la prudence doit être de mise. Il ne faudrait pas reproduire l'erreur de la mise en place du tri, avec les mêmes commentaires, et malheureusement aucun effet positif sur la facturation des usagers. Nous savons que la mise en place de la Redevance Incitative va augmenter l'apport en déchetterie et sur le bac jaune, qui sont, je le rappelle, entièrement financés par le bac gris et donc qui amenuiseront, d'une façon importante, la baisse au niveau des tonnages du bac gris. Conclusion : le prix au kilo va augmenter et seuls ceux qui pourront détourner les déchets du bac gris verront leur note ne pas augmenter, voire éventuellement diminuer. On pourrait se satisfaire de la responsabilisation de chacun des usagers sous condition que tous aient les mêmes possibilités de détournement des déchets du bac gris.

Prenons deux exemplaires précis. Un usager avec un pavillon et de la place autour dans sa maison. Il peut installer un ou plusieurs composteurs, mettre une ou plusieurs poubelles dans son garage, stocker une partie de ses déchets avant de les emmener à la déchetterie sans coût supplémentaire, au contraire, une diminution.

Un autre usager, dans un habitat collectif, avec peu de place, il va falloir résoudre aussi ce problème, et qui ne dispose pas de voiture. Pas de possibilité d'élimination des déchets organiques par compostage, j'y reviendrai, peu de possibilité de stockage pour le tri, impossibilité d'apport en déchetterie. Cette situation est décrite à l'intérieur de ce rapport page 128. Il est prévu une baisse des OMR et cela a été rappelé par le Vice-Président, pour un pavillon d'ici 2014, d'environ 35 % et dans l'habitat collectif de 12 %. C'est déjà énorme en termes de différence. Mais ramenons aussi maintenant au nombre de kilos qui seront produits. D'un côté on aura un pavillon pavillonnaire avec environ 111 kg, je ne fais que reprendre les éléments à l'intérieur du rapport, et dans le collectif de 235 kg soit plus du double. Si nous rapprochons ces données aux hypothèses financières étudiées un peu plus haut, nous voyons bien les effets désastreux, tout particulièrement dans l'habitat collectif social.

Aujourd'hui on nous annonce des mesures qui vont être expérimentées pour résoudre ces difficultés dans l'habitat collectif. Mais peut-on sérieusement envisager leur pleine application dans les 18 mois qui arrivent avant la mise en œuvre de la Redevance Incitative. Nous avons proposé que cette mise en place de la Redevance Incitative se fasse en 2 étapes :

- Une 1^{ère} avec l'ensemble de la périphérie avec expérimentation sur quelques habitats collectifs parce que, bien entendu, il y a énormément d'habitats individuels à l'intérieur de la périphérie,
- Puis une 2^{ème} étape sur la Ville de Besançon parce qu'il y a déjà un système de Redevance Incitative au bac.

On nous a répondu : « *risque juridique et refus éventuel des élus de la périphérie* » de cette proposition. Nous ne sommes pas persuadés que ces 2 réponses soient pertinentes et nous préférons maintenir, maintenir un risque juridique plutôt que de générer un risque d'injustice sociale. Pour autant, nous souhaitons, parce que cela risque d'être la décision ce soir, qu'un retour d'expérience sur les solutions alternatives de détournement dans l'habitat collectif des déchets soit effectué à notre Conseil avant toute mise en œuvre de la Redevance Incitative et c'est sous cette seule condition que nous voterons ce rapport ce soir.

Sans ces possibilités déployées et reconnues dans l'habitat collectif, nous pourrions créer de nouvelles tensions entre résidents dans cet habitat collectif, ce qui n'est pas recherché par aucun élu. Merci.

M. ALAUZET.- Oui, déjà pour dire que je suis très heureux que cette délibération arrive aujourd'hui et je veux vraiment remercier Jean-Pierre de ce grand investissement qu'il a mis dans ce dossier aux côtés de René FLEURY et des services. Vraiment, merci à tous les deux et aux services.

Le chemin parcouru ces dernières années est important. On voit aujourd'hui, mais sans doute que la Loi lui a contribué, un élan autour de ce nouveau mode de gestion et des déchets. Il faut d'ailleurs dire que pour la Loi Grenelle, l'expérience de la Ville de Besançon y a largement contribué, parce que moi je me souviens avoir rencontré deux inspecteurs des Finances qui préparaient la Loi Grenelle, qui ont fait le tour des 30 collectivités en France qui avaient mis en place la Redevance Incitative et que l'expérience de Besançon a évidemment beaucoup joué. Et d'ailleurs ces deux inspecteurs m'ont confirmé à cette occasion que les comportements déviants auxquels on a fait allusion tout à l'heure, le fameux tourisme des déchets, effectivement, se réglait en moins d'une année. Cela durait souvent 6 mois à 9 mois, parce que vous imaginez bien entendu qu'une fois ou deux cela va bien au crépuscule de se dissimuler pour mettre dans la poubelle de son voisin ou mettre dans la forêt la plus proche.

Faire ça toutes les semaines ou plusieurs fois par semaine, on se calme assez vite en général. Par contre il y a parfois des déchets qui sont mis dans les cheminées, ça c'est un peu plus embêtant et plus discret, malheureusement. Cela c'est la 1^{ère} chose.

La 2^{ème} chose, c'est que je voudrais que cette décision de la Communauté d'Agglomération et des Communautés environnantes ne soit pas étrangère aux réorientations que le SYBERT va être amené à proposer à ses membres d'ici le mois de juin. Vous vous souvenez que historiquement on avait pensé qu'il fallait renouveler un four et puis on s'est dit : « *on va essayer de faire autrement* » et le SYBERT ces derniers mois à travers son étude était plutôt sur l'idée de construire une autre unité de traitement qui était une unité de compostage. Or, les conclusions de cette étude, hormis le fait que, bon, il y a eu une erreur, mais ça je vais passer là-dessus, ont amené à montrer que tout investissement important aurait pour conséquence des augmentations importantes pour l'habitant. Et finalement pourquoi on cherchait à investir dans une grosse unité, c'est parce qu'on a une marche à franchir importante entre la capacité de 2 fours d'incinération à peu près 56 000 tonnes et puis le four qui va nous rester, 32 000 tonnes. Et on n'aurait pas envie de rester au milieu du gué, évidemment. Puisque les tonnes qu'on aurait à traiter en surplus du four 2 nous coûteraient assez cher. Et finalement cette décision de la Communauté d'Agglomération et des Communautés voisines va aider à franchir un peu plus rapidement cette marche. Et ce qui va sans doute faciliter les décisions du SYBERT d'éviter la construction d'un gros équipement quel qu'il soit, non seulement une usine d'incinération mais aussi une unité de compostage. Et donc cette décision n'est vraiment pas neutre et c'est pour dire aussi les articulations permanentes que nous menons entre le SYBERT et les Communautés membres.

Et donc finalement c'est bien au niveau du fonctionnement qu'il faudra que nous portions nos efforts et notamment sur la question de cette matière organique. Et là je vais faire un point particulier, ce sera le point central de mon intervention, pour dire qu'effectivement si nous mettons là en place la Redevance Incitative c'est que nous avons l'obligation en face de donner la possibilité aux personnes de trouver de nouvelles filières. Sinon il y aurait une forme d'incompréhension à dire : « *Vous payez à la quantité mais il n'y a pas d'autres possibilités d'éliminer vos déchets* ». On vient de le dire, le gisement le plus important c'est la matière organique, facile à éliminer en habitat individuel, beaucoup plus difficile à détourner en habitat collectif. Et c'est là notre travail principal et c'est ma responsabilité, notre responsabilité, au niveau du SYBERT. C'est effectivement de donner aux habitants, notamment dans l'habitat collectif, la possibilité de détourner cette matière organique.

Nous sommes donc, nous l'avons décidé au dernier Conseil Syndical, en expérimentation sur un certain nombre de dispositifs :

- du compostage d'immeuble comme cela se fait à Rennes aujourd'hui sur 100 immeubles, avec succès,
- de l'apport volontaire pour l'habitat collectif, de l'apport de proximité,
- du compostage accéléré.

Enfin bref, il y a un certain nombre de dispositifs qui sont connus, que nous allons expérimenter rapidement pour pouvoir les déployer de façon importante et massive pour qu'effectivement nous soyons au rendez-vous de la Redevance Incitative et que les habitants de l'habitat collectif aient les mêmes possibilités de maîtriser leurs factures. Et quand je dis « *maîtriser leurs factures* » je veux dire là-aussi qu'il ne faudra pas retomber dans les pièges d'il y a 10 ans où l'on disait : « *Triez plus, vous paierez moins* », l'enjeu ça va être de maîtriser la facture, de limiter les augmentations. On sait, on l'a dit ici depuis un certain temps, que, quelles que soient les options que l'on prenait, on allait voir des augmentations importantes. On est sur 15 € par habitant et par an. On va contenir cette augmentation, on en saura plus au mois de juin, parce qu'on ne va pas faire de lourds investissements, il y aura sans doute une augmentation.

C'est ceux, c'est ceux qui trieront qui pourront contenir cette augmentation, ceux qui ne trieront pas bien leurs déchets vont sans doute avoir une augmentation sensible. D'où l'importance, je le redis, de donner la même chance à l'habitat collectif qu'à l'habitat individuel. On ne m'entend pas ? Néanmoins, il faut préciser une chose, c'est que, effectivement, effectivement, en habitat individuel on a plus de possibilités de réduire ses déchets. Mais il faut dire aussi que la collecte en habitat vertical coûte moins chère, de fait, parce qu'on a des gros bacs. Et le dispositif qui existe par exemple à la Ville de Besançon c'est qu'on est dans un rapport de 1 à 3 sur les petites collectes. Mais quand on a des bacs de 1 100 L, cela coûte effectivement de fait, de par les manipulations, la rapidité d'exécution 3 fois moins cher de collecter en habitat collectif. Donc il faut corriger le fait que les personnes qui sont en habitat collectif seraient pénalisées sur les traitements, parce qu'elles sont largement, elles peuvent être largement avantagées sur la collecte. Ça tempère un petit peu les inquiétudes que l'on pouvait avoir sur l'habitat collectif.

Je veux dire aussi autre chose, c'est que là on travaille sur l'incitation, sur la part résiduelle. Ça va nous obliger à réfléchir sur les autres déchets, et notamment Pierre tu as raison, sur les déchets de déchetterie. C'est-à-dire qu'on ne pourra pas ne faire porter l'incitation, au bout du compte, que sur les déchets résiduels. Et nous sommes en réflexion au niveau du SYBERT actuellement pour savoir... Pourquoi il ne marche pas mon micro ? Il ne marche pas... nous sommes donc actuellement en réflexion... pas bien, il ne marche pas bien apparemment... au SYBERT, pour savoir comment au niveau des déchetteries, nous pourrions déclinier la responsabilisation.

Tu as raison vis-à-vis des déchets qui ne sont pas des déchets ménagers, c'est de la priorité mais même vis-à-vis de l'ensemble des usagers nous aurons l'occasion d'en reparler. Et puis on pourrait même imaginer à terme, mais cela sera sans doute pour demain, mais ça se fait dans certaines collectivités qu'il y ait aussi une incitation sur les déchets d'emballage, la poubelle jaune. Enfin bref, la machine est en route et il faudra aller jusqu'au bout de la réflexion.

Encore une réflexion sur la facturation. L'ensemble, l'analyse des exemples français montre que les collectivités qui sont à la Redevance Incitative ont un coût par habitant moindre que les collectivités qui sont à la Redevance simple ou à la taxe. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Non, je crois que je suis assez d'accord. Je crois que c'est quand même, quand on voit d'où nous sommes partis et où nous sommes aujourd'hui, il y a quand même un gros travail de fait. Il y a une chose où je suis d'accord avec Christophe LIME et tu l'as dit aussi, il faut être très attentif pour que l'habitat collectif, effectivement, cela ne se traduise pas par des augmentations importantes. Parce que, même si on y met de la bonne volonté, c'est plus facile, c'est plus simple pour moi comme pour Pierre, de mettre, d'acheter un composteur à 15 € et de mettre dans le composteur que quand on est dans un immeuble. C'est vrai. Et puis on est directement, on est directement responsable. Dans un immeuble, je crois que là, effectivement on avance, mais il faudra être très attentif et trouver des solutions. Alors, en plus, c'est vrai, si tu dis que ça coûte moins cher, on peut le penser d'ailleurs, de lever un immense container qui fait le volume de 10 ou 15 containers, il faudra aussi quelque part que ça se retrouve peut-être pour compenser. Depuis que nous avons présenté ça, on en a parlé avec Jean-Pierre, on en reparle beaucoup, et souvent une question qui revient, c'est : « *Est-ce que ce système il va être quand même juste, vis-à-vis des personnes qui habitent en habitat collectif ?* ». Ça je crois que c'est la question centrale sur laquelle on doit être attentif et qu'on doit bien régler. Jean-Pierre, tu veux ? Il y a Monsieur ROSSELOT. Vas-y.

M. TAILLARD.- Oui, je voulais simplement, puisque chacun a pu observer que Christophe était un membre actif de la Commission, donc il a participé au débat et donc il était nécessaire d'apporter juste au moins quelques réponses, pour bien que l'on comprenne ce qu'il peut résulter d'un débat qui n'est pas très simple.

Il a évoqué effectivement que dans certaines collectivités qui réfléchissent au passage à la Redevance Incitative suivant un modèle équivalent à celui-là et évaluent le surcoût à 4 €/habitant. Il se trouve que, en tant que grande agglomération, entre guillemets, les premiers à lancer cette opération, l'ADEME a choisi, a retenu, a voulu un pilote pour une opération. Elle voulait une opération pilote. C'est le Grand Besançon qui a été retenu par l'ADEME pour organiser cette opération. Et à ce titre l'ADEME a d'ores et déjà attribué une notification de 2,2 M pour ce projet et on a quelques espoirs de compléter cela pour arriver prochainement à 3 M. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, si on parle coût pour l'habitant dans le budget, dans le coût par habitant dans le budget « Déchets ménagers » de la CAGB, cela veut dire que l'opération avec tous ses moyens techniques, ses équipements de maintenance, se traduira par une augmentation tarifaire de 2 € en 2011, et ceci par habitant et par an. 2 € par habitant et par an. Donc c'est pour corriger ce chiffre de 4 que vous avez évoqué. C'est le résultat de simulations très complètes que l'on a demandé de faire au niveau des services et que l'on s'est attaché à vérifier.

2^{ème} élément, cette notion de travailler sur 2 secteurs en disant : « *commençons par la périphérie, c'est peut-être plus facile, puis sur la ville ensuite* », tout le monde a compris que ce n'est pas forcément un bon moyen de mobiliser les uns et les autres pour que tout le monde parte en même temps vers un même objectif. Et puis, tout le monde comprend qu'il y a une inquiétude en disant : « *Est-ce que dans le collectif on a des marges de progrès ?* ». Et comme cette question est déjà venue à plusieurs occasions, j'avais préparé un document qui va simplement permettre de voir ce que peut être très facilement la marge de progrès. Vous avez un tableau ici qui est incomplet, je n'ai noté que les choses essentielles, c'est les extraits de données qui sont dans votre document. Si vous faites la différence, ce n'est plus la Ville, la périphérie, c'est le collectif et l'individuel. On est d'accord. On a pris les habitats par typologie. On constate que, pour les recyclables en bac, entre le pavillonnaire et le collectif, il y a 24 kg par habitant et par an de marge de progrès. Pour la collecte en point d'apport volontaire du verre, il y a 28 kg de marge de manœuvre en triant mieux. Donc aujourd'hui, simplement sans aborder le compostage, en triant mieux, entre quelqu'un qui est en collectif et quelqu'un qui est en pavillonnaire, il y a une marge de progrès possible de 52 € calculée, de 52 kg pardon, on va les transformer en Euros, de 52 kg sur une année. Notez que si cette chose-là était simplement enregistrée, donc sans moyen technique particulier, de la part d'un citoyen qui est hébergé dans un habitat collectif, vous avez une marge de progrès qui est spectaculaire. Vous ramenez ça à 65 % de la population qui est en collectif. Si 65 % de la population fait ce geste, Eric ALAUZET saurait vous convertir ça en pourcentage de charges du four d'incinération et vous voyez que c'est déjà un résultat spectaculaire sans d'autres moyens.

Le but n'est pas d'apporter une contradiction, le but c'est d'apporter une perspective de quelque chose qui est atteignable et chacun sait que quand on est en collectif la canette de bière, le pot de moutarde, le pot de cornichons et je vous épargne les pots de confiture, font rapidement des tonnages, plus quelques gestes complémentaires en tri, puisque le geste de tri est du même niveau de difficulté quel que soit le citoyen et son hébergement. Donc ça ouvre des perspectives que peut-être certains n'avaient pas. Et c'est pour ça que j'ai retenu ces 2 chiffres qui me semblent indicateurs de facteurs de progrès accessibles à tous.

M. BAULIEU.- Merci Jean-Pierre pour ces précisions et ce complément qui ouvre des perspectives. Autre demande de parole, c'est Bernard. Il y en avait d'autres qui étaient en attente ? Jean ROSSELOT. Bernard GAVIGNET et Jean ensuite.

M. GAVIGNET.- Moi je voudrais juste faire une remarque par rapport à la conteneurisation. Lors du Bureau du 4 mars j'ai fait part au Président de la Commission d'un souci qui me semble se poser sur l'ancien Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux, pour lequel les containers étaient déjà desservis, donc desservaient tout l'ensemble des ménages avec des couleurs, bien entendu, pas forcément celles que l'on reprend aujourd'hui sur l'Agglomération mais on connaissait le bac bordeaux et le bac bleu.

Pour une raison dont je n'ai pas encore eu la réponse, lorsque l'on a opéré donc la pose des puces sur les bacs, il s'avère que plus de 50 % des bacs qui étaient en bon état ont été changés. Donc il n'y a pas de, ce n'est pas un souci de volume, le même volume a été remis. Donc on a changé 50 % des bacs et nous avons donc régulièrement des demandes d'explication de la part de nos usagers en disant : « *Mais pourquoi vous avez changé les bacs ?* ». Alors j'aurais bien aimé pouvoir leur apporter la précision, puisqu'elle devait m'être donnée la semaine d'après, mais je ne l'ai toujours pas. Donc je présume que, en théorie on s'attache à démontrer que, en effet, on peut faire des économies, mais je m'aperçois que concrètement sur le terrain si on n'est pas fichu de donner des explications aux gens, pourquoi est-ce que l'on a enlevé les bacs ? Où vont ces bacs, qu'est-ce qu'il va en devenir de ces bacs, on n'arrivera pas à les sensibiliser à faire du tri. Par ailleurs, les bacs qui ont été remplacés, donc ce sont pour le moment des bordeaux, des bordeaux qui sont revenus en bleu. Nous, le bac jaune, j'ai entendu aujourd'hui la couleur retenue pour les recyclables, c'est le bac jaune. O.K. mais sur le SIOMCA il n'y a pas de bacs jaunes. Alors maintenant il y a le bac bleu pour les résiduels, puis il y a le bac bleu pour les recyclables. Et la seule différence c'est un petit pictogramme dessus. Alors je pense quand même qu'il y a sûrement des explications, mais ce que je déplore le plus, c'est qu'on n'ait pas eu des réponses, et que les usagers du Canton d'Audeux n'aient pas eu des réponses, qu'il n'y ait pas eu une information de faite. Parce que si vous pensez qu'avec toutes les théories que l'on peut développer ce soir on va faire avancer le tri, désolé, Messieurs, vous vous trompez.

M. TAILLARD.- Je m'étais engagé à te répondre mais j'ai préféré imaginer que ce soit la réponse directe du Directeur qui pilote l'opérationnel. Il est là ce soir, c'est lui qui va te donner la réponse éclairée sur le sujet.

M. LE PRESIDENT.- René FLEURY, allez-y.

M. FLEURY.- Oui. En deux mots, c'est les deux sujets qui ont été abordés, le premier concernant la couleur des bacs destinés aux déchets recyclables. Pour le 1^{er} juillet de cette année seront distribuées et apposées sur tous les bacs à déchets recyclables disons, les nouvelles consignes de tri, qui, elles-mêmes, disons, seront sur des grands autocollants jaunes. Justement pour éviter de faire des dépenses inutiles, de remplacer des bacs qui n'avaient pas cette prédominance de couleur jaune. Ça c'est pour les bacs de déchets recyclables. Pour les autres bacs, une information a été donnée à tous les usagers, qui était contenue dans une enveloppe de ce type-là. Ce qui donnait la possibilité, disons, aux usagers de demander la reprise de leur bac à partir du moment où ils en étaient propriétaires, ils avaient un délai de 2 mois pour le faire. Et un certain nombre d'usagers ont peut-être pris cette enveloppe, l'ont peut-être mis dans le bac jaune d'ailleurs, ne l'ont pas lue D'autres nous ont appelés. D'autres n'ont pas vu et nous ont appelés un peu plus tard. On a repris ces information-là. Tant que techniquement il était possible de le faire. A partir du moment où une certaine date a été dépassée, nos mises à jour de bases de données ne pouvaient plus être réalisées et effectivement sur un certain nombre d'endroits des personnes sont passées à côté de la possibilité d'indemniser et de pouvoir reprendre les bacs qu'ils utilisaient par le passé. C'est une opération qui concerne 40 000 bacs, qu'on est en train de mener sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Bon, moi je propose que vous puissiez continuer peut-être, en relation, oui, j'ai vu, en relation directe, hein Jean-Pierre, peut-être, moi je pense qu'effectivement ces opérations cela ne peut fonctionner que s'il y a une bonne information. Si là, il y a un problème d'information moi je ne dis pas, personne ne dit qu'on n'ait pas fait le nécessaire, mais s'il y a eu un déficit d'information, il faut en refaire. Simplement. Parce que, effectivement, même le pictogramme c'est peut-être pas l'idéal, mais enfin. Moi ce que je propose, c'est que, Jean-Pierre, si vous en êtes d'accord, que vous revoyiez le problème spécifique sur le Canton d'Audeux. S'il y a un problème il faut le régler, il faut le régler. Jean ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Oui. C'est une bonne première lancée de réflexion, une bonne première lancée de réflexion qu'a bien résumé le travail de la Commission, qu'a bien résumé Jean-Pierre TAILLARD. Très bon travail. Mais n'ayant pas participé, juste 3 petites questions très rapides :

- la pesée, n'est-elle pas en vigueur dans le département du Jura dans certaines collectivités déjà ?
Bon, première question,
- deuxième question, qu'en est-il des perspectives que vous aviez de traiter avec la grande distribution, notamment, très bonne idée, notamment sur le problème lourd des conteneurs en verre, boissons et autres ? Deuxième question,
- et troisième question, je ne veux pas aller plus vite que la musique mais, en deux mots, il y a Paris aussi, Rennes je ne savais pas, mais Paris lance aussi beaucoup d'expériences de compostage en pied d'immeuble. En deux mots, nature du composteur et destination du compost, en deux mots, dans l'expérience de Rennes ? Voilà, ces 3 questions.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur TAILLARD.

M. TAILLARD.- Donc sur le premier point, les opérations de pesée, celles qui sont les plus connues de la plupart d'entre nous, excepté Baume-les-Dames, c'est donc Les Portes d'Alsace. Cette expérience à la collectivité des Portes d'Alsace, pourquoi elle était intéressante ? Parce qu'elle était engagée voici 10 ans. Donc tous les retours d'expérience nous ont été communiqués lors du Congrès de l'ASCOMADE comme quantité d'autres. Alors sur le Jura, je n'ai pas de reprises précises qui permettraient de répondre à ta question. Mais simplement ce que je veux dire c'est qu'on a une cinquantaine de collectivités, on va dire grosses communautés de communes ou petites communautés d'agglomération qui sont déjà, qui ont déjà fait cette expérience et on a observé, effectivement, des expériences à échéance de 2 ans, de 10 ans, etc. Il n'y a pas de souci majeur, sauf, sauf lorsque les démarches ont été trop précipitées ou lorsque les équipements ne sont pas performants. Tout le monde a compris que, un système qui va asseoir une partie de la Redevance sur un paramètre de levée, qui vient compléter essentiellement un paramètre de pesée, il faut que les chiffres soient exacts. Cela veut donc dire qu'il faut des équipements performants, sécurisés. Il faut une redondance en cas de panne d'équipements. Et tous ces éléments-là ont fait partie de toute la réflexion qui a été organisée avec les Services pour fournir un service, on va dire, sans matière à réclamation ou à contestation. Je vous rappelle que la réglementation dans notre pays veut que toute contribution soit assise sur un paramètre indiscutable. En ce qui concerne la grande distribution je laisserai au Président le soin de répondre, parce que c'est lui qui est acteur de ces opérations que nous connaissons bien.

M. LE PRESIDENT.- Alors, deux choses, par rapport à la grande distribution, les discussions avancent avec eux, mais ce n'est pas simple. Il faut dire les choses, puisque il faut persuader des grands producteurs du type Danone, Yoplait et compagnie. Mais vous pouvez observer cependant que, désormais il m'arrive d'aller faire quelquefois les courses, ce n'est pas chaque jour malheureusement, mais qu'un certain nombre de produits désormais sont livrés sans emballage, et je crois que l'information c'est aussi de dire aux consommateurs que nous sommes de privilégier ce qui est sans emballage. Ça c'est la première chose. J'en parle régulièrement quand je rencontre des acteurs de la grande distribution et je crois qu'il y a notre incitation, mais il y a surtout ce qui va les pousser plus, c'est la pression des consommateurs qui, effectivement, font que de plus en plus on va demander ce type de produits. Et sur le verre ils sont en train effectivement de travailler. Par exemple, la grande distribution va par exemple, un grand distributeur va, sur Besançon, par exemple, accepter je crois, de prendre, de vendre de la Bisontine en bouteille recyclable. Apparemment ils sont en train de travailler là-dessus. Donc cela veut dire que les mentalités elles évoluent.

Une information concernant l'information, c'est que je crois savoir que dans le prochain journal de l'Agglo il y aura un supplément d'informations sur les déchets. Et je crois que cela serait important que, effectivement, on puisse donner ces informations qui peuvent encore manquer. De toute façon on sait bien que tout ça a déjà été dit et redit, mais il y a toujours des personnes qui passent à côté, dont il faut toujours... non mais, non mais, pas ça Bernard, mais il y a des choses qui ont été dites mais on sait bien que, bon, c'est comme quand tu mets « Stationnement interdit jour de foire, enlèvement en fourrière » il y a quand même des gens qui viennent se « foutre » dessous et puis qui ne le voient pas et qui retrouvent leur voiture en fourrière et qui trouvent tout drôle qu'on l'ait mise en fourrière, alors que cela a été écrit. Donc il y aura, c'est ça Christian, tu me le confirmes, il y aura donc un dossier spécial, un supplément même, concernant les déchets dans le journal de l'Agglomération du mois de mai, pour renforcer encore l'information, Monsieur le Vice-Président, Maire. Bien, est-ce qu'il y a encore d'autres questions ? Nicole WEINMAN, pardon. Elle est où Nicole ? Voilà. Je ne te voyais plus.

Mme WEINMAN.- Oui, simplement 2 remarques, Monsieur le Président, si vous le permettez ?

M. LE PRESIDENT.- Je le permets.

Mme WEINMAN.- Une, à l'aube de la formation, donc de l'accompagnement dans ce dossier par l'ADEME, par le biais de cette subvention qui est bien venue bien sûr, qui ne surprend personne ici. Sauf que, j'aimerais que vous me confirmiez que cette subvention ne servira pas à accompagner le fonctionnement de ce service. Parce que, du coût, l'effet même de cette subvention disparaissant dans un futur proche, le coût en serait directement impacté, essentiellement sur les Bisontins, vous le reconnaîtrez avec moi. Donc j'aimerais avoir cette précision.

La deuxième question, c'est, c'est un petit peu facile de suggérer les choses comme ça, mais je suis tellement bien représentée par mon titulaire, je suis la suppléante de Christophe LIME que bon... Est-ce que, il serait possible d'intégrer peut-être en plus du critère « nombre de levées », le nombre d'usagers desservis par ces levées. Parce que, en pied d'immeuble, quand on lève 3 bacs pour 80 personnes, cela aurait un effet un petit peu, on va dire, atténuant, sur l'augmentation du prix. Parce que 4 € d'augmentation, c'est compté tenu de la subvention de l'ADEME, mais peut-être que dans 2 ans ce sera plus cher.

M. LE PRESIDENT.- Jean-Pierre.

M. TAILLARD.- Alors je vais vous répondre très précisément puisque finalement c'est une question essentielle. Est-ce qu'une subvention va permettre de gommer un surcoût temporairement, surcoût qui va apparaître de façon persistante par la suite, ce serait une catastrophe. Alors, bien sûr, l'organisme qui est l'ADEME, ce qu'il veut c'est apporter son facteur de réussite à une opération qui naturellement doit, je dirais, faire son cheminement et ses réflexions. Donc dans la part des subventions ADEME, il y a une partie de fonctionnement. Mais qu'on se rassure, c'est le fonctionnement qui correspond à toute la réflexion, à l'ingénierie pour mettre au point le système. Donc c'est bien du fonctionnement mais cela a valeur d'investissement intellectuel au sens propre du terme. Le reste est lié à l'acquisition des équipements qui vont permettre d'identifier, peser, collecter, transmettre et traiter les informations. Et donc ces équipements-là ils sont comme les véhicules, ils sont construits sur une espérance de vie de 10 ans, donc c'est des équipements amortissables qui sont des compléments d'équipement des véhicules. D'accord ? Donc par rapport à la préoccupation qui est la vôtre, telle que je l'ai comprise, la réponse, je pense, est rassurante.

En ce qui concerne le nombre d'usagers, je ne veux pas faire insulte aux services de la Ville. Mais lorsque la Ville a mis la Redevance aux bacs en service, il y a fort longtemps, ils s'étaient préoccupés de savoir s'ils travailleraient avec des fichiers d'habitants. Et les services ont constatés que s'il y a bien une chose qui est difficile à tracer de façon fiable, c'est la population qui est dans une cage d'immeuble. Les maires de la périphérie et les secrétaires de mairies de la périphérie savent que ce qui était facile il y a 20 ans dans un village de périphérie est devenu acrobatique en 2010.

Et donc aujourd'hui on a évoqué ce critère comme étant un des critères, un levier n°2 ou 3 ou 4, et on arrive à la conclusion que, il serait essentiel de pouvoir le faire mais l'incertitude qui est liée à la prise d'informations peut créer des disparités choquantes. Donc aujourd'hui notre curiosité est toujours affûtée sur ce sujet-là mais on est quand même pessimiste sur la possibilité de réussir sur un critère habitants.

M. LE PRESIDENT.- Eric.

M. TAILLARD.- Même en périphérie.

M. LE PRESIDENT.- Eric.

M. ALAUZET.- Sur ce point, Nicole, de l'atténuation que tu appelles de tes vœux, elle existe déjà par le mécanisme que j'ai expliqué tout à l'heure. C'est-à-dire que quand on collecte un bac de 100 L par exemple sur Besançon, par rapport à un bac de 140 L, le coût de la collecte est déjà 3 fois inférieur. Et il se trouve que les gros bacs ils sont justement dans l'habitat collectif. Alors cela ne préjuge pas du système final qu'on adoptera sur l'Agglomération et on en discutera, mais c'est par ce biais-là que l'atténuation existe et de façon forte. Rapport de 1 à 3 sur la collecte cela fait 15 % de moins sur la facture.

M. LE PRESIDENT.- Bon, je crois que chacun s'est exprimé. Bon, il y a encore un certain nombre de précisions, d'informations qu'il faut encore apporter. Je crois qu'on peut retenir aussi de ce débat qu'il faut être attentif sur les charges nouvelles que cela peut entraîner dans le collectif. Et comme le dit Eric, tout cela ça va être lancé et puis il y aura aussi après certainement des ajustements à faire. L'objectif quand même qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est quand même que l'on puisse éviter de reconstruire un four, quand même. Et demain si l'on vient à reconstruire un four le coût, il y aura bien un coût quand même et... Alors, je ne parle même pas des problèmes environnementaux, mais il y aura un coût pour reconstruire le four qui serait un coût important. Voilà.

Bien. Donc quels sont ceux qui sont contre ? Un... Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8... Les autres sont favorables. Je vous remercie. Rapport suivant, Jean-Pierre.

Rapport n°9.2 : Mise en place de la Redevance Incitative (RI) – Résiliation d'un marché d'acquisition d'une benne à ordures ménagères – lot n°2 « équipement d'une BOM »

M. TAILLARD.- Donc dans la série, rapport 9.2. Dans la série donc, dans l'enchaînement de la décision qui vient d'être prise, tout le monde a compris qu'il faut se préparer à mettre en place les équipements nécessaires à la réalisation du projet. Donc la 1^{ère} proposition qui vous est faite, c'est suite à une commande de bennes nouvelles l'année dernière pour le renouvellement. Ce qu'on vous demande, c'est la possibilité de résilier le marché concernant ce qu'on appelle le caisson qui est sur la benne, puisque ce caisson, tel qu'il avait été commandé l'année dernière, n'est pas compatible avec la mise en place des équipements de pesée embarquée.

Donc en fait, sachant que sur un tel véhicule le caisson est un équipement spécifique, ce n'est pas le porteur, c'est un équipement spécifique, donc ce qu'on vous demande ce soir c'est l'autorisation de résilier le contrat d'équipement du caisson pour le remplacer par un autre contrat d'équipement d'un caisson qui est neuf. Donc il s'agit ici d'une simple opération technique, de résiliation de ce qu'on appellerait une option de commande pour la remplacer par une autre.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Est-ce qu'il y a des abstentions ? On peut considérer que les votes c'est les mêmes que tout à l'heure, les contres et les abstentions c'est les mêmes. Vous êtes d'accord là-dessus ? Parce que si on n'est pas d'accord pour le système, on n'est pas d'accord j'imagine pour acheter les matériels et les renouveler. On y va comme ça ? Alors c'est le même vote que le 9.3.

M. TAILLARD.- Non, le 9.3, on va le faire.

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant.

M. TAILLARD.- C'était le même que le 9.1.

M. LE PRESIDENT.- Que le 9.1, pardon, pardon, pardon, pardon, pardon. Et nous arrivons au 9.3. Absolument.

Rapport n°9.3 : Mise en place de la Redevance Incitative (RI) – Acquisition de matériels de collecte neufs et adaptation du parce existant

M. TAILLARD.- Donc le 9.3 c'est dans la foulée de l'élément précédent. Ce caisson dont la commande est résiliée, il faut le remplacer par l'approvisionnement d'un caisson compatible.

M. LE PRESIDENT.- Oui, bon c'est pareil.

M. TAILLARD.- Il faut ajouter à ceci la commande des 4 bennes neuves dans la phase de renouvellement au titre des années 2010 et 2011. Et il faut imaginer le renouvellement anticipé de 5 autres bennes, revente du matériel d'occasion, achat de matériel neuf. Et les 7 bennes à ordures ménagères les plus récentes doivent faire l'objet d'une adaptation du caisson pour être compatibles. Ce qui vous est proposé ici, c'est donc de lancer une consultation pour l'acquisition de ces différents équipements.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Bon, même vote j'imagine, toujours, pareil. Rapport 9.4. Donc là, c'est pareil, ça ressemble.

Rapport n°9.4 : Mise en place de la Redevance Incitative (RI) – Acquisition et montage de matériels embarqués sur les bennes à ordures ménagères – Adaptation du système d'information à la nouvelle facturation et au pilotage de la collecte des déchets

M. TAILLARD.- Rapport 9.4. Jusque-là il s'agissait des véhicules qui vont porter les équipements, là il s'agit des équipements. Les équipements c'est les systèmes de pesée, les systèmes d'identification embarqués, les systèmes de traitement d'informations, de transmission d'informations et les logiciels qui vont permettre de traiter ces informations à réception.

M. LE PRESIDENT.- Même vote.

M. TAILLARD.- Alors sur cette opération on vous propose donc de lancer une consultation.

M. LE PRESIDENT.- Bon, vous approuvez le lancement de la consultation ? Donc j'imagine, c'est le même vote.

M. TAILLARD.- Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Enfin toutes ces opérations-là cela découle de la décision que l'on a prise avant, alors c'est...

M. TAILLARD.- Voilà. Tout-à-fait.

M. LE PRESIDENT.- Comme la suivante d'ailleurs « Avenant au contrat d'Assistance à Girus ».

Rapport n°9.5 : Mise en place de la Redevance Incitative (RI) – Avenant au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec Girus

M. TAILLARD.- Sur la suivante c'est très simple. Je vous rappelle que vous aviez pris la décision de nous permettre de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour nous aider à conduire les consultations. Evidemment, suite à la décision qui a été prise ce soir, il apparaît que les prestataires extérieurs qui ont été retenus pour les marchés à partir de l'été ont déjà des équipements qui vont être compatibles avec la levée et la pesée. Et donc à ce titre la consultation qu'on avait pu imaginer faire pour retrouver des prestataires en 2012 sur certains secteurs de la périphérie n'a plus de raison d'être. Donc une partie de la mission de Maîtrise d'Ouvrage, d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage n'a plus de raison d'être et on souhaite la reporter sur une autre mission, qui est une mission d'aide au choix des équipements techniques embarqués.

M. LE PRESIDENT.- Bon, même vote ? Même vote. Point relais Déchets Verts : 9.7

M. TAILLARD.- Alors, 9.6, Président. Donc il s'agit ici de...

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, j'ai sauté celle-là, oui.

M. TAILLARD.- Donc il s'agit ici de, d'une proposition d'intégrer un réseau associatif européen qui travaille sur le domaine des déchets. L'objectif c'est d'une part de partager toutes les informations et les expériences de ces, des villes qui sont réunies dans ce réseau et, de façon très explicite, de profiter de ce réseau pour accéder à des subventionnements européens, même si ce n'est pas écrit explicitement dans le dossier.

M. LE PRESIDENT.- C'est une ASCOMADE européenne.

M. TAILLARD.- C'est une sorte d'ASCOMADE européenne, dont je ne peux pas citer le nom du Président. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Ah bon, pourquoi ?

M. TAILLARD.- Parce que ce n'est pas Eric ALAUZET, donc il n'est pas connu...

M. LE PRESIDENT.- C'est...

M. TAILLARD.- J'ai dit : « *ce n'est pas Eric ALAUZET* » qui l'est pour l'ASCOMADE, donc je ne connais pas son homologue européen.

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, d'accord. Ah bon, tu ne peux pas citer le nom. Bien, est-ce qu'il y a des, pour cette adhésion-là, est-ce qu'il y a des oppositions à l'adhésion ? Non, c'est déjà une association. Tout le monde est favorable à l'unanimité ? Très bien. Alors, ensuite, le 9.7.

M. TAILLARD.- Donc il s'agit de l'expérience « Point relais Déchets verts » pour les Déchets verts des services communaux. Je vous rappelle que l'année dernière une expérience avait été menée, en partenariat avec 3 communes, pour mettre en place des bennes de stockage de Déchets verts à destination exclusive des services communaux de 3 communes dont vous avez les noms ici. Et cette expérience était menée de façon concertée entre le SYBERT et la CAGB, puisqu'on est sur un périmètre de compétences assez entrecroisé, sur 2 périmètres assez chevauchants. Donc ce qui vous est proposé cette année, sachant qu'il y a des réflexions qui sont en cours aujourd'hui au SYBERT, c'est de ne pas précipiter l'extrapolation de cette expérience, mais de la poursuivre une année encore pour en tirer les meilleurs enseignements.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Bien, est-ce qu'il y a des oppositions ? Monsieur LIME ?

M. LIME.- Non. Simplement, ce qui dit Pierre, l'année dernière, quand on avait voté ça, on avait attiré l'attention sur le fait de dire qu'il y a un moment ou un autre il va falloir l'étendre. Parce qu'une expérimentation c'est fort sympathique si cela reste une expérimentation. Et je rappelle qu'il y a quand même d'autres communes dans l'Agglomération, dont la Ville de Besançon, et que le traitement des Déchets verts, il me semble bien...

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, cela fait partie de l'Agglomération, la Ville...

M. LIME.- Donc c'est quand même, il me semble, un sujet, là aussi, un peu explosif. Et j'ai un peu l'impression qu'on ne sait plus trop comment l'empoigner celui-là.

M. TAILLARD.- J'ai simplement donné une interprétation qui est une petite nuance, ce n'est pas les fondements d'une « patate chaude », c'est simplement le fait que des perspectives nouvelles ont été ouvertes au SYBERT sur l'approche Déchets verts dans les communes et que le report d'une décision d'un an va permettre au SYBERT d'avoir des réponses plus précises pour que l'essai soit bien transformé. Parce que, certaines autres communes, autres que la Ville de Besançon sont aussi demandeuses, je pense que tout le monde l'a imaginé.

M. LE PRESIDENT.- Bon, en tout cas c'est un problème qui est compliqué, ceci dit un peu délicat, donc on se donne le temps, une année pour voir. Je crois qu'il ne faut pas vouloir tout changer en même temps. Là il y a déjà des choses, beaucoup de choses qui vont se bousculer, donc on peut considérer que... mais il faudra effectivement que l'expérience un jour elle soit pérennisée ou abandonnée. Mais bon, si tu l'autorises on va encore continuer un an comme ça. Monsieur CONTOZ, vous vous sentez visé.

M. CONTOZ.- L'extension du système, et sans faire de délation, permettrait la suppression de dépôts de Déchets verts communaux qui ne sont pas reluisants.

M. LE PRESIDENT.- Oui, sûrement. Pas reluisants, oui. Bon, ça c'est codé entre vous, je vois, vous me donnerez la clé de décodage là. Bon, en tous cas on est d'accord. Tu veux dire que sur Besançon il y a des dépôts de Déchets verts pas reluisants. C'est ça que tu veux dire là. Je déconne. Bon, allez, écoutez, bon, il n'y a pas d'opposition, abstention ?

Mme PRESSE.- Si, abstention.

M. LE PRESIDENT.- Une abstention. Bien, alors, ensuite.

M. JOSSO.- Il y a 1 vote contre. Au SYBERT j'ai voté contre parce que j'ai trouvé anormal que les habitants de la CAGB ou du SYBERT paient les déchets communaux de 3 communes, alors que les habitants ils paient aussi les leurs. Donc l'expérimentation j'ai trouvé cela un peu anormal, donc sur le principe, j'ai voté contre au SYBERT, donc je vote contre maintenant.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Alors je vais reprendre les choses clairement. Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. 1, d'accord, pour les raisons que tu as expliquées. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Françoise. Les autres sont favorables. Et vous avez 1 an pour réfléchir là-dessus. Parce que l'année prochaine, moins d'un an, oui.

M. LIME.- 6 mois.

M. LE PRESIDENT.- 6 mois, parce que, faute de quoi Christophe LIME te le rappellera certainement l'année prochaine. Bien. Alors, le rapport suivant : 3.1. C'est bien ça ? Marcel COTTINY ne prend pas part au vote.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 : ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) - Bilan des actions 2009

M. MARTIN.- Alors, rappel...

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît ? Cela peut aller très vite si vous êtes raisonnables. Cela peut durer très longtemps si vous êtes bavards. Alors, vas-y, Jean-Pierre.

M. MARTIN.- Alors, un rappel, l'ADIE est une association qui est reconnue d'utilité publique depuis janvier 2005 et que cette association aide les personnes exclues du système bancaire classique à créer leur propre entreprise dans une logique de création de leur propre emploi. Donc concernant le bilan au cours de l'année 2009, l'ADIE a financé 49 projets qui ont généré 55 emplois. Et conformément à la convention cadre signée en 2008 il est proposé une participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 12 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Bon, très bien. C'est adopté. ZAC des Marnières – Avenant n° 2.

Rapport n°3.2 : ZAC des Marnières – Avenant n°2 au traité de concession

M. MARTIN.- ZAC des Marnières, donc par délibération en date du 25 juin, le Conseil de Communauté du Grand Besançon a confié la réalisation de la ZAC des Marnières à la société SEGECE par la voie d'une concession d'aménagement. Le Traité de concession a été signé le 4 septembre 2008, il entre en vigueur après levée des diverses conditions suspensives, dont la date butoir est fixée au plus tard au 31 mars 2010. Etant donné la complexité du dossier, nous étions encore sur le dossier avec Jean-Louis ce matin, il est proposé de proroger une seconde fois la date de levée de ces conditions suspensives :

- non pas de 3 mois, mais de 4 mois, car vu l'importance du dossier, la société Carrefour doit passer non seulement ce dossier au Comité d'Engagement France fin juin, mais également au Comité d'Engagement Européen qui a lieu courant juillet. Donc nous sommes obligés d'attendre 4 mois,
- et puis pour les 12 mois concernant l'approbation du dossier de réalisation, il n'y a pas de souci.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Pas de remarque ?

Rapport n°3.3 : Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence – Institut Pierre Vernier
– Demande de financement

M. MARTIN.- Concernant l'Institut Pierre Vernier, eh bien je dirais c'est la tradition pour proposer un financement de 75 000 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté. Prenez modèle sur Jean-Pierre MARTIN pour la concision, la précision de ses rapports.

Rapport n°3.4 : Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle Véhicule du Futur – Soutien au fonctionnement pour l'année 2010

M. MARTIN.- Pour le Pôle Véhicule du Futur, vous savez, depuis l'an passé, nous avons fait des financements croisés avec la CAPM. Auparavant nous donnions 30 000 € au Pôle des Microtechniques. 2009, nous avons donné 15 000 € au Pôle des Microtechniques et 15 000 € au Pôle Véhicule du Futur. La CAPM a fait l'inverse, donc ce sont des financements croisés, et ce qui fait que nos 2 pôles travaillent ensemble. Donc voilà, nous vous proposons de financer 15 000 €.

M. LE PRESIDENT.- C'est neutre financièrement, mais ça marque une volonté donc de travailler ensemble. J'imagine que tout le monde est d'accord ? Alors le rapport suivant. Nicolas GUILLEMET.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

Rapport n°4.1 : Cité des Plantes 2010 – Demande d'aide financière de la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques pour l'organisation de la manifestation

M. GUILLEMET.- Oui, le rapport 4.1. Alors c'est une demande d'aide financière de la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques pour l'organisation de la manifestation « Cité des Plantes 2010 ». Donc la nouvelle édition se déroulera le 23 et le 24 avril prochain sur la Place de la Révolution à Besançon. Rassemblant de nombreux partenaires, cette manifestation a pour objectif d'informer et de sensibiliser le grand public à la problématique de la biodiversité et sa préservation.

Chargée de l'organisation de cette manifestation, la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques sollicitent auprès du Grand Besançon une aide financière de 3 000 € pour l'organisation de cette opération. Il est donc proposé de lui attribuer une subvention partielle de 1 500 € pour la réalisation de cette manifestation. Sachant que nous finançons une formation et également des prêts de matériels pour à peu près 1 500 € en nature.

M. LE PRESIDENT.- Ce qui fait à peu près les 3 000.

M. GUILLEMET.- Exactement.

M. LE PRESIDENT.- Bien. On est tous d'accord j'imagine ? C'est une belle opération d'ailleurs. Ne prennent pas part au vote :

CARTERON
CONTOZ
TISSIER.

Rapport suivant : Fleurissement 2010.

Rapport n°4.2 : Opération Fleurissement 2010

M. GUILLEMET.- Rapport 4.2 : c'est l'opération Fleurissement 2010. Donc chaque année les habitants du Grand Besançon peuvent participer à l'opération Fleurissement, qui a pour objectif l'amélioration du cadre de vie individuel et communal. Parallèlement à cette opération, des formations ou bonnes pratiques sont accessibles gratuitement à tous les acteurs de l'embellissement. Afin d'optimiser l'attractivité de cette opération et limiter les dépenses liées à cette action, l'opération 2010 sera, pour partie, réalisée en partenariat avec la Ville de Besançon pour l'organisation du jury chargé d'évaluer les réalisations bisontines et pour la réalisation de certaines formations. Le présent projet de délibération porte sur l'approbation du règlement 2010 et des montants de subvention à verser à la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques. Donc le montant est de 4 500 € et à l'Etablissement Public local de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Châteaufarine, d'un montant de 1 800 €.

M. LE PRESIDENT.- Des remarques ? Je voulais vous dire, nous sommes engagés avec... pardon ? Qui ? Ah oui, peut-être bien, Colette TISSIER et Françoise, il y en a plusieurs, attends voir c'est laquelle celle-là ? Non, c'est Françoise PRESSE qui ne pourra pas prendre part au vote et Corinne TISSIER aussi ?

M. GUILLEMET.- Oui, et Corinne TISSIER.

M. LE PRESIDENT.- Alors il faudra rajouter, là-dessus je ne l'ai pas Corinne TISSIER.

M. GUILLEMET.- Françoise PRESSE.

M. LE PRESIDENT.- Je voulais dire qu'on s'est engagé avec la Ville, vous savez, dans la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial, que par rapport à cela, il y a un livre blanc qui va déterminer notre stratégie. Il y a déjà eu des rencontres qui ont été faites avec ces acteurs, il y aura d'autres rencontres et je voulais attirer votre attention sur le fait qu'il y aura un temps de concertation et de travail avec les acteurs locaux, concernant les maires une pré-invitation pour le 23 avril prochain. Vous allez recevoir, vous avez reçu déjà une pré-invitation pour le 23 avril, afin de partager, je lis « le diagnostic de territoire et sur les questions de climat et d'énergie. » Donc cela serait bien que vous puissiez, pour ceux qui le peuvent, bien sûr, réserver du temps sur votre agenda, vos agendas, pour participer le 23 avril à ce 1^{er} séminaire des acteurs du Plan Climat le 23 avril. Voilà. D'accord ? C'est ça Nicolas ? Le 23. Très bien. Culture, Tourisme et Sports.

M. PRALON.- Oui, donc, le 1^{er} rapport qui concerne le schéma de développement touristique de Besançon pour Besançon et son agglomération et le plan d'actions à conduire pour la période 2010-2016. Dans le résumé, il vous est indiqué que la compétence Tourisme « *reste une compétence partagée entre les communes et le Grand Besançon. A ce titre, la Ville de Besançon conserve une compétence forte en la matière, orientée surtout vers le tourisme urbain et culturel. Tandis que le Grand Besançon développe des actions et projets qui sont davantage axés sur le tourisme de nature.* » Je voudrais signaler à ce propos le travail considérable qui a été conduit par les Services de la Ville et de l'Agglomération. C'est la démonstration même qu'on peut travailler ensemble quand on est de la Ville ou de la périphérie. Et le schéma qui vous est proposé ce soir, j'allais dire, c'est vraiment un travail de longue haleine qui a été mené avec Jean-François GIRARD, Claude PREIONI et les services. Donc je serai peut-être un peu plus long que les collègues parce que je vous signalerai les actions que l'on souhaite mener dans le cadre du Grand Besançon et ce qu'on fera dès l'exercice 2010 en la matière. Je crois qu'il faut que tous vous ayez à l'esprit dans cette salle que l'activité touristique c'est un vecteur d'image, d'attractivité et de développement économique pour Besançon, le Grand Besançon et la Franche-Comté. Et ce n'est pas par hasard si l'inscription des Fortifications de Vauban au Patrimoine Mondial de l'UNESCO a donné un coup de projecteur sur nos richesses patrimoniales. Et donc le défi pour Besançon et son agglomération c'est maintenant de valoriser cette reconnaissance et les autres atouts touristiques de notre région. L'arrivée de la LGV fin 2011 constitue une autre chance que l'on doit saisir pour capter les nouvelles clientèles.

C'est pourquoi la Ville de Besançon et le Grand Besançon, en lien avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Besançon, ont décidé donc, comme je l'ai dit, d'élaborer cette stratégie commune de développement touristique, démarche à laquelle ont été associées les forces vives du tourisme local et les partenaires institutionnels. Ce schéma de développement touristique 2010-2016 affirme un nouveau positionnement pour « la Destination Besançon » et propose la mise en œuvre de 10 actions à travers un programme d'actions pluriannuel. Renforcer « la Destination Besançon » sur le marché du court et moyen séjour, accroître les retombées économiques de l'activité touristique et conforter la notoriété et le rayonnement du territoire constituent les objectifs à atteindre.

Donc nous l'avons vu, c'est une compétence partagée, c'est un enjeu fort pour le territoire, pour notre territoire, un schéma de développement touristique commun et lié à ce positionnement stratégique de Besançon et du Grand Besançon. Il est donc reconnu que Besançon c'est une ville de patrimoine, des arts, de la culture et des congrès, que c'est aussi un carrefour de l'itinérance et du tourisme doux. Ce qui vaut surtout d'ailleurs pour le Grand Besançon et que Besançon est aussi fédérateur d'un espace touristique élargi autour du carré magique que l'on connaît : le Jura, la Suisse, le Réseau Rhin-Rhône et le réseau UNESCO.

Les 10 actions, ou si vous voulez les 5 actions structurantes et les 5 atouts maîtres qui découlent de ce positionnement stratégique et que l'on doit privilégier pour mettre en valeur le tourisme sur Besançon et le Grand Besançon, les 5 actions structurantes :

- pour un meilleur accueil et des sites touristiques reliés, donc une information, des stationnements, des accessibilités, une signalétique accrue,
- favoriser des hébergements touristiques diversifiés,
- conforter Besançon comme destination du tourisme d'affaires et de congrès,
- pour une reconnaissance de la destination sur les marchés touristiques, notamment avec le e-tourisme et le m.tourisme,
- pour un développement touristique porté par tous, c'est-à-dire une mobilisation des habitants qui doivent être les 1^{er} VRP de notre destination, ainsi que le renforcement de la gouvernance touristique.

Les atouts-maîtres que sont :

- la Citadelle, ses musées et les fortifications, pour lesquels on doit continuer leur mise en valeur,
- le patrimoine et les musées qui sont une offre patrimoniale que l'on doit enrichir. La Cité des Arts et de la Création, pour Besançon comme pour l'Agglomération, que l'on doit valoriser pour faire rayonner le futur quartier culturel,
- le tourisme d'itinérance et le tourisme doux, que l'on doit développer. C'est-à-dire l'animation notamment de la rivière du Doubs et de la Véloroute,
- et enfin, l'offre culturelle à vocation touristique qui doit être stimulée, avec la mise en tourisme des principaux festivals. Je pense notamment au Festival « Musiques anciennes », à « L'Herbe en Zik ».

Sur le financement vous verrez donc que c'est une opération pour l'Agglomération sur les 7 ans, donc des exercices 2010 à 2016 qui représente un investissement de 4,2 M €. Et ce que je crois qu'il faudrait qu'on retienne tous concernant ce schéma de développement touristique, c'est que c'est un positionnement clairement défini avec les actions structurantes et les atouts-maîtres que je viens de décrire pour faire rayonner la Destination et la région, conforter le tourisme qui est une véritable filière économique créatrice d'emplois, grâce à la mobilisation de tous, que nous soyons habitants, élus, professionnels, institutionnels ou agents des collectivités, pour une prise en compte de la dimension touristique dans toutes les politiques publiques. Parce que là, on a vu que le tourisme cela mobilise aussi les acteurs de la culture, de l'environnement, du transport, du sport, de l'urbanisme, du commerce et de l'environnement. Donc c'est ce rapport que l'on vous demande ce soir, donc qui vous est porté à connaissance, et que l'on vous demande, sur proposition du Bureau, de valider.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, oui. Oui, allez-y.

M. CURTY.- Oui, bonsoir. Moi j'ai une remarque à propos de la Véloroute. Il y a une passerelle qui a été faite à la Malate et je déplore que la Véloroute ne passe toujours pas le long du Doubs et que les habitants de Besançon n'aient pas accès à la Véloroute, notamment les gens secteur Est. Il y a un endroit qui est très dangereux, pour arriver à la Véloroute il faut prendre la Nationale. Et c'est quand même dommage qu'il n'y ait pas eu une étude qui soit faite pour que les gens puissent arriver par Chalezeule, traverser le Doubs au niveau de Chalezeule, par exemple, et prendre la Véloroute à cet endroit. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Oui, ce n'est pas faux.

M. PRALON.- Moi je crois simplement, ce que je peux dire ce soir, c'est qu'il y a quand même un projet qui part du camping de Chalezeule qui est projeté, qui viendra après une tranche qui est en cours sur le secteur, je crois, François-Serre-les-Sapins, mais qui devrait arriver prochainement, donc, en direction, effectivement de Chalezeule. Donc ça c'est bien des choses qui ne sont peut-être pas encore finalisées au niveau des études, mais qui sont en cours de réflexion.

M. LE PRESIDENT.- Oui, il y a un circuit dont on parle beaucoup, c'est ce qui passe en fait sous le Château de la Juive, juste en-dessous. Donc on en a déjà parlé avec Raymond REYLE, il y a des problèmes de domanialité, ce n'est pas facile, ça monte. Mais je crois qu'effectivement, vous êtes en train de réfléchir à cela je crois, Jean-Pierre, avec Jean-Claude aussi. Car il y a vraiment là, pour tout l'Est de Besançon, il y a une possibilité de liens entre l'Est de Besançon et le Centre-ville assez évidents, c'est, dans les deux sens, bien sûr, de Besançon aussi vers l'Est, c'est plat, c'est quasiment plat, même si l'endroit dont je vous parle on me dit que cela monte un peu. Moi, je le fais, souvent, mais plutôt de l'autre côté, pour l'instant. Mais donc c'est en cours, tu pourrais peut-être dire un mot là-dessus, Jean-Claude, sans rallonger le débat, mais c'est en cours. Bon.

M. ROY.- Ce n'était pas prévu initialement dans le Schéma Directeur Cyclable, et c'est le questionnement en Commission, puis en Bureau, qui fait que cette étude est lancée. Et on est aujourd'hui dans une étude domaniale et cadastrale pour répertorier les propriétés et voir comment on peut avancer sur ce dossier-là.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai que depuis qu'on parle de la Passerelle de la Malate ce sujet-là c'est récurrent, cela revient toujours, parce que, c'est, bon, cela saute aux yeux. Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Oui, j'ai écouté le résumé qu'a fait Jean, très bien d'ailleurs, Jean-Yves PRALON, du Schéma de Développement Touristique, dont on a débattu au Conseil municipal. Je voudrais simplement appeler de mes vœux qu'on mette l'effort sur une ou deux actions. Parce que, les choses sont ainsi, des atouts, des actions structurantes, toutes les grandes collectivités, tous les grands espaces, avec des agglomérations ou des grandes villes en ont, en ont. Le problème c'est la concurrence. Et pour ça, il faut que nos administrations, en mutualité d'ailleurs, ou en mutualisation avec Office du Tourisme, Conseil général, Conseil régional, aillent à la conquête des parts de marché, surtout dans la perspective de la mise en service dans l'an et demi de la LGV. Et j'ai dit qu'il y avait deux clientèles dont il fallait déjà s'occuper concrètement, concrètement. Toute la clientèle francilienne et toute la clientèle du Sud-Ouest de l'Allemagne, qui ne connaissent pas, qui ne connaissent pas la Franche-Comté. Et que s'ils la connaissaient, avec ce qu'elle a encore de naturel, de sauvage, etc., seraient très attirés. Alors, c'est bien, moi je l'ai dit lundi soir, d'avoir toute une série de, mais aujourd'hui il faut aller plus loin, il faut dépasser, parce que la concurrence est là. Il faut, en termes concrets d'efforts, mettre d'ores et déjà aujourd'hui l'accent, alors comment ? Il faut aller, il faut aller dans les consulats de Fribourg, de Stuttgart, il faut voir avec les industries du tourisme à Paris, etc. Et d'autre part, et d'autre part, moi, je sais que ça faire rire, en particulier le Président-Maire, mais je dis qu'il faudrait dans la foulée...

M. LE PRESIDENT.- Ça ne me fait pas rire, parce que je l'ai déjà entendu 45 fois...

M. ROSSELOT.- ... dans la foulée, oui, non mais, je voudrais vous dire quelque chose Monsieur le Président, Monsieur le Maire, vous ne savez répondre aux questions que je pose, vous ne savez répondre aux questions que je pose, qu'en disant : « vous répétez ».

M. LE PRESIDENT.- Ben oui.

M. ROSSELOT.- Tant que je n'ai pas de réponse, je répète.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais on vous a déjà répondu.

M. ROSSELOT.- C'est logique, c'est logique. Alors je dis simplement, de manière très brève, qu'il faudrait transformer complètement la Place Leclerc. La convertir... (*Brouhaha*) Laissez-moi finir.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, Jean ROSSELOT, écoutez, ça va bien... mais vous fatiguez l'ensemble des élus de cette Agglomération avec ça !

M. ROSSELOT.- Mais ça peut intéresser... je regrette, écoutez, Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT.- Non, non, non...

M. ROSSELOT.- On représente, on représente une certaine partie de la population et ça peut intéresser...

M. LE PRESIDENT.- Mais ça vous l'avez dit au Conseil municipal de Besançon !

M. ROSSELOT.- Mais ça peut intéresser, ça peut intéresser tout le monde.

M. LE PRESIDENT.- Moi je vous demande d'avoir un peu de respect pour les maires de l'Agglomération !

M. ROSSELOT.- Je dis, je dis simplement que de cette forêt de feux tricolores il faudrait en faire le plus beau belvédère, avec le Bâtiment des Sens qui n'attend que ça, de Besançon. Ça prend 15 secondes à le dire. Vous parlez des fois pendant 45 minutes pour ne rien dire. Permettez quand même que je le dise, quand même. Non, mais ça suffit aussi ! 15 minutes, pas tolérer 15 secondes, je veux dire, non, mais vous exagérez quand même ! Oui, ce que je dis a du fond, il faut le reconnaître !

M. LE PRESIDENT.- Enfin, il y a au moins vous qui en êtes persuadé déjà, c'est déjà une chose. Non, parce que moi si je vous traitais comme vous me traitez, inévitablement vous auriez un de vos amis qui dirait : « *Regardez comme vous traitez votre opposition* ».

M. ROSSELOT.- Non, mais ça suffit.

M. LE PRESIDENT.- Moi, je ne vous parle pas comme ça. Je dis simplement que par rapport à ça, je vous l'ai déjà dit, que ce n'était pas envisageable, je vous ai déjà donné les raisons. Et moi je pense...

M. ROSSELOT.- Mais tout est...

M. LE PRESIDENT.- Ici ce soir, par exemple, on a eu un débat, je trouve, d'une grande qualité, d'une grande qualité, et je ne souhaite pas, parce qu'aussi beaucoup de collègues me le disent, en aparté, voire me l'écrivent, je ne souhaite pas, Monsieur ROSSELOT, refaire ici un débat du Conseil municipal de Besançon. Voilà.

M. ROSSELOT.- Ça intéresse beaucoup de gens...

M. LE PRESIDENT.- Je pense que cela intéresse très peu l'ensemble des collègues ici. La place Leclerc à Besançon, la forêt de feux, le Bâtiment des Sens, vous avez oublié la Caserne Vauban ce soir. Voilà. Vous nous l'avez déjà dit et je vais vous le dire d'une façon tout à fait inélégante, mais **vous fatiguez beaucoup nos collègues ici de l'Agglomération.**

M. ROSSELOT.- C'est vous qui le dites, hein.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, c'est moi qui le dit, je ne veux pas, bon, on va arrêter là-dessus, je pense que c'est largement partagé, bon, largement partagé.

(Brouhaha dans l'Assemblée)

M. COURBET.- Monsieur le Président, effectivement, nous, moi je fais partie de l'Agglo, je ne fais pas partie de la Ville de Besançon, mais de l'extérieur, de Roche-lez-Beaupré, plus exactement. Et effectivement, moi je suis un des premiers, ainsi que mes collègues, à en avoir marre de ces, pas des règlements de comptes, moi je ne suis absolument pas politisé...

M. ROSSELOT.- Ce n'est pas des règlements de comptes.

M. COURBET.- Laissez-moi terminer Monsieur ROSSELOT, je ne vous ai pas coupé. Je ne suis absolument pas politisé, ni de droite, ni de gauche, je dis simplement qu'effectivement, on a l'impression que ça tourne en rond... et les choses qui sont importantes, malheureusement, eh bien les gens en ont marre, ils veulent partir pour aller manger et il y a des choses importantes qui passent à l'as.

Ce n'est pas ce que je voulais dire.

On est parti sur la Véloroute avec Monsieur CURTY. Effectivement, nous, on a un gros problème, c'est-à-dire qu'on a une voie communale, où le GINKO passe, qui est dans un état plus que catastrophique, on a écrit à Monsieur ROY dans ce sens. Donc, nous, ce qu'on aimerait c'est trouver une solution. C'est-à-dire qu'il y a Monsieur, il y a l'eau avec, Monsieur LIME, il doit y avoir une conduite d'eau qui doit passer sur cette voie, ainsi qu'une Véloroute qui doit également passer sur cette voie. Aux jours d'aujourd'hui, on a écrit et on n'a pas de réponse pour savoir à quelle date va s'effectuer cette voie. On est prêt à engager des travaux pour sécuriser, c'est-à-dire refaire la voie, puisque la structure, tout est foutu. Les poids-lourds passent dessus, enfin les poids-lourds, les GINKO normalement c'est interdit aux plus de 3,5 tonnes, mais on l'a toléré pour nos enfants et pour le bien-être de tous les Rochois et les gens de Novillars. On va être obligé, je vais être obligé, de prendre un arrêté pour fermer cette voie car elle est vraiment très, très dangereuse. Donc moi je suis prêt à la réparer, la seule chose que je ne voudrais pas, c'est du denier public, on ne veut pas réparer pour recréer derrière. Il faut être...

M. LE PRESIDENT.- Vous avez raison, oui.

M. COURBET.- D'accord. Donc j'aimerais, s'il y a possibilité, Monsieur le Président, d'avoir une réponse le plus rapidement possible pour sécuriser cette zone. En vous remerciant.

M. ROY.- On ne va pas le faire ce soir dans le Schéma Touristique.

M. LE PRESIDENT.- Non, on ne va pas le faire ce soir. Mais c'est une question qui se pose. On peut dire peut-être pas où on en est, mais simplement qu'on vous réponde, effectivement, par rapport à cela. On ne refera pas, nous, on ne paiera pas la réfection de la voirie, c'est de la voirie communale, ça j'ai eu l'occasion de le dire. Par contre, je pense qu'effectivement, il serait ridicule de faire les travaux et qu'ensuite de recreuser pour faire d'autres travaux. Plutôt, si c'est possible, mutualiser, et éventuellement partager les coûts. Simplement, il faudrait une réponse. C'est tout.

M. ROY.- Mais Monsieur le Maire, vous savez très bien qu'on a eu une réunion sur place avec les 2 communes, les adjoints des communes de Roche et de Novillars et que ce travail a été réalisé d'expertise. Et nous avons différé la création d'une piste cyclable, pas une Véloroute, entre Roche, entre Thise, Roche et Novillars, pour rejoindre ensuite la Véloroute. Mais ce travail a été, cette réalisation a été différée pour ne pas gaspiller de l'argent, en attendant que vous ayez donc refait vos réseaux. C'était d'accord entre les 2 communes, je ne pense pas que vous ayez changé d'avis, on en est bien là. Et quand les réseaux seront réparés et que vous referez votre revêtement de chaussée, les communes décideront ou non du passage de la ligne de réseau GINKO à cet endroit qui dessert des points stratégiques de quartiers de votre commune. Si vous décidez d'interdire le passage je pense que ce serait pénalisant pour vos habitants, nous passerions sur la Route Nationale, mais ce n'est pas ce que vous souhaitiez.

M. COURBET.- Monsieur ROY, là je pense qu'on part sur quelque chose qui n'est pas bien, parce que vous me dites : « *ou vous laissez la route ouverte, et puis s'il y a un accident, il y a un accident* », il faut venir voir de vous-même, ou alors vous me dites : « *Eh bien, à ce compte-là on prend vos personnes en otage et on ne fait plus passer le GINKO* ». Donc ça je l'ai accepté l'année dernière, je l'ai pris sous ma responsabilité, on a rebouché les trous comme on a pu. Maintenant, la chaussée, il n'y a plus de structure, elle est vraiment dans un état catastrophique et s'il y a un accident, je veux à ce compte-là que tout le monde en soit témoin. S'il y a un problème de bus ou quoi que ce soit, je veux que vous preniez vos responsabilités. Parce que vous me dites, effectivement, on ne passera plus, ce sera dommageable pour les gens de Roche et les gens de Novillars. Par contre je ne peux pas laisser faire les choses sur une structure comme ça. On attend que Monsieur LIME nous réponde pour savoir quand est-ce, si le tuyau passera là, passera ou pas. Maintenant, sachez que, malheureusement, c'est dans les pouvoirs de police du maire et c'est la responsabilité, j'aimerais ne pas l'avoir, mais ma foi c'est comme ça, d'être obligé de couper cette route pour éviter tout accident.

M. LE PRESIDENT.- Alors, écoutez, là on est un peu en dehors du Schéma Touristique quand même, mais ce que je vous propose, moi, on ne va pas faire le débat ce soir d'ici, bon, c'est que Monsieur ROY retourne sur place pour vous voir - Monsieur ROSSELOT - pour vous rencontrer avec le maire de Novillars, que Monsieur LIME vous dira pour le tuyau, organisez une réunion, que chacun puisse se caler. Mettez-vous d'accord, je ne demande que ça. Donc il y aura un groupe de travail, je charge Jean-Claude ROY de s'en occuper rapidement.

M. COURBET.- En vous remerciant.

M. LE PRESIDENT.- Il sera votre interlocuteur. Bien. Donc il faut voter ce rapport. Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est adopté. Bravo, Jean-Yves, et merci pour le travail, le travail que vous avez fait.

S'il vous plaît, vous savez que c'est assez pénible, parce que... Monsieur ROSSELOT on vous laisse terminer votre conversation. Bien. C'est assez pénible parce que vous n'êtes plus très attentifs. D'où raison de plus d'essayer de faire des Conseils qui soient vraiment plus resserrés. Je voulais simplement dire que là, il y a eu un très grand travail en commun de fait, tu l'as dit Jean-Yves, mais le resouigner, entre le Vice-président, les Présidents de la Commission et l'adjoint GIRARD, et qu'il y a aussi un grand travail de collaboration, de production de documents entre les services de l'Agglomération et les services de la Ville, et ça il faut le souligner, ça va vraiment dans la bonne direction. Le point suivant, Jean-Yves, tu vas essayer de faire court.

Rapport n°5.2 : Contribution 2010 au Syndicat Mixte du Musée de Nancray

M. PRALON.- Alors le point suivant, on va essayer d'être rapide, on va simplement partir chez Pierre CONTOZ au Musée de Nancray.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas chez Pierre CONTOZ, c'est au Musée de Nancray.

M. PRALON.- C'est quand même un peu chez Pierre, parce que je trouve qu'il se, le Musée de Nancray, j'allais dire, revit depuis un certain temps.

Donc en 2009 le Musée de Nancray a poursuivi son repositionnement sur le tourisme durable qui avait été initié par le projet scientifique et culturel validé en 2007. S'appuyant sur ses collections, ses animations, ses outils de communication, le Musée a cherché à faire évoluer son image afin d'être davantage en phase avec les attentes du public. Cette orientation a été confortée cette année par l'obtention d'une distinction dans ce domaine en 2009, puisqu'il a reçu l'obtention du Prix « Bernard MORUCCI » donc et à laquelle est venue s'ajouter l'obtention de ce label « qualité tourisme » en toute fin d'année 2009. En termes de fréquentation, c'est surtout des Franc-comtois. Il y a eu une augmentation de 8,5 % de la clientèle par rapport à 2008, puisqu'on passe à 38 951 visiteurs.

L'année 2010 sera marquée par l'inauguration de la ferme des Bouchoux, l'activation de nouveaux outils web avec un blog, des visites à partir de MP3. L'accueil facilité, c'est important aussi à le signaler, des personnes handicapées et un concours de cabanes ouvert à tous, une exposition sur les jardins de Rabelais notamment. Il est à signaler aussi l'appui de l'Agglomération au niveau de ses Services techniques et un partenariat renforcé donc avec l'équipe du Musée de Nancray, tout au long de l'année, avec les différents services de l'Agglo.

Enfin, donc en matière financière, dans le respect du cadrage financier de son Budget Primitif 2010, la CAGB maintient sa contribution à la fois sur le fonctionnement à hauteur de 340 000 € et 31 000 € en investissement, sous réserve, je ne sais pas si c'est fait, Eric, du vote par le Conseil général d'un montant similaire.

M. ALAUZET.- C'est fait.

M. PRALON.- Si c'est fait, voilà, donc c'était l'une des conditions qui avaient été posées.

M. LE PRESIDENT.- Je te remercie. Ne prennent pas part au vote

Jean-François GIRARD

Franck MONNEUR

Pierre CONTOZ

Jean-Pierre MARTIN

Jean-Yves PRALON

Claude PREIONI

Est-ce qu'il y a des remarques à faire par rapport à ça ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Le point suivant. SEM Citadelle.

Rapport n°5.3 : Subvention 2010 à la SEM Citadelle

M. PRALON.- Alors le point suivant...

M. LE PRESIDENT.- Ne prennent pas part au vote :

FELLMANN

PANIER

TISSIER

PREIONI

GIRARD

DAHOU

LIME

GENDRAUD

GOVIGNAUX

MONNEUR

ROSSELOT

Vas-y Jean-Yves.

M. PRALON.- Donc le point suivant concerne la subvention à verser à la Citadelle, à la SEM Citadelle en 2010. C'est une subvention qui est versée depuis plusieurs années à hauteur de 50 000 € par an. Donc pour les actions de communication et d'animations qui sont conduites. Le programme d'animations de la SEM s'appuie donc en 2010 sur 3 principaux temps forts :

- les 50 ans de l'acquisition du site par la Ville,
- les nocturnes,
- et les journées européennes du patrimoine.

Le Grand Besançon et la SEM ont souhaité cette année donner davantage de contenu à leur partenariat qui était jusque là uniquement financier. Et notamment en matière de communication, ainsi que sur le plan culturel. Donc cette subvention de 50 000 € qui sera accordée en 2010 à la SEM Citadelle doit s'accompagner d'un partenariat donc en termes de communication entre les deux structures avec une exclusivité sur les 15 nocturnes et un emplacement pour un article sur les richesses touristiques du Grand Besançon, dans la revue spéciale « 50 ans » accordée par la SEM à la CAGB, des articles sur les manifestations organisées par la SEM intégrés par la CAGB dans ses supports de communication (sites web, journal).

De plus, le Grand Besançon et la SEM vont étudier la faisabilité d'une participation du Conservatoire à Rayonnement Régional et du réseau des écoles de musique à différentes manifestations.

M. LE PRESIDENT.- Bien.

M. PRALON.- On vous demande de vous prononcer sur l'attribution de cette subvention et d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec la SEM Citadelle.

M. LE PRESIDENT.- Alors, oui, il faut simplement rajouter Corinne TISSIER qui ne prendra pas part au vote. C'est ça que tu me dis ? Elle a dû être oubliée, cela fait à deux reprises déjà qu'on t'oublie, donc vous vérifierez, que, peut-être mettre à jour cela. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Fonds d'aide aux...

Rapport n°5.4 : Fonds d'aide « manifestations » - Demandes de subvention 2010

M. PRALON.- Le rapport 5.4...

M. LE PRESIDENT.- Et je ne prends pas part au vote. Je ne vois pas pourquoi d'ailleurs, mais enfin, je ne prends pas part au vote. Le suivant. Je devrais. 5.4. Vas-y.

M. PRALON.- Le 5.4. Cela concerne le fonds d'aide aux manifestations, donc les demandes de subvention 2010, pour lequel une autorisation de programme de 84 000 € a été inscrite au Budget. Fin 2009, le Grand Besançon a adopté de nouveaux critères et modalités d'application de son fonds d'aide aux manifestations. Une seule enveloppe maintenant qui regroupe à la fois les actions culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales a été mise en place. Pour une plus grande visibilité les projets en cohérence avec les politiques conduites par le Grand Besançon sont et seront priorisés. Les projets sont classés en 3 catégories assorties de plafonds financiers et des conditions environnementales ont été ajoutées donc dans les conditions à remplir. Et enfin il est à présent procédé à 2 sessions d'instruction par an des demandes qui nous sont déposées donc pour les Conseils de mars et de juin.

Donc en application de ces nouveaux critères, il vous est proposé d'accorder ce soir une première session de subventions, détaillées dans le rapport qui est joint, pour un montant de 67 350 €, et d'autoriser donc le Président à signer des conventions pour 2 manifestations, j'allais dire, qui connaissent un certain retentissement au niveau de l'Agglomération. C'est le Festival « Musiques anciennes » et le Festival « Herbes en Zik » pour lesquels il est demandé qu'on autorise le Président à signer les conventions donc à intervenir avec ces associations. Et vous avez le détail, bien sûr, de l'ensemble des subventions qui ont été octroyées.

M. LE PRESIDENT.- Je ne suis pas sûr que le Festival s'appelle encore « Festival des Musiques Anciennes de Montfaucon » hein Pierre, Pierre, Monsieur CONTOZ, est-ce que cela s'appelle encore « Festival des Musiques Anciennes de Montfaucon » ?

M. CONTOZ.- Je crois que c'est Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Des Musiques Anciennes. C'est ça. Ce n'est pas important...

M. CONTOZ.- Montfaucon-Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Montfaucon-Besançon ? Voilà. C'est bien.

M. CONTOZ.- Besançon-Montfaucon. Cela dépend de celui qui prend la parole.

M. LE PRESIDENT.- Oui, d'accord. O.K. c'est bien. Moi ça ne me gêne pas. Bien. C'est une application forte de l'Agglo dans ce Festival qui est effectivement né à Montfaucon et qui est en train de devenir un grand festival. Bien. Il n'y a pas de remarque. C'est adopté. Je n'ai toujours pas compris pourquoi je ne prenais pas part au vote, mais enfin, bon, peu importe.

M. PRALON.- Moi je ne sais pas répondre.

M. LE PRESIDENT.- Port d'agglomération.

<p>Rapport n°5.5 : Port d'agglomération – Convention d'occupation du Domaine Public Fluvial entre Voies Navigables de France et le Grand Besançon</p>

M. PRALON.- Le rapport 5.5.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, je vous en prie. Il reste 21 pages à parcourir, si vous pouviez quand même vous calmer un peu, on irait beaucoup plus vite, sans quoi on va être obligé d'en mettre au piquet, l'ancien directeur d'école, Monsieur MOYSE, mettez-les au piquet. Bernard, fais quelque chose. Bon, allez vas-y, Jean-Yves.

M. PRALON.- Donc le rapport 5.5 concerne le port d'agglomération avec une Convention d'occupation du Domaine Public Fluvial entre Voies Navigables de France et le Grand Besançon, qui occupe, donc le Grand Besançon, qui occupe une partie du Domaine Public Fluvial dans le cadre des 3 haltes fluviales qui constituent le port d'agglomération destiné à l'accueil des plaisanciers navigant sur le Doubs. Il est proposé de passer un contrat valant titre d'occuper le Domaine Public Fluvial entre Voies Navigables de France et le Grand Besançon d'une durée de 18 ans. Ce contrat tient compte des investissements consentis par la Communauté du Grand Besançon dans le cadre de l'aménagement de nouvelles haltes (le port fluvial et le site de Deluz).

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'après sollicitation des services du Grand Besançon, VNF a accepté de prendre en compte les efforts financiers consentis par la CAGB dans l'établissement de la redevance facturée au Grand Besançon. Donc une redevance qui s'élève à 406,12 €/an (valeur au 1^{er} janvier 2010) qui sera donc indexée annuellement sur la variation de l'indice du coût de construction. Cette prise en considération des investissements réalisés par le Grand Besançon constituera une économie, Gaby, estimée à 575 000 € sur 18 ans pour notre Collectivité, compte-tenu d'une redevance évaluée au départ à 32 000 €/an. Donc, voilà, cela peut des fois servir au sport, à la culture, au tourisme.

M. LE PRESIDENT.- Donc tu as entendu Gaby ?

M. BAULIEU.- Je vous ai déjà expliqué que ce n'était pas un gain. C'est une moindre dépense.

M. PRALON.- Non, mais c'était pour... voilà.

M. LE PRESIDENT.- Oui, ce n'est pas un gain, c'est une moindre dépense. On traduit.

M. PRALON.- Bien. Le rapport suivant.

M. LE PRESIDENT.- Attends, attends. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Cité des Arts et de la Culture.

Rapport n°5.6 : Cité des Arts et de la Culture – Passation des marchés d'assurance construction

M. PRALON.- Alors, le dernier rapport qui concerne la Cité des Arts et de la Culture, c'est une passation de marchés d'assurances, puisque le groupement a décidé de souscrire deux contrats d'assurances pour se prémunir des risques liés à la construction de cette opération d'envergure. Une consultation qui a été lancée le 6 novembre 2009 et qui porte sur deux lots :

- Lot n° 1 : Assurance « Tous Risques Chantier »,
- Lot n° 2 : Assurance « Dommages Ouvrage et Garantie décennale complémentaire ».

On vous donne les attributaires des lots : le Cabinet AON pour le lot 1, pour un montant de 124 228,80 € TTC, et le lot 2 « Dommages Ouvrage et Garantie décennale complémentaire » au cabinet LEO et Associés.

M. LE PRESIDENT.- C'est des bons contrats...

M. PRALON.- ... en partenariat avec la compagnie AXA pour une prime de 344 701,60, et on vous donne le détail de répartition pour les membres du groupement, donc en bas de la page. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? C'est adopté. Commission n° 6. Monsieur BODIN. Alors ne prennent pas part au vote :

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 : Programme partenarial 2010 de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) – Participation financière du Grand Besançon

M. LE PRESIDENT.-

PRESSE

RONZI

ALLEMANN

BONTEMPS

GUILLEMET

GENDRAUD

BODIN

DILLSCHNEIDER

RUTKOWSKI

BAVEREL

PROST

OYTANA
VIENNET
MOYSE
ASTRIC
LETHIER
LOYAT
CYPRIANI
GOVIGNAUX
DUMONT

Je ne sais pas qui est-ce qui va rester pour voter.

M. BODIN.- Bien. Donc je vous présente quand même le rapport 6.1, page 231 : « Programme partenarial 2010 de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon – Participation financière du Grand Besançon ».

Le Conseil d'Administration de l'AudaB a validé son programme partenarial d'activités 2010 le 5 février dernier. Il a été construit en étroite collaboration avec ses différents adhérents que sont l'Etat, la Région, le Département, le Grand Besançon, la Ville de Besançon, mais également le Syndicat Mixte du SCoT. Le présent rapport reprend les principaux axes du programme partenarial 2010 en insistant particulièrement sur les missions ou les études qui concernent les interventions du Grand Besançon.

Pour la réalisation de l'ensemble du programme partenarial 2010, il est proposé que le Grand Besançon alloue une subvention de 400 000 € conforme au BP 2010. Donc les 5 axes principaux du programme de travail sont les suivants :

1. contribuer à la définition des politiques d'aménagement et de développement des grands territoires,
2. finaliser le SCoT, préparer et accompagner sa mise en œuvre,
3. accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire,
4. aider à la définition et au montage de grands projets structurants,
5. observer et analyser le territoire, développer le centre de ressources.

Et juste une remarque, la loi sur le Grenelle 2 devrait passer à l'Assemblée Nationale le 6 mai.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Est-ce qu'il y a des questions à poser à Nicolas ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas. Robert STEPOURJINE.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 : Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH

M. STEPOURJINE.- Le premier rapport concerne une attribution de subvention dans le cadre de l'OPAH pour un montant de 114 966 €, pour 5 opérations, soit 16 logements.

M. LE PRESIDENT.- Bien.

M. STEPOURJINE.- Deuxième rapport : « Demandes de subvention pour la réalisation de logements publics dans le cadre du programme de rénovation urbaine pour le Grand Besançon », pour une subvention de 222 262,92 €, pour 60 logements.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Il n'y a pas de remarque ? Bon, c'est parfait.

Questions diverses

Rapport n°10.1 : Festival Sonorama – Résiliation du marché pour faute du groupement titulaire

Alors, questions diverses : « Sonorama – Résiliation du marché pour faute du groupement titulaire ». Je vous demande donc l'autorisation de résilier pour faute ce marché, pour les raisons que vous connaissez : la non satisfaction par rapport aux objectifs initiaux et en plus le fait que des, un certain nombre, un nombre important de fournisseurs n'ont pas été payés. Donc je ne vois pas comment dans ces conditions, alors que nous ne sommes pas satisfaits totalement, il y avait quand même beaucoup d'insatisfactions et qu'il y a des fournisseurs qui ne sont pas payés et des défaillances, oui, des graves défaillances, je ne vois pas comment je viendrais vous représenter cela.

Sachant que, comme je l'ai dit au Conseil municipal, il faut savoir qu'il y a un risque, puisque nous cassons ce marché de façon unilatérale. Mais ce risque je crois qu'il faut l'assumer, parce que raisonnablement on ne pourrait pas reproposez d'ailleurs une opération avec les mêmes prestataires, parce que je ne vois pas d'ailleurs celles et ceux qui ont des ardoises chez eux, comment ils vont aller, ils vont se reprécipiter cette année pour travailler avec eux.

Donc je vous demande l'autorisation de rompre le marché de façon unilatérale et bon, je pense, les contacts pris montrent que cela devrait bien se passer. Je pense qu'ils n'auraient pas le culot de venir nous demander des réparations, mais enfin, sait-on jamais. Voilà en tout cas l'objet de ce rapport. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? C'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°10.2 : Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère

Ensuite, un avenant à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville, la CAGB et la Société Touristique de la Mouillère. Effectivement, ça c'est aussi dans le même ordre d'idée. Parce qu'il faut qu'on puisse intervenir aussi pour l'Etablissement Thermal de la Mouillère.

Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté. La séance est terminée. Je vous remercie.

Séance levée à 21 h 20.